ORES

Comptes consolidés BGAAP ORES Assets

2025

DÉNOMINATION ET FORME

ORES Assets. Société coopérative.
Numéro BCE 0543.696.579.

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 31 décembre 2013. Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jules BASTIN, Notaire de résidence à La Louvière, en date du 12 juin 2025, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du 19 juin 2025 sous le numéro 25338479.

Comptes consolidés BGAAP ORES Assets 2025

ORES

1 Introduction 5

1 Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction 6

2 Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » 8

2 Rapport d'activités et de développement durable 15

2025 : chiffres et événements marquants 16

1 Responsabilité sociétale et durabilité 20

2 Les réseaux d'énergie, moteur de la transition énergétique 22

3 La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous 32

4 Ressources humaines, prévention et environnement 38

3 Index GRI 49

4 Rapport de gestion 63

1 Commentaires sur les comptes annuels 64

2 Comptes annuels 78

5 Rapport des commissaires 107

6 Rapports de rémunération 115

1 Présentation des organes de gestion 116

2 Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets 118

3 Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES 119

4 Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets 121

5 Rapport du Conseil d'administration d'ORES 126

7 Rapport spécifique sur les prises de participation 141

Chapitre 1

Introduction

1 Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction 6

2 Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous » 8

1 Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction

2025, une année charnière pour l'avenir des réseaux énergétiques wallons

L'année 2025 aura marqué un nouveau tournant dans la transition énergétique en Région wallonne, avec une multiplication sans précédent des demandes de raccordement de gros consommateurs d'électricité. Dans ce contexte, alors qu'il n'est à l'heure actuelle pas possible de répondre positivement à l'ensemble de ces demandes, principalement en raison de risques de congestion au niveau des infrastructures de transport gérées par Elia, ORES a fait preuve de pédagogie pour expliquer les défis et alerter sur les risques liés à cette situation, tout en prenant des initiatives concrètes pour garantir la sécurité, la fiabilité et la soutenabilité de l'alimentation électrique de ses clients, dans le cadre de ses responsabilités et dans les limites strictes de ses missions de gestionnaire de réseaux de distribution.

En effet, le réseau électrique arrive à saturation en de nombreux endroits. Après l'explosion du nombre d'installations photovoltaïques au cours des années précédentes, ORES fait face aujourd'hui à une électrification très rapide des usages de consommation, à la multiplication des demandes de raccordement et d'accroissement de puissance liées au développement des parcs de batteries, des data centers, à la transformation de nombreux processus industriels vers plus de durabilité ou encore au déploiement rapide des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette dynamique, si elle traduit une formidable volonté de transition, met aujourd'hui à l'épreuve la capacité des réseaux de distribution et de transport d'électricité. Après les phénomènes de surtension, les risques de sous-tension deviennent une réalité tangible, notamment dans les zones rurales et sur certains circuits de quartier où la demande de charge croit rapidement. À cela s'ajoute une hausse spectaculaire des coûts auxquels notre entreprise est exposée, tant en matière d'équipements que de travaux sur les réseaux, dans un contexte de pression inflationniste et de risques de plus en plus prégnants comme celui de la cybersécurité.

Des choix d'investissement ambitieux et responsables

Consciente de l'ampleur des enjeux, ORES a initié des discussions avec le régulateur pour revoir à la hausse les moyens à sa disposition afin de les adapter à l'ensemble des missions nouvelles que la transition énergétique fait peser sur le gestionnaire de réseau de distribution. Au-delà des chiffres, c'est une vision qui s'affirme : celle d'un réseau plus flexible, plus intelligent, capable de s'adapter aux nouveaux usages et de répondre aux besoins croissants de la société wallonne en électricité. Cette ambition s'accompagne de la recherche active de financements diversifiés afin de préserver notre solidité financière. Des discussions sont engagées à ce propos au sein du Conseil d'administration, mais aussi avec le régulateur et nos partenaires publics associés, de manière à garantir la pérennité de nos investissements.

Vers une nouvelle solidarité énergétique

L'avenir du réseau électrique wallon ne pourra se construire sans une mobilisation collective. ORES plaide pour une évolution des habitudes et des comportements : il faut encourager la flexibilité, repenser l'accès à la puissance, adapter les modes de consommation. Il s'agit aussi de réfléchir à la manière dont les nouveaux profils d'utilisateurs – opérateurs de stations de recharge ultra-rapide, exploitants de batteries, fournisseurs de service de flexibilité, producteurs d'énergie renouvelable… – devront s'inscrire dans une contribution juste et équitable de l'ensemble des utilisateurs du réseau aux coûts générés par la transition énergétique.

2025 aura demandé de la lucidité et du courage : lucidité devant l'ampleur des défis, courage dans les choix à poser et les messages à porter. ORES continuera, avec l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires, à œuvrer pour un réseau électrique – sans oublier le réseau de distribution de gaz qui reste aujourd'hui un allié dans la transition énergétique – à la hauteur des ambitions de la Wallonie, au service de la durabilité énergétique et du bien commun.

C'est dans ce contexte que nous vous invitons à découvrir l'édition 2025 de notre rapport annuel. Bonne lecture !

Camille Maitrejean
Présidente du Conseil d'administration

Fernand Grifnée
Président du Comité de direction

2 Présentation de l'entreprise

ORES est le premier gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) en Wallonie. Nous exploitons, entretenons et modernisons les réseaux qui assurent l'alimentation en électricité et en gaz de milliers de citoyens, d'entreprises, de services publics et de collectivités locales. À travers notre mission de service public et notre expérience, nous œuvrons à la continuité et à la qualité de leur approvisionnement en électricité et en gaz.

« Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous »

À l'heure où la Wallonie accélère sa transition vers une économie bas carbone, le rôle d'ORES est plus central que jamais. Notre mission ne consiste plus seulement comme par le passé à distribuer de l'énergie : il s'agit de rendre possible la transition énergétique, d'accompagner les clients, d'intégrer efficacement les nouvelles technologies et de garantir que l'ensemble de cette évolution s'opère de manière équitable, durable et accessible pour tous.

Un rôle essentiel au cœur du système énergétique wallon

ORES Assets est une société coopérative intercommunale. Ses associés, les Villes et Communes wallonnes et leurs intercommunales pures de financement, sont garantes d'un modèle de gouvernance public transparent et orienté vers l'intérêt général. Ce modèle garantit que nos priorités soient bien alignées sur celles des territoires que nous desservons : transition énergétique, fiabilité de l'alimentation électrique, qualité de service, maîtrise des coûts et accompagnement des citoyens.

Les infrastructures de distribution gérées par ORES couvrent plus de 54.200 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et près de 10.300 kilomètres pour le réseau de gaz. Nos effectifs se composent au total de quelque 3.000 collaborateurs et collaboratrices qui assurent au quotidien l'approvisionnement énergétique d'un peu plus de 1,4 million de clients en Wallonie. Ceux-ci doivent pouvoir participer activement à la transition énergétique et aussi en tirer parti. Ils sont de plus en plus nombreux à s'engager dans de nouveaux modes de consommation et de production, l'électrification progresse à un rythme inédit dépassant tous les modèles prévisionnels, les défis sont véritablement colossaux et ORES veut continuer à proposer un service et un accompagnement en phase avec les attentes, tout en encourageant de nouveaux comportements de consommation axés sur une plus grande flexibilité.

Des tendances structurantes, en accélération en 2025

ÉLECTRIFICATION GÉNÉRALISÉE DES USAGES

Déploiement de la mobilité électrique et des infrastructures de recharge, pompes à chaleur, data centers, parcs de batteries, passage à l'électricité de certains processus industriels… La demande en puissance électrique augmente de manière considérable et les nouveaux profils de consommation nécessitent des réseaux à la fois plus robustes, plus flexibles et mieux gérables à distance.

DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS RENOUVELABLES

Les installations photovoltaïques et éoliennes continuent à se déployer sur le territoire, le réseau électrique doit se moderniser pour être en mesure de les accueillir et pouvoir absorber des flux bidirectionnels fluctuants, tout en préservant la stabilité de l'alimentation.

NOUVELLES ATTENTES EN TERMES D'AUTONOMIE ET DE PARTICIPATION AU MARCHÉ

Prosumers, communautés d'énergie, partages d'énergie en quartier ou en immeuble, solutions combinant stockage et pilotage… De très nombreux citoyens, entreprises et collectifs entendent s'impliquer davantage dans la transition énergétique, ce qui appelle des services adaptés et aussi de la transparence sur la capacité du réseau électrique.

DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS

Nouvelles règles tarifaires, décret wallon sur la flexibilité électrique, exigences croissantes en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles… Face à l'évolution constante du cadre réglementaire, ORES doit adapter ses processus, ses outils et son organisation beaucoup plus rapidement que par le passé.

Une stratégie en trois axes, construite pour et avec les parties prenantes

La stratégie d'ORES repose sur une conviction forte : pour réussir la transition énergétique, la transformation doit être collective. Nous entretenons un dialogue constant avec nos parties prenantes : Villes et Communes, régulateurs, autorités publiques, citoyens, entreprises, fournisseurs d'énergie, installateurs, partenaires industriels… Cette démarche collaborative initiée lors de l'élaboration de notre plan stratégique permet d'éclairer nos choix, d'anticiper les besoins et de présenter une vision énergétique partagée, cohérente et réaliste.

L'ambition qui guide ORES repose sur trois axes articulés en réponse directe aux défis rencontrés aujourd'hui.

1. Investir massivement dans les réseaux et la gestion des données

Moderniser et renforcer les infrastructures, développer les systèmes de mesure et de pilotage, déployer l'ADMS (Advanced Distribution Management System), compléter la chaîne communicante, accélérer la mise en place des compteurs communicants.

2. Faire de la relation client un levier d'une transition énergétique inclusive

Informer, accompagner, digitaliser les services, anticiper les besoins, proposer des solutions adaptées aux différents profils d'utilisateur, tout en étant transparent sur les capacités actuelles des réseaux.

3. Moderniser l'entreprise et ses outils pour répondre aux défis à long terme

Développer des technologies de pointe, utiliser les données comme ressource stratégique, intégrer l'intelligence artificielle, renforcer la résilience et la cybersécurité, améliorer les processus internes pour augmenter notre efficience.

La transition énergétique est un projet collectif. En tant que gestionnaire de réseaux, ORES porte une responsabilité forte : contribuer à ce que chaque citoyen, chaque entreprise et chaque collectivité ait accès à une énergie fiable, durable et de qualité, en étant correctement informé(e) des possibilités et des réalités. 2025 confirme plus que jamais que le réseau est la colonne vertébrale de cette transition. Notre entreprise investit massivement, innove et se transforme pour répondre aux attentes de la Wallonie, aujourd'hui et dans les décennies à venir.

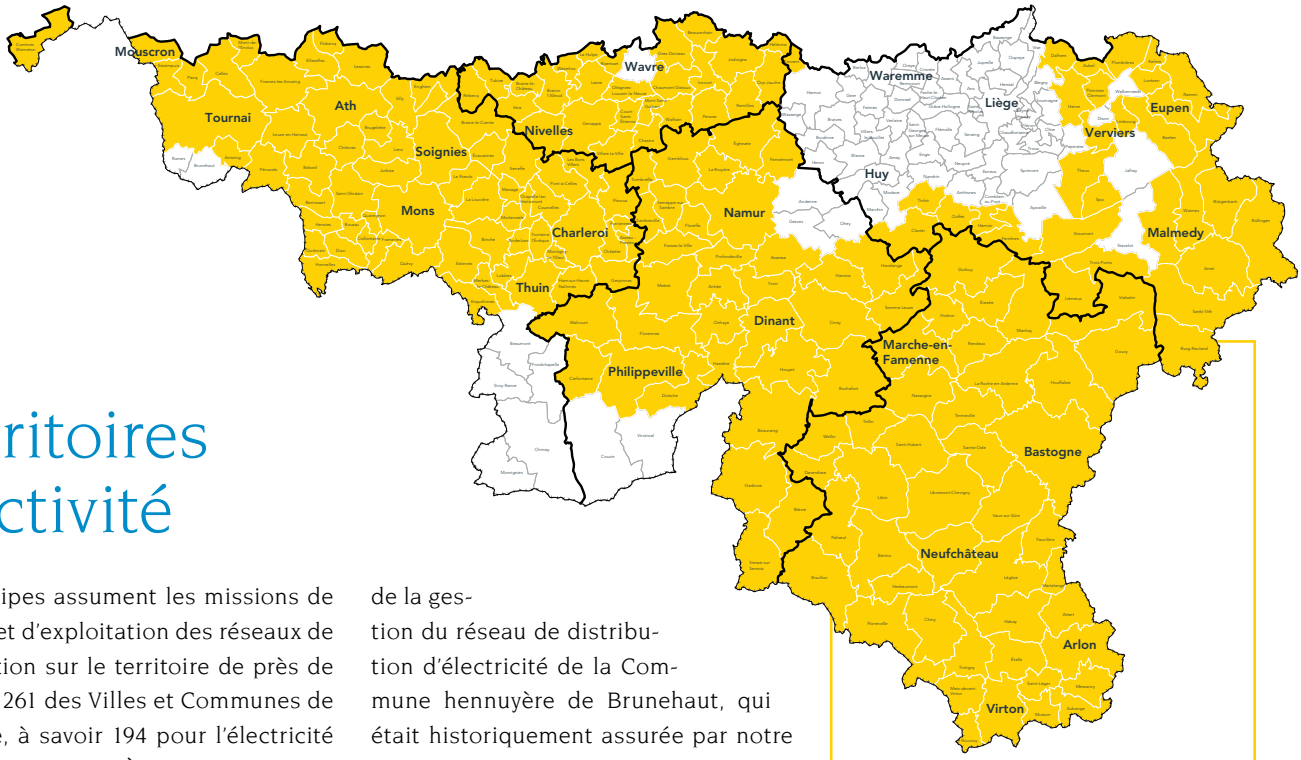

Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution sur le territoire de près de 75% des 261 des Villes et Communes de Wallonie, à savoir 194 pour l'électricité et 117 pour le gaz. À l'issue du renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période s'étendant de 2023 à 2043, notre entreprise avait été confirmée par pratiquement la totalité des partenaires communaux pour lesquels elle assurait préalablement ces missions.

Cette procédure a notamment abouti à une décision de transfert vers l'AIEG de la gestion du réseau de distribution d'électricité de la Commune hennuyère de Brunehaut, qui était historiquement assurée par notre entreprise. Après la période de négociations entre GRD et avec les autorités communales sur les conditions de ce transfert, la désignation de l'AIEG a été officiellement validée par le Gouvernement wallon à la fin 2025. La situation définitive a pris effet le 1er janvier 2026.

Ces deux cartes présentent donc la situation qui prévaut pour ORES au début 2026.

Gestion des réseaux de distribution en électricité

194 Villes et Communes

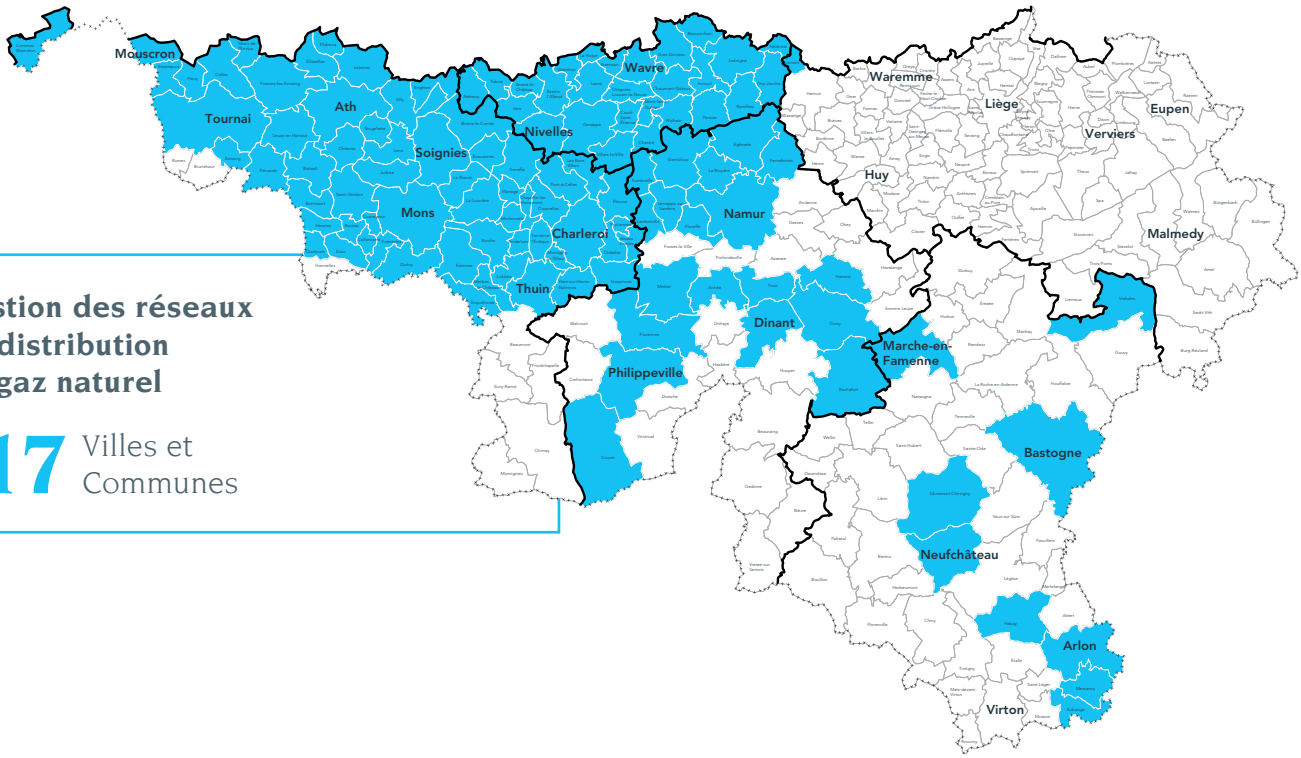

Gestion des réseaux de distribution en gaz naturel

117 Villes et Communes

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution sur le territoire de près de 75% des 261 des Villes et Communes de Wallonie.

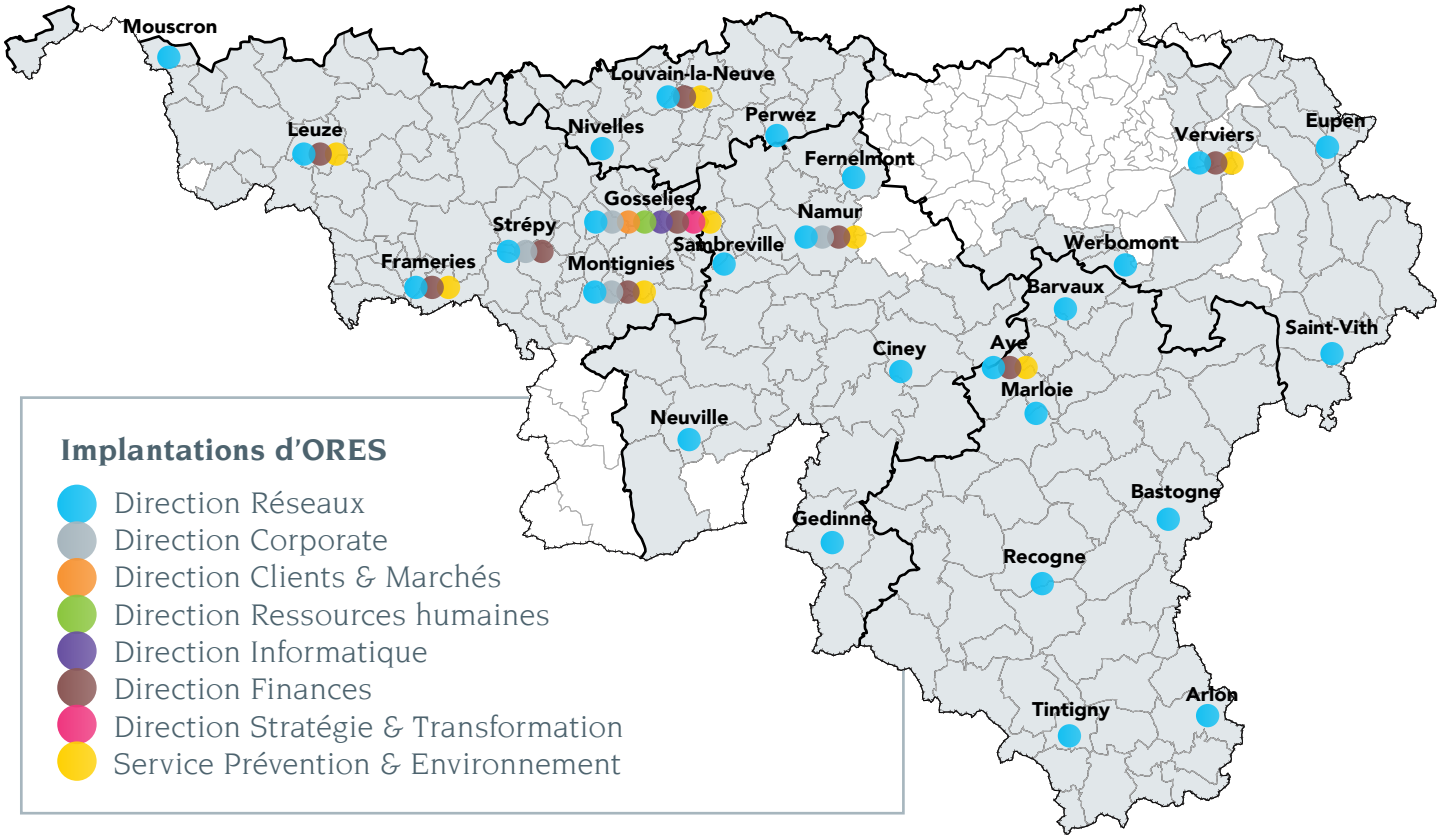

La répartition géographique des 26 implantations de notre entreprise sur le territoire wallon est illustrée ci-dessus. Elle est garante d'un service de proximité visant à répondre le plus efficacement possible aux attentes de nos partenaires communaux, des clients et de toutes nos parties prenantes.

Structure actionnariale

L'actionnariat d'ORES en tant que Groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution, ORES Assets. Il se compose des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles des 199 Villes et Communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir les Villes et Communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

Il faut noter qu'après le 1er janvier 2026 et la sortie de Brunehaut, le nombre de communes associées à ORES Assets est ramené à 198.

Outre la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, l'intercommunale ORES Assets sc possède des participations dans deux sociétés : d'une part, Comnexio sc, filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne et, d'autre part, Atrias sc – détenue à hauteur de 16,67% – qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché.

Structure actionnariale du groupe ORES au 31 décembre 2025

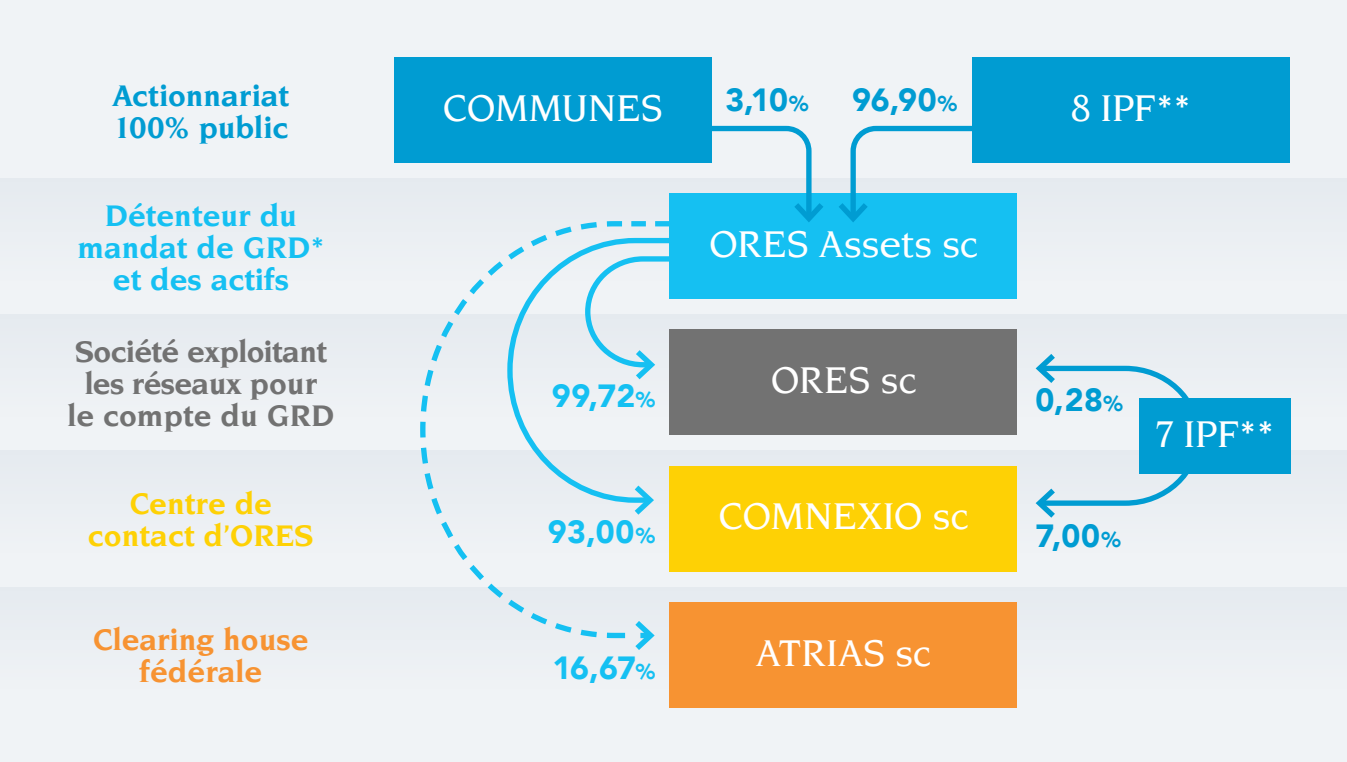

* GRD: gestionnaire de réseaux de distribution ** IPF: intercommunale pure de financement. Associées en ORES Assets : Finest, Finimo, Idefin, IEG, IFIGA, IPFBW, CENEO et Sofilux. Associées en ORES sc et en Comnexio : Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFBW, CENEO et Sofilux

Chapitre 2

Rapport d'activités et de développement durable

2025 : chiffres et événements marquants 16

1 Responsabilité sociétale et durabilité 20

2 Les réseaux d'énergie, moteur de la transition énergétique 22

3 La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous 32

4 Ressources humaines, prévention et environnement 38

Avertissement

Durant l'année écoulée, ORES a poursuivi sa préparation à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations découlant de la transposition de la directive (UE 2022/2464) dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Toutefois, les instances européennes ont proposé et ensuite adopté une série de mesures de simplification administratives et de révision des normes en la matière dans le contexte du Paquet dit Omnibus (« Omnibus Package » – COM(2025) 80 et 81). La première a notamment conduit au printemps 2025 au report de deux ans des obligations auxquelles ORES devra répondre dans ce contexte. Notre entreprise procède en ce début 2026 à l'analyse précise des conséquences des modifications apportées au contenu de la directive et approuvées par le Parlement et le Conseil européens en décembre 2025.

Les informations et chiffres présentés en matière de durabilité dans le présent rapport restent fondés sur l'analyse de double matérialité validée par le Conseil d'administration de l'entreprise en septembre 2024, notamment en matière d'impacts, risques et opportunités (IRO). L'analyse de risques climatiques présentée au Comité de direction en décembre 2025 est évoquée au chapitre 4 « Ressources humaines, prévention et environnement ». Dans un souci de continuité par rapport aux années précédentes, les initiatives et performances de l'entreprise dans les dimensions sociétales dites ESG – environnement, thématiques sociales et gouvernance – sont à nouveau évoquées en référence à la méthodologie de la Global Reporting Initiative (GRI) à laquelle ORES se réfère depuis 2018 – voir à ce sujet le chapitre 3. Index GRI.

L'année 2025 a été marquée par une accélération majeure des activités liées à la transition énergétique. Le trajet engagé par ORES depuis plusieurs années en ce sens, à savoir concrètement, moderniser les infrastructures de distribution, améliorer la qualité de service, accompagner les clients dans leurs choix énergétiques et renforcer la résilience de ses systèmes tant physiques que numériques, s'avère de plus en plus crucial et notre action doit elle aussi s'accélérer. Ce chapitre décrit les principales réalisations de l'année, les évolutions observées ainsi que les actions entreprises pour soutenir et promouvoir une transition énergétique à la fois juste, efficace et durable sur les territoires parcourus par nos réseaux de distribution.

2025 – Chiffres-clés

DES ÉQUIPES EN CROISSANCE

2.953

collaborateurs et collaboratrices actifs
33,8% Femmes — Hommes 66,2%

31 heures

de formation (moyenne par personne formée)

PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLON

≃2 millions

de points de fourniture

ÉLECTRICITÉ	GAZ
1.424.431	540.739

›23 millions

de MWh d'énergie distribués

ÉLECTRICITÉ	GAZ
10.743.773 MWh	12.546.898 MWh

447.961

compteurs communicants

ÉLECTRICITÉ	GAZ
423.362	24.599

› 60.000

compteurs à prépaiement actifs

ÉLECTRICITÉ
43.151

GAZ
16.961

› 57.800

Clients protégés

ÉLECTRICITÉ
38.061 clients

GAZ
19.790 clients

› 64.500

km de réseaux de distribution

ÉLECTRICITÉ
54.212 km

GAZ
10.289 km

472.394

luminaires d'éclairage public communal dont 67% en LED

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

1,16 milliard €

chiffre d'affaires consolidé

DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

541 millions €

d'investissements bruts

Retour sur les événements marquants de 2025

Révision du revenu autorisé

FÉVRIER La CWaPE approuve la demande de révision du revenu autorisé d'ORES Assets pour la période tarifaire 2025-2029. Cette révision avait été demandée quelques semaines plus tôt par l'entreprise afin de financer le déploiement généralisé des compteurs communicants d'ici fin 2029.

Certification ISO 27001

MARS ORES devient le premier gestionnaire de réseau en Belgique à obtenir la certification ISO 27001 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Cette norme définit un cadre strict pour la gestion de la sécurité de l'information, qui permet aux entreprises de mieux protéger leurs données et leurs systèmes.

Image d'entreprise

MARS Une grande campagne de notoriété est lancée à travers la Wallonie pour créer un climat positif autour d'ORES et faciliter l'acceptation de ses chantiers, essentiels à la modernisation du réseau électrique. Second objectif : mieux faire connaître l'entreprise à la fois comme acteur clé de la transition énergétique et comme employeur attractif.

Déploiement des compteurs

AVRIL Généralisation du déploiement des compteurs communicants en Wallonie : une étape majeure est franchie avec l'attribution – conjointe avec RESA – du marché de déploiement à la société momentanée « ENZO ». Composé d'Infra Group, APK Group, Circet et Kobor, le consortium devra installer quelque 700.000 compteurs sur le territoire desservi par ORES, dans le respect d'exigences élevées en termes de qualité d'exécution, satisfaction client et maîtrise des outils informatiques. Après les travaux préparatoires, le déploiement opérationnel débute en septembre.

Nouveaux investisseurs

AVRIL Finalisation d'une opération de financement obligataire de 250 M€ avec des investisseurs institutionnels américains et un investisseur canadien. La démarche vise à diversifier les sources de financement et à sécuriser des conditions avantageuses pour le soutien des investissements d'ORES liés à la transition énergétique.

Déclaration des bornes

MAI Les détenteurs de véhicule électrique sont invités à déclarer leur borne de recharge résidentielle dans le cadre d'une campagne de communication. Pour ORES, il s'agit de mieux appréhender l'évolution des comportements et d'orienter plus efficacement les investissements dans les réseaux électriques pour répondre aux besoins existants.

Tarification dynamique

JUIN Les systèmes informatiques d'ORES évoluent pour permettre la transmission aux fournisseurs des données de consommation « quart horaire » provenant des compteurs communicants. Grâce à cette avancée, les clients pourront opter pour des contrats à tarification dynamique et, depuis le début 2026, pour le tarif de distribution « Impact » qui les incite à consommer l'électricité lorsque celle-ci est la plus abondante.

Évolution du Portail myORES

JUIN Après l'ouverture en avril d'un nouvel espace web dédié à l'accompagnement des grandes entreprises dans le contexte de la transition énergétique, ORES fait évoluer son portail client myORES. Celui-ci devient accessible à l'ensemble des clients, avec en corollaire une simplification des démarches de connexion et d'authentification via itsme®.

Journée d'information et d'échanges

JUIN Le 24 juin, ORES réunit des producteurs d'énergie renouvelable, des spécialistes du stockage ainsi que des porteurs de projet pour une journée d'information et d'échanges. Au menu, les solutions proposées pour leurs démarches de raccordement au réseau et une sensibilisation aux enjeux liés à la flexibilité.

Nouveau Directeur Informatique

JUILLET Frédéric Mallefait devient le nouveau Directeur Informatique d'ORES. Fort d'une solide expérience en transformation digitale et pilotage de grands projets technologiques, il intègre le Comité de direction avec pour mission de renforcer la synergie entre l'IT et les métiers et soutenir les ambitions stratégiques d'ORES.

Développement du smart grid

SEPTEMBRE Mise en service de l'ADMS, une étape cruciale dans le développement du smart grid. Ce passage à un nouveau mode de conduite centralisée du réseau haute tension est le fruit de cinq années de travaux consacrés à la modernisation de l'outil de supervision et à l'évolution des processus opérationnels. Pierre angulaire de la gestion du réseau en temps réel, l'ADMS va permettre l'anticipation des congestions, le pilotage des charges flexibles et le soutien à la flexibilité contractuelle.

Nouveau site d'exploitation

OCTOBRE Ouverture d'un nouveau site d'exploitation ORES en Brabant wallon. Située dans le « zoning Nord » de Nivelles, l'implantation permet aux équipes techniques de disposer d'un point de ravitaillement pratique ainsi que d'espaces de bureaux ou de réunion dans l'ouest de la Province.

10 ans de Connect My Home

DÉCEMBRE « Connect My Home » fête ses 10 ans. Lancé en 2015 par ORES et Proximus, ce service permet de réaliser les raccordements d'une nouvelle habitation en une seule journée via une demande unique. Depuis lors, il s'est enrichi avec l'intégration de la SWDE et VOO (Orange) en 2016, puis de RESA en 2024. Sur cette décennie, près de 17.000 clients en ont bénéficié et ont vu leurs démarches auprès des différents partenaires considérablement simplifiées, grâce à la coordination assurée par ORES.

Concertation sociale

DÉCEMBRE Le 18 décembre, le trajet de revalorisation des métiers techniques d'ORES est finalisé entre les partenaires sociaux de l'entreprise au sein de l'instance compétente. Quatre accords locaux sont conclus pour permettre à une partie du personnel technique d'accéder à des améliorations dans le trajet de carrière, voire à des évolutions dans leur fonction.

Financement du réseau

DÉCEMBRE ORES obtient un prêt de 280 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement dans le contexte de la modernisation de son réseau électrique et de sa contribution à la transition énergétique. Ce prêt confirme la confiance de la BEI dans la solidité et la gouvernance financière de l'entreprise.

1 Responsabilité sociétale et durabilité

L'engagement sociétal d'ORES se concrétise avant tout dans la mobilisation de l'entreprise en faveur de la transition énergétique et sa modernisation pour relever les défis actuels et futurs liés à cette transition. Notre action au quotidien est essentielle pour l'atteinte des objectifs de durabilité de la Région wallonne. Parallèlement en 2025, les évolutions réglementaires en matière de reporting de durabilité ont influé sur le trajet de mise en conformité entamé l'année précédente.

Dans un souci de continuité avec les rapports des années antérieures, l'action d'ORES en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique est décrite dans cette édition 2025 à travers les chapitres consacrés aux réseaux de distribution, à la qualité de la relation clientèle, aux ressources humaines, la formation, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que la politique de gestion environnementale. Les aspects liés à la gouvernance de l'entreprise sont traités à la fois au chapitre 3. **Index GRI** et au chapitre 6. **Rapports de rémunération** où sont présentés notamment les organes de gestion.

Une année de transition à divers égards

Au début 2025, ORES poursuivait sa préparation aux obligations découlant de la directive CSRD (EU 2022/2464) relative au reporting de durabilité et à sa traduction en droit national. La première échéance était fixée pour 2026 et la publication du reporting relatif à l'exercice 2025. Mais en mars, pour simplifier le processus de reporting et réduire la charge administrative induite sur les entreprises, la Commission européenne a adopté l'initiative dite « **Stop the clock** » qui a reporté l'entrée en vigueur de certaines obligations.

L'application des exigences CSRD pour ORES a ainsi été retardée de deux ans. En parallèle, la Commission a lancé un processus de simplification des normes composant la CSRD, qui n'a trouvé son aboutissement qu'à la toute fin de l'année.

Dans le contexte de l'analyse des conséquences concrètes de la nouvelle directive CSRD adoptée par le Parlement européen à la mi-décembre 2025 et publiée en février 2026, ORES a donc choisi de conserver son modèle de reporting de durabilité habituel, tout en poursuivant sa préparation aux exigences à venir. Ce travail se fonde sur une sélection de mesures et d'indicateurs alignés sur le résultat de l'analyse de double matérialité validée par le Conseil d'administration. Les thématiques qui ont été identifiées comme matérielles lors de cette analyse, conformément aux exigences des normes européennes d'information en matière de durabilité (« ESRS ») en termes d'impacts, de risques et opportunités[1], sont les suivantes :

ENVIRONNEMENT
Changement climatique
Gestion des déchets
SOCIAL
Bien-être et sécurité au travail
Formation, employabilité, diversité et inclusion
Accessibilité en termes de coûts
Qualité du service
GOUVERNANCE
Gouvernance et éthique
Évolution de la culture d'entreprise

Ces différents sujets et les indicateurs correspondants seront abordés au fil de ce rapport.

Plus globalement, dans ce nouveau cadre réglementaire évolutif, la politique de durabilité d'ORES fait l'objet d'une réflexion au sein de la Coordination RSE de l'entreprise. Les membres de cet organe de discussion et de concertation représentent l'ensemble des Directions de l'entreprise, ils/elles soutiennent la dynamique interne de développement durable et promeuvent des initiatives porteuses en termes de durabilité. La réflexion en cours, toujours adossée comme par le passé aux objectifs de développement durable des Nations Unies, vise à redéfinir et aligner la politique de durabilité pour l'articuler plus concrètement autour des thématiques matérielles évoquées ci-avant et sur la base des indicateurs de suivi intégrés dans la nouvelle version de la CSRD.

1 Voir à ce sujet le Rapport annuel 2024, p. 21.

2 Les réseaux d'énergie au cœur de la transition énergétique

L'année 2025 a vu à la fois des avancées majeures pour la gestion des réseaux, mais aussi l'atteinte de certaines contraintes de capacité, avec des problèmes de plus en plus prégnants d'accès à la puissance électrique, particulièrement depuis les infrastructures du réseau de transport géré par Elia. Face à la multiplication des défis, ORES maintient le cap : nous continuons d'investir massivement, nous optimisons les installations et nous avons entamé le déploiement généralisé des compteurs communicants tout en consolidant la chaîne communicante permettant une utilisation optimale des données.

Investissements et modernisation du réseau électrique

Après une année 2024 marquée par un focus sur la résolution des problèmes de décrochage d'onduleurs signalés par un nombre considérable de prosumers, l'exercice 2025 a vu l'accélération du trajet de modernisation du réseau électrique basse tension. D'une part, à travers des travaux d'investissement visant le long terme – nouvelles connexions, cabines de distribution supplémentaires, réaménagement de circuits locaux – et d'autre part, via des opérations ciblées d'ajustement technique ou d'amélioration des conditions d'exploitation du réseau dans certains quartiers. Au terme de ces deux années, pas moins de 5.700 chantiers ont été réalisés sur le réseau basse tension. Ceux-ci ne permettent pas toujours d'apporter une solution complète aux difficultés vécues par les prosumers, mais les taux de résolution sont en progression. Les investissements vont se poursuivre pour permettre de maximiser l'intégration et l'injection d'électricité renouvelable sur nos infrastructures, tout en optimisant leur fonctionnement grâce notamment à des outils prédictifs basés sur des algorithmes et le recours à l'intelligence artificielle.

Les problèmes rencontrés ne concernent plus seulement les phénomènes de surtension liés aux productions décentralisées, mais le réseau est confronté à des sous-tensions lorsque l'appel de charge – notamment en début de soirée avec la multiplication notable des bornes individuelles pour véhicules électriques et le développement des pompes à chaleur – dépasse la puissance disponible sur le réseau.

Puissance disponible : un enjeu crucial

La lutte contre le dérèglement climatique via la décarbonation passe inévitablement par l'électrification rapide des usages de consommation domestiques et industriels. Les besoins augmentent de manière exponentielle et les demandes de réservation de puissance électrique explosent : +90% pour les parcs éoliens, +260% pour les stations de recharge rapide et +228% pour les parcs de batteries sur la période d'avril 2024 à avril 2025[2]. Une nouvelle réalité émerge : celle de l'insuffisance de la puissance électrique disponible sur les réseaux, particulièrement au niveau des infrastructures du réseau de transport géré par Elia. Le défi ne se pose pas en termes de production d'électricité mais au niveau de sa mise à disposition et de son acheminement.

De nombreux postes de transformation électrique, maillons essentiels du réseau de transport qui font le lien avec le réseau de distribution, sont aujourd'hui déjà saturés.

FACE À CETTE SITUATION, LES ÉQUIPES D'ORES ET D'ELIA, LE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL À TRÈS HAUTE TENSION, AGISSENT DE CONCERT POUR DÉGAGER DES SOLUTIONS. DEUX VOIES D'ACTION SONT EMPRUNTÉES.

1 La mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux en amont sur le réseau de transport par Elia.

2 La concrétisation de solutions de flexibilité pour mieux partager la puissance électrique encore disponible. Toutefois, pour cela, des décisions politiques et régulatoires sont nécessaires afin de mieux organiser les demandes de raccordement et éviter de bloquer des capacités électriques pour des projets hypothétiques. Il faut aussi pouvoir mieux répartir les capacités disponibles entre différents types de projets et d'activités industrielles. Un appel a été lancé en ce sens auprès des instances politiques et régulatoires. Fin 2025, un décret permettant des raccordements flexibles a été approuvé par les autorités wallonnes et sa mise en œuvre est initiée en 2026.

2 Évolutions présentées dans le Plan d'adaptation d'ORES.

Compteurs communicants, captation des données et smart grid

L'année 2025 marque aussi un tournant majeur avec le déploiement généralisé des compteurs communicants en Wallonie. D'ici fin 2029, tous les clients d'ORES en seront équipés, ce qui représentera plus de 1,5 million de compteurs. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un marché public conjoint a été lancé avec RESA. Il offre une solution intégrée couvrant l'ensemble du processus, de la prise de rendez-vous jusqu'à l'installation du compteur. Le marché a été attribué à l'entreprise momentanée ENZO, composée des sociétés Infra Group, APK Group, Circet et Kobor. Depuis septembre 2025, les équipes techniques ont entamé le déploiement dans plusieurs Villes et Communes de Wallonie. Cet énorme chantier est suivi de près, sur leurs territoires respectifs, par les équipes des deux gestionnaires de réseau qui supervisent le bon déroulement des opérations et la qualité de service.

La captation des données de consommation et d'injection via ces compteurs va permettre de compléter l'analyse et de suivre l'évolution des phénomènes de surtensions et sous-tensions sur le réseau basse tension, en tenant compte en particulier du développement des bornes de recharge et des pompes à chaleur. En parallèle, les systèmes informatiques de l'entreprise ont été adaptés pour permettre la transmission des données de consommation avec une granularité de 15 minutes. Les clients qui le souhaitent pourront disposer de cette information et, le cas échéant, bénéficier des nouvelles formules tarifaires proposées par les fournisseurs et les gestionnaires de réseau. Ces formules sont conçues pour encourager une consommation plus responsable et plus flexible, alignée sur les périodes où l'énergie est la plus abondante et donc la moins chère.

De plus, ORES a franchi en septembre 2025 un cap décisif vers ce que l'on a coutume d'appeler le **smart grid**. Notre entreprise est en effet devenue le premier gestionnaire de réseau de distribution wallon à déployer un système de type ADMS (Advanced Distribution Management System) qui permet la supervision, le contrôle et l'optimisation du réseau de distribution électrique haute tension en temps réel. C'est un levier essentiel de la transition vers un réseau plus intelligent, plus réactif et mieux préparé aux défis énergétiques. L'outil est indispensable à la mise en œuvre de solutions de flexibilité à l'échelle du réseau puisqu'il offre une capacité accrue d'anticipation et de prévention des risques de congestion ; il permet aussi le pilotage à distance des sources décentralisées : charges modulables, productions renouvelables, unités de stockage… Son déploiement ponctue un parcours de cinq ans, marqué non seulement par l'implémentation d'un système informatique de pointe, mais aussi par une révision complète de l'organisation et des processus internes de gestion du réseau haute tension, et l'adoption de nouvelles mesures de sécurité. Il marque aussi la fin d'un cycle technologique avec l'abandon du système de supervision et de télécontrôle SCADA utilisé depuis les années 1990.

Le réseau électrique en quelques chiffres

En 2025, plus de 449 millions d'euros ont été investis dans le réseau électrique. Outre les renforcements et l'optimisation des infrastructures de distribution, leur «smartisation» via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques et la mise en œuvre du système ADMS (voir ci-contre) sont les pierres angulaires de cette évolution. À la fin de l'exercice, près de 14,5% de notre parc total de 23.562 cabines de distribution étaient télécontrôlés. Par ailleurs, le déploiement du comptage électronique et communicant chez les clients se poursuit : près de 112.000 nouveaux compteurs communicants ont été installés en 2025, portant ainsi le total à 423.362 unités sur notre réseau.

Les réseaux en basse et haute tension d'ORES s'étendent sur 54.212 km. En 2025, plus de 880 km de nouveaux câbles ont été posés, 301 nouvelles cabines de distribution ont été installées et nos équipes ont procédé à un peu plus de 6.900 nouveaux raccordements en basse tension, correspondant à quelque 10.150 nouveaux compteurs. Dans le contexte de la sécurisation du réseau face aux aléas climatiques, des lignes aériennes ont été enfouies pour un total de 40 km cette année. Nos réseaux électriques ont permis la distribution de plus de 10,7 millions de MWh en 2025, soit un volume sensiblement équivalent à celui de 2024.

Près de 37% d'énergie renouvelable

Pour contribuer aux objectifs fixés par la Région wallonne dans le cadre du Plan Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts – ou 6.000 MVA – de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030 sur son territoire. Au 31 décembre 2025, 307.638 installations de production d'énergie renouvelable, tous types confondus, étaient raccordées au réseau électrique d'ORES, représentant une puissance totale de 3.683 MVA. (voir illustrations ci-après).

En unités de production, c'est toujours le photovoltaïque qui se taille la part du lion. Après le boom de 2023 – près de 100.000 nouvelles unités raccordées (+60% vs.2022) – le fort ralentissement observé en 2024 – 15.000 nouvelles installations – se confirme en 2025, puisqu'un peu moins de 10.000 nouvelles unités ont été raccordées au réseau.

Avec près de 4 GWh injectés sur nos réseaux au terme de 2025, la production électrique de l'ensemble des unités renouvelables sur notre territoire a couvert près de 37% du total de l'électricité ayant transité sur notre réseau. La production photovoltaïque a augmenté de 11,6% en un an alors qu'on note une très légère diminution des volumes générés par les éoliennes (-0,6%).

Les tableaux et graphes ci-après traduisent le développement des énergies renouvelables sur notre réseau.

Nombre d'unités de production décentralisées (UPD) officiellement enregistrées sur le réseau ORES au 31 décembre 2025

306.621 Photovoltaïque + **225** Éolien + **137** Hydraulique + **351** Cogénération + **304** Autres

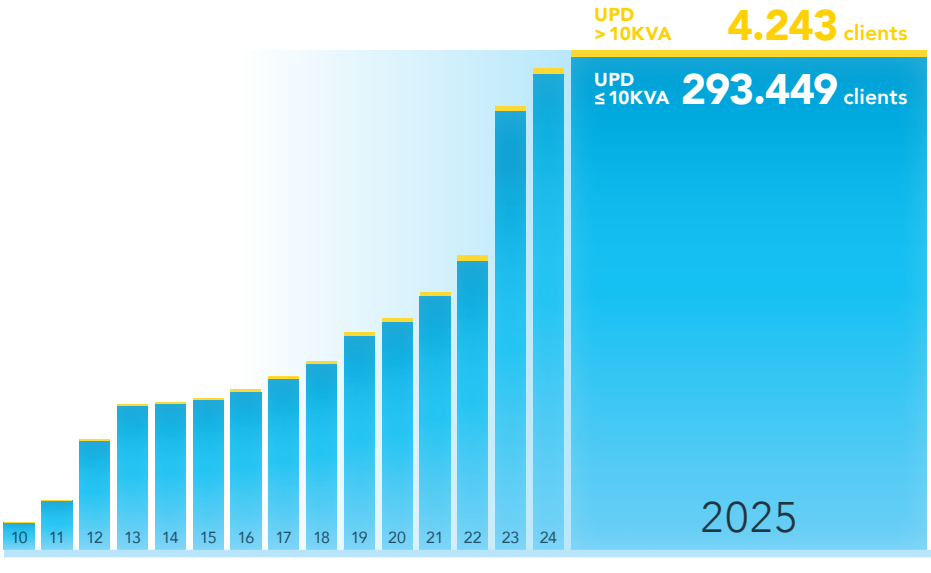

297.692
Clients

Évolution du nombre de clients disposant d'une UPD

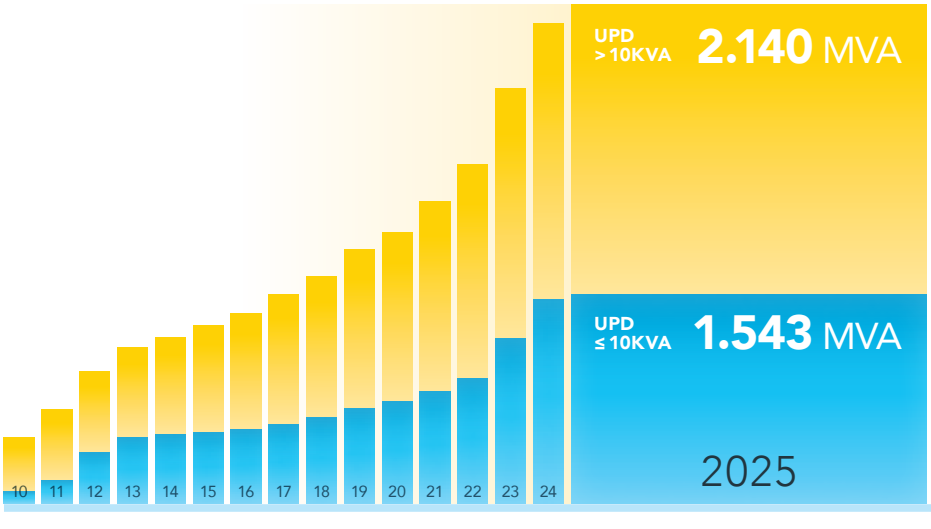

3.683
MVA

Évolution de la puissance installée totale des unités de production décentralisées (UPD) exprimée en mégavoltampères (MVA)

63,4%
SOURCES CONVENTIONNELLES

36,6%
SOURCES RENOUVELABLES:

- 18,6% Éolien
- 12,3% Photovoltaïque
- 2,9% Cogénération
- 1,9% Biomasse
- 0,9% Hydraulique

De grands chantiers partout en Wallonie

D'est en ouest, les équipes techniques d'ORES ont mené des travaux importants durant l'année. En Communauté germanophone et dans le sud-est de la Province de Liège, de grosses sous-stations ont été rénovées et des câbles haute et basse tension remplacés. En Province de Luxembourg, outre des renforcements de lignes basse tension sur une trentaine de kilomètres, 14 cabines haute tension principales ont été modernisées et les 16 autres le seront en 2026. En Province de Namur, le réseau haute tension de Ciney a été modernisé dans le contexte de l'alimentation électrique d'un nouveau zoning. En Brabant wallon, des chantiers d'envergure ont été réalisés: installation de transformateurs autorégulants, régulateurs basse tension, rénovation de cabines... En Hainaut, on peut signaler la pose de plusieurs kilomètres de câbles haute tension pour la connexion des parcs éoliens de Ventis sur les communes de Soignies, BraineleComte et Gouy, les grands travaux réalisés pour l'approvisionnement électrique du complexe scientifique Biotech 5 à Gosselies, le déplacement d'installations électriques et gazières dans le cadre de la réhabilitation d'un pont historique à La Louvière, la finalisation d'un chantier stratégique pour Infrabel à Mons ou encore, en Wallonie picarde, l'abandon d'environ 7 km de réseau aérien et les travaux de raccordement de deux parcs éoliens au nord de Tournai et à Basècles.

Statistiques techniques liées à la gestion du réseau

La première mission d'ORES consiste avant toute chose à garantir la sécurité et la qualité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs desservis via ses réseaux. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. La qualité des services techniques est mesurée à travers différents indicateurs, suivis par le régulateur régional.

En 2025, ces indicateurs présentent des chiffres contrastés. Nos équipes ont dû procéder à des dépannages sur le réseau à 11.875 reprises en 2025 – soit 32 interventions en moyenne par jour – un chiffre en réduction de 5% par rapport à 2024. Les délais moyens d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiqués dans le tableau ci-après (en heure) : si les délais d'intervention sont en légère amélioration, en revanche, les durées d'interruption de l'alimentation électrique s'allongent.

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont liées à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi à des intempéries voire à des agressions extérieures – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises de travaux. L'indicateur relatif à la durée moyenne nécessaire pour clôturer un dépannage est en dégradation sensible par rapport à l'année précédente (+ 4 minutes). Enfin, le nombre d'occurrences où l'intervention de nos techniciens a nécessité une coupure de plus de 6 heures – haute et basse tension confondues – est en hausse : 203 en 2025 contre 163 en 2024. Les conditions de précipitations hivernales, notamment en janvier 2025, expliquent en partie cette augmentation.

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2024	2025
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité planifiée	00:42:20	**00:42:01**
Temps moyen d'interruption	02:30:06	**02:41:20**
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité non-planifiée	00:33:00	**00:31:00**
Temps moyen d'interruption	00:34:17	**00:38:44**
INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	**2024**	**2025**
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:55:34	**00:55:46**
Durée moyenne de clôture d'intervention	02:02:47	**02:06:40**

Grâce au déploiement des nouveaux modèles de lampes beaucoup moins gourmandes en énergie, la puissance installée totale du parc continue de baisser.

Modernisation du parc d'éclairage public : de plus en plus de LED

En 2025, ORES a poursuivi le programme de modernisation de l'éclairage public lancé au niveau de toute la Région wallonne en 2019 et échelonné sur 10 ans. Nos équipes organisent le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de dimming). En moyenne, la mise en œuvre de ce programme entraîne une réduction significative de la consommation électrique des équipements concernés, dans une fourchette de 60 à 65%. Cette amélioration s'avère très intéressante financièrement pour les communes puisque l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une entité moyenne.

Globalement, à l'échelle du territoire couvert par l'entreprise, cela représente un investissement total de plus de 240 millions d'euros dont près de 70 sont financés par ORES. Le reste de l'enveloppe est supporté par les autorités communales bénéficiaires et couvert grâce aux économies réalisées sur les coûts d'énergie et d'entretien induites par les nouveaux luminaires. Lorsque l'ensemble du plan sera achevé, plus de 100.000 MWh de consommation électrique seront économisés tous les ans par les Villes et Communes concernées, ce qui correspond à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO_2.

À la fin de 2025, nos équipes avaient procédé au remplacement de pratiquement 67% des luminaires communaux : près de 319.000 points sont désormais équipés en LED, dont 98% sont « dimmables ».

Le nombre de luminaires gérés par l'entreprise a très légèrement augmenté en 2025. Toutefois, grâce au déploiement des nouveaux modèles de lampes beaucoup moins gourmandes en énergie, la puissance installée totale du parc, soit 26.891 kW, continue de baisser (-8% en un an) tout comme sa consommation globale qui atteignait 85.651 MWh à la fin 2025 (-8,35%). Le passage au LED a aussi une influence positive sur le nombre de dépannages de luminaires nécessaires qui a diminué de 26% en un an.

Évolution de la composition du parc d'éclairage public communal géré par ORES

NOMBRE D'OUVRAGES PAR TYPE DE LAMPE	2024	2025
NaLP - sodium basse pression	7.248	**7.740**
NaHP - sodium haute pression	129.846	**98.145**
MHHP - halogénures/iodures métalliques	55.491	**46.872**
LED - diodes électroluminescentes	277.104	**318.943**
Autres	721	**694**
Total	470.410	**472.394**

Des activités gazières en transition également

Le réseau de distribution de gaz est un élément essentiel de l'activité d'ORES : en 2025, il a permis de distribuer 12,5 millions de MWh d'énergie à plus de 540.000 clients dans 117 communes wallonnes. Toutefois, son avenir est lié aujourd'hui aux objectifs européens et wallons de décarbonation du chauffage et de l'industrie.

Fin 2025, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES, respectivement à Fleurus, Quévy et Les Bons Villers.

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone attendue en 2050, la gestion du réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment liés à une potentielle réduction d'activité – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau pourra jouer dans la transition tant chez les particuliers que dans les entreprises. À l'avenir, il devrait permettre de distribuer d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel : biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO_2 sur des sites industriels, voire à terme hydrogène vert. À court et moyen terme, il permet également de soulager un réseau électrique très fortement sollicité.

À la fin de 2025, trois unités d'injection de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution d'ORES, respectivement à Fleurus, Quévy et Les Bons Villers. Globalement, elles ont injecté plus de 177 GWh de gaz vert dans le réseau en 2025, soit l'équivalent de la consommation moyenne de près de 10.000 ménages. Trois offres de raccordement pour environ 180 GWh ont été transmises par nos services à des porteurs de projets. Ils étudient aussi le raccordement de 150 GWh supplémentaires. L'ensemble de ces dossiers permettrait – sur la base des volumes actuels – de disposer à terme de 4% de gaz vert dans nos réseaux.

Il faut noter que dans le cadre de son plan d'investissement, ORES a prévu des enveloppes spécifiques afin de favoriser l'injection de biométhane. Les montants correspondants émanent de différentes demandes de subsides issus du Plan de Relance wallon (2023-2024) et portent sur la réalisation de bouclages pour augmenter la capacité d'accueil des réseaux en période estivale et sur l'installation des cabines nécessaires. En Brabant wallon par exemple, des travaux d'interconnexion entre les réseaux moyenne pression de Nivelles et Ittre ont été lancés et 6,8 km de canalisations seront posés à cette fin.

En 2025, près de 92 millions d'euros ont été investis dans des travaux de maintenance du réseau de gaz.

Notre entreprise continue aussi à consacrer une part importante de ses investissements à l'entretien et à la sécurité du réseau de gaz. En 2025, près de 92 millions d'euros ont été investis dans des travaux de maintenance, d'assainissement et de rénovation, des augmentations de capacité ou le raccordement de nouveaux clients. Même si aucune grande extension n'est envisagée depuis plusieurs années – 75 kilomètres à peine de nouvelles canalisations ont été installés en 2025 – il est fondamental de garantir la qualité du réseau via le remplacement des infrastructures les plus anciennes. Le réseau s'étend actuellement sur 10.289 km, essentiellement en conduites en polyéthylène (7.200 km) et acier (3.051 km). Durant l'année, nos équipes ont installé 2.219 nouveaux branchements, correspondant à 6.139 compteurs supplémentaires, et un peu plus de 2.500 branchements ont été rénovés.

Contrôles et sécurité

Le début de 2025 a été marqué par la mise en œuvre opérationnelle, au niveau fédéral et régional, de la réglementation Méthane (EU 2024/1787) adoptée au niveau européen l'année précédente. Cette réglementation impose aux entreprises distributrices de gaz un renforcement majeur de leurs obligations en matière de détection, mesure, déclaration et réduction des fuites de méthane. Elle s'inscrit dans la dynamique européenne exigeant des standards de surveillance parmi les plus stricts afin que les opérateurs gaziers maîtrisent mieux leurs émissions fugitives de méthane.

ORES s'y était préparée et a mis en œuvre un nouveau programme de surveillance systématique de son réseau assorti d'exigences renforcées par rapport au passé, notamment en termes de fréquence d'inspection. La réglementation encadre également les pratiques d'éventage et de torchage, limitant leur usage aux seuls cas d'urgence ou de sécurité. Des mesures internes ont été prises en ce sens durant l'année, avec la révision de certaines procédures et l'acquisition d'un nouveau véhicule de détection des fuites.

CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2024	2025
Moyenne pression	731	**1.281**
Basse pression	1.336	**2.257**
Total	2.067	**3.538**

RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2024	2025
Interventions suite aux contrôles systématiques sur le réseau	248	**256**
Interventions suite à un appel de tiers	1.125	**1.146**

Dans ce nouveau contexte, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz doit être contrôlée dans des intervalles plus courts. L'accélération du tempo de la recherche systématique des fuites a permis de contrôler pas moins de 3.538 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression – soit une augmentation de 71% par rapport à 2024 – et 256 fuites ont été détectées et réparées dans ce contexte.

La sécurité demeure ultra-prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou d'une fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une légère baisse de la durée moyenne d'intervention en 2025.

TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS)	2024	2025
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:45:27	00:45:49
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:28:51	01:25:28

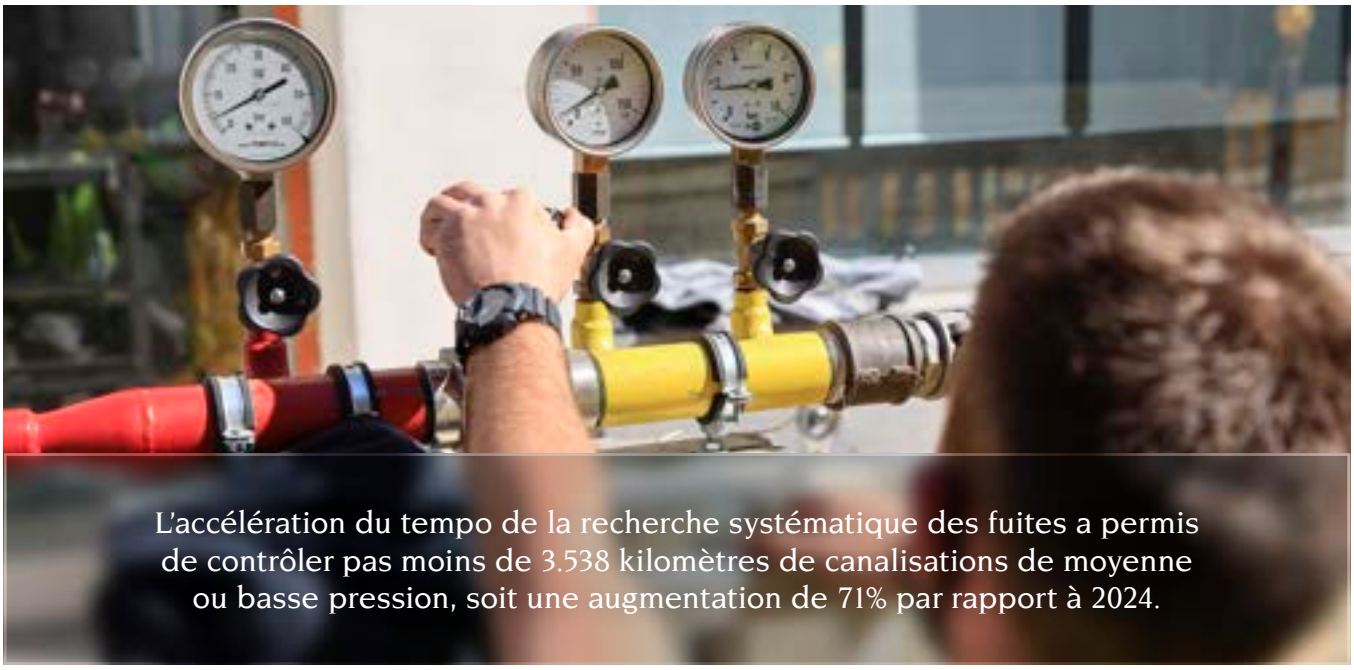

L'accélération du tempo de la recherche systématique des fuites a permis de contrôler pas moins de 3.538 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression, soit une augmentation de 71% par rapport à 2024.

Panne à Mons : mobilisation des équipes et priorité à la sécurité

À la mi-février 2026, une défaillance matérielle dans une cabine du réseau de gaz a entraîné une interruption de l'alimentation affectant environ 12.000 foyers et commerces sur le territoire de la Ville de Mons durant plusieurs jours. Par mesure de sécurité, l'ensemble des compteurs concernés a dû être fermé le temps de la réparation, pour ensuite être remis en service progressivement et de manière individualisée par nos équipes techniques, assistées par des collègues d'autres gestionnaires de réseau. Cet évènement a remis en exergue toute l'importance de la mission première d'ORES, à savoir garantir l'alimentation des consommateurs, mais aussi la priorité accordée à la sécurité en toutes circonstances.

Informatique, cybersécurité et certification ISO 27001

Avec l'accélération de la transition énergétique, la digitalisation croissante et l'évolution des exigences réglementaires, les systèmes d'information occupent une place de plus en plus centrale dans le fonctionnement opérationnel d'ORES. L'IT est aujourd'hui un levier essentiel de performance, de fiabilité et de résilience pour l'ensemble des métiers. Elle est au cœur de processus critiques : supervision et exploitation des réseaux, déploiement des compteurs communicants, gestion des données, continuité d'activité, cybersécurité et intégration progressive de nouvelles technologies liées à la transition.

En 2025, cette réalité s'est traduite par un renforcement significatif du rôle structurant de l'IT, tant comme support aux métiers que comme composante clé de la gestion des risques et de la conformité. Un cadre de gouvernance des architectures IT a été formalisé et diffusé au sein de l'organisation. Il vise notamment à assurer la standardisation et la cohérence des solutions ainsi qu'à renforcer l'alignement entre projets informatiques et objectifs opérationnels.

Les métiers d'ORES dépendant de plus en plus de ces systèmes numériques

interconnectés, la cybersécurité est devenue une condition indispensable à la continuité et à la fiabilité des activités. Un plan d'action spécifique est mis en place pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations, tout en assurant aux métiers un environnement de travail fiable, conforme et résilient.

Enfin, il faut souligner le jalon majeur posé avec l'obtention en mars 2025 de la certification ISO/IEC 27001 pour l'ensemble des activités et des sites d'ORES. Fruit du travail approfondi mené depuis plusieurs années – formalisation des processus, identification et correction de non-conformités mineures, déploiement de plans d'actions pour renforcer durablement la sécurité informatique –, cette certification confirme que le système de management de la sécurité de l'information mis en place est conforme aux standards internationaux les plus exigeants.

3 La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous

2025 a confirmé le rôle majeur de la relation client dans la réussite progressive de la transition énergétique. De nombreuses initiatives sont prises pour accompagner au mieux les clients dans un contexte inédit. Une chose est sûre : l'époque du « tout, tout le temps, partout, tout de suite » est révolue pour ce qui concerne l'accès à la puissance électrique. Il faut désormais pouvoir anticiper, adopter des comportements de consommation vertueux et privilégier l'autoconsommation et la flexibilité.

Grandes entreprises : transparence et anticipation

Dans un contexte où la puissance disponible devient un facteur déterminant pour la croissance économique, l'accent a aussi été mis par les services d'ORES sur l'information et l'accompagnement des « grands comptes », notamment face aux défis de l'électrification de leurs processus. Notre entreprise a choisi d'aller à la rencontre de ses 350 plus grands clients afin d'appréhender très précisément les stratégies de développement et de transition de ces industries et entreprises. Il faut pouvoir anticiper leurs besoins futurs à court, moyen et long terme et les inclure dans les plans d'investissement liés à la modernisation du réseau. Les besoins répertoriés sont intégrés dans un Plan de puissance mis en place en collaboration avec RESA et Elia de manière à disposer d'une vision prospective de la demande en électricité à l'échelle wallonne, qui sera intégrée dans les plans d'adaptation respectifs des gestionnaires de réseaux.

Compte tenu des difficultés de raccordement rencontrées par un grand nombre d'entreprises clientes en électricité – ORES compte aujourd'hui près de 500 grands comptes – et de la nécessité de les guider notamment sur les nouvelles modalités de flexibilité, ORES a étoffé son équipe d'account managers en 2025. Pour plus d'efficacité, ils sont dédiés à des territoires et des segments de clients spécifiques. Un outil de gestion des grands comptes a également été développé en appui de cette approche.

Une relation client renforcée avec les clients résidentiels grâce au numérique

Pour accompagner les clients particuliers, ORES mise en priorité sur des services en ligne de qualité et le développement de moyens de communication numériques. Après l'important lifting de 2024, le site internet de l'entreprise s'est encore enrichi et particulièrement sur les thématiques des compteurs communicants, de la production d'énergie et des décrochages d'onduleurs, de la mobilité électrique et en particulier la déclaration des bornes de recharge, ainsi que la préparation active de l'introduction des nouvelles plages tarifaires du bihoraire et celle du tarif « Impact », entrées en vigueur au début 2026. Un ensemble cohérent de nouveaux formulaires, simulateurs et pages explicatives témoignent de l'évolution de l'offre digitale d'ORES. L'expérience utilisateur et la simplification des démarches ont été au cœur de cette évolution.

Dans cette optique, l'espace personnel en ligne baptisé « myORES » a été profondément remanié, avec un go-live en juin et l'ajout de fonctionnalités supplémentaires au cours du second semestre. Tous les clients ont désormais accès à cet espace et la connexion est facilitée grâce à l'authentification via le système itsme® ou la carte d'identité électronique. Le client peut y retrouver toute une série d'informations sur sa consommation et son installation, procéder à des demandes de services ou déclarer sa borne de recharge individuelle, par exemple. L'espace, disponible dans les trois langues nationales, est consultable aisément sur tablette, smartphone et PC. La fréquentation du site s'est accrue de plus de 40%, avec pas moins de 4,31 millions de visiteurs répertoriés à la fin 2025.

ORES mise donc sur une digitalisation accrue des interactions avec les clients. Il s'agit de gagner en efficience opérationnelle, de s'intégrer véritablement dans les habitudes de **self-service** des clients, tout en leur permettant de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la transition énergétique ainsi que les limites actuelles et factuelles du réseau électrique.

Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau, sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site web et l'espace **myORES** – tutoriels, **chatbots**, formulaires, foires aux questions, etc. – visent dès lors à leur présenter les différentes options possibles, mais aussi à les informer sur les conséquences de leurs choix. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée surdimensionnée par rapport aux besoins réels peut avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent – voire, à terme, nécessiter des travaux de renforcement du réseau. Face à l'explosion actuelle des demandes émanant des consommateurs et des prosumers, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficiente.

Comnexio à l'écoute

Si globalement, les clients privilégient aujourd'hui les modes de communication numériques, il demeure essentiel de continuer à répondre aux besoins de celles et ceux qui préfèrent d'autres types d'interaction. À travers Comnexio, notre centre de contact clientèle implanté à Gosselies et Eupen, nous offrons aux clients des solutions téléphoniques, via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature de leurs demandes. Ce choix assumé permet de répondre en partie au phénomène de la fracture numérique.

Les conseillers et conseillères de Comnexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions par téléphone, par courriel, par **chat** en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié. En 2025, le trafic téléphonique est resté relativement stable avec quelque 940.000 appels traités. Ce sont surtout les lignes dédiées aux travaux, aux pannes d'électricité et au signalement d'odeurs ou fuites de gaz qui ont été les plus sollicitées. Les appels concernant les relevés d'index sont en diminution, en conséquence directe de l'enrichissement de l'espace **myORES** évoqué ci-avant.

Des mesures sont prises en continu pour personnaliser l'expérience client et maintenir un temps d'attente satisfaisant, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité environ 18% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2025, hormis les interactions présentielles dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation régionaux.

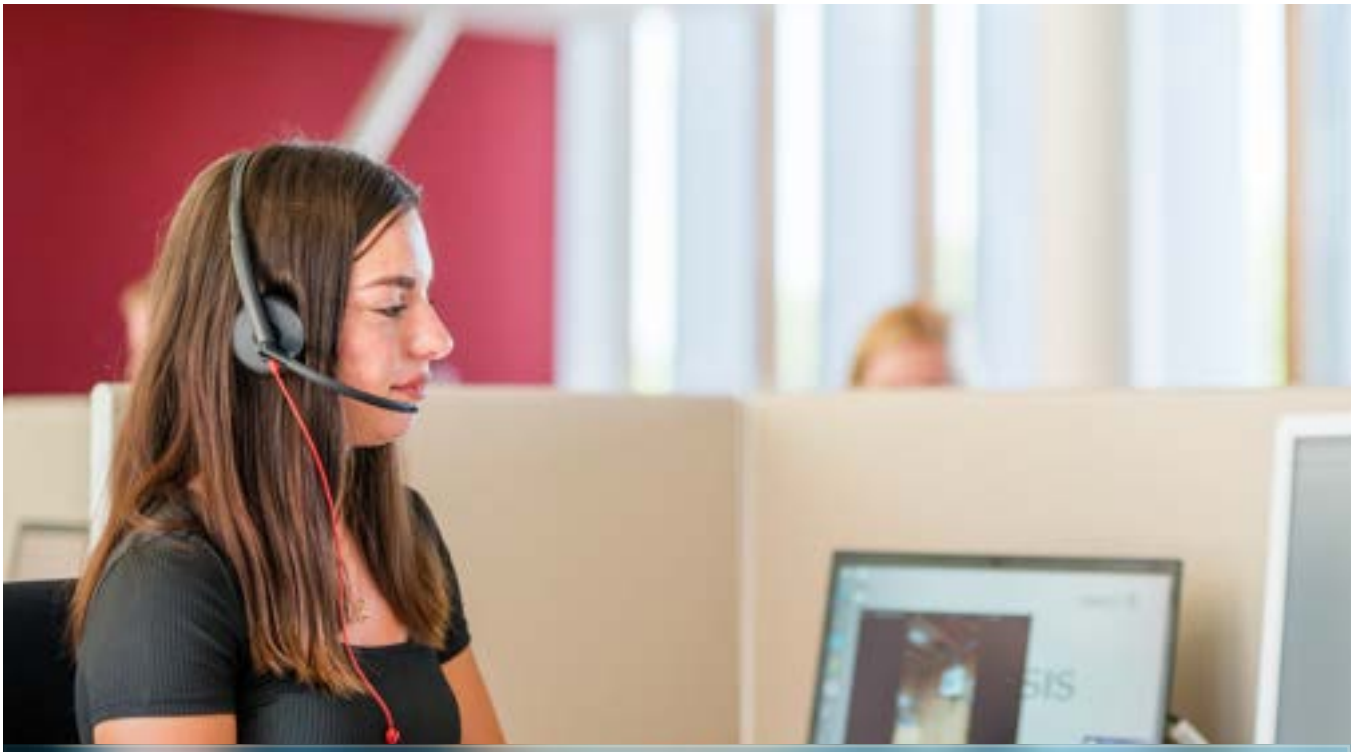

Évolution de la situation des blocages sur le marché

La remédiation des problèmes rencontrés en lien avec la plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) s'est poursuivie en 2025 via la task force spécifique créée à cet effet. Les efforts déployés ont permis de réduire les blocages d'environ 50% au début de l'année, dans une dynamique encourageante.

Toutefois, en raison de l'accroissement du volume d'interactions et de contraintes techniques lourdes, la situation est restée très tendue avec notamment des risques de nouveaux blocages. La CWaPE a exigé la clôture des plaintes historiques datant de la période 2022-2024 pour la fin du mois de mai 2025 ainsi que la résolution des autres points bloqués de longue durée pour des dates échelonnées entre le 1er juillet 2025 et le 1er octobre 2025. Les équipes d'ORES sont passées en «mode crise structuré» et, en collaboration avec Atrias, elles ont veillé à mettre en œuvre des méthodes complémentaires substantielles pour surmonter les difficultés techniques rencontrées et résoudre un maximum de cas restant bloqués aussi vite que possible.

Durant le second semestre, la résorption des cas de blocages s'est poursuivie afin de respecter les cibles fixées. Les équipes se sont également concentrées sur la préparation et la prévention des risques majeurs de recrudescence de blocages liés aux contraintes informatiques, opérationnelles, régulatoires ainsi qu'au facteur humain, compte tenu de la pression constante sur les collègues concernés.

Depuis 2023, quelle que soit la méthode de déblocage employée, ORES n'a cessé de faire de la résolution de ces dysfonctionnements une priorité absolue. Toutefois, la conjonction des échéances, avec notamment la mise en place des systèmes informatiques soutenant le marché – en particulier pour la collecte et les échanges de données quart-horaires liés au déploiement des compteurs communicants – de même que la mise en place des nouveaux tarifs de distribution au 1er janvier 2026 (voir ci-après) ont pesé sur le niveau de performance.

Au fil de ce second semestre, les procédures d'injonction de la CWaPE se sont poursuivies pour contraindre ORES à solutionner tous les cas bloqués depuis plus de 12 mois, jusqu'au dernier. Même en mettant en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition, ORES n'est pas encore parvenue à résoudre les derniers cas bloqués qui – par nature – sont les plus complexes à régler et qui ne peuvent pas toujours être solutionnés par des méthodes informatiques traditionnelles.

Il faut par ailleurs tenir compte de la très faible proportion de points de fourniture (EAN) restant bloqués de longue durée : moins de 0,02% de l'ensemble des EAN sur le réseau d'ORES sont concernés. Dans ce contexte, notre entreprise continue à défendre ses arguments vis-à-vis du régulateur dans le cadre des procédures d'injonction en cours.

Soutien aux clients précarisés

Notre entreprise est engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés dans le respect de ses missions de service public à caractère social. Elle fournit de l'électricité et du gaz aux consommateurs disposant du statut de client protégé socialement. Ceux-ci bénéficient sous certaines conditions du tarif social de l'énergie, le moins cher du marché. ORES joue aussi le rôle de fournisseur social pour les clients ne trouvant pas de fournisseur commercial.

Le nombre de clients alimentés par notre entreprise – en forte hausse en 2021 et 2022 suite aux mesures de protection prises par les autorités durant la crise de l'énergie – avait sensiblement baissé en 2023 et en 2024 après l'arrêt de ces mesures. En 2025, la tendance s'est radicalement inversée et, à la fin de l'année, le nombre de clients sociaux d'ORES était pratiquement revenu à son niveau de 2022 : 38.061 pour l'électricité et 19.790 pour le gaz (+12% par rapport à 2024).

Parallèlement, ORES joue également le rôle de fournisseur temporaire pour les clients dits « sous fournisseur X », à savoir les clients temporairement sans contrat avec un fournisseur commercial. Compte tenu des situations problématiques rencontrées sur le marché au cours des deux dernières années – notamment le recours au processus de fin de contrat par les fournisseurs commerciaux depuis l'entrée en vigueur du décret dit « Juge de Paix » – le nombre de ces clients continue d'augmenter de manière significative : il atteint 4.384 en électricité (+11%) et 2.376 en gaz (+19%) à la fin 2025. Dans ce contexte, ORES est également confrontée à un net accroissement du volume de factures impayées par ses clients : de quelque 10 millions d'euros en 2022, le montant dépasse 26 millions d'euros en 2025.

Les compteurs communicants au service du prépaiement de l'énergie

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation de compteurs à prépaiement chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur. Le développement de la technologie des compteurs communicants permet la mise en place d'une solution de prépaiement de l'énergie plus facile à gérer, plus directe et moins stigmatisante que l'ancien compteur à budget pour les clients. Pour ORES, ce système doit aussi permettre de limiter la multiplication des impayés et de préserver l'économicité de la distribution dans le cadre des obligations de service public à caractère social.

La mise en place de cette nouvelle technologie nécessite l'interconnexion et le transfert de données entre plusieurs systèmes informatiques. À l'automne 2025, des anomalies ont été détectées au niveau des mises à jour de ces systèmes : un nombre limité de compteurs communicants à prépaiement n'affichaient plus correctement le solde disponible des clients concernés. Des actions ont été organisées pour résoudre progressivement et structurellement les dysfonctionnements à l'origine des difficultés. Les clients concernés ont été informés et des mesures correctives ont été prises pour résorber la situation au début 2026.

Par ailleurs, il faut noter qu'ORES devait remplacer tous les compteurs à budget actifs par des compteurs communicants à prépaiement pour la fin 2025.

COMPTEURS À PRÉPAIEMENT (FIN 2025)	Électricité	Gaz	Total
Compteurs actifs	43.151	16.961	**60.112**

Qualité de service

Autre aspect de la relation client d'ORES : les études et les travaux réalisés par nos services et les entrepreneurs sous-traitants pour des demandeurs privés ou des porteurs de projets dans le contexte de l'exploitation des réseaux.

En 2025, la qualité du respect des délais règlementaires pour la remise des offres de raccordement en basse tension est en légère amélioration par rapport à 2024, mais elle se détériore en ce qui concerne l'exécution des travaux, et assez nettement aussi en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Nos services ont fait face à un véritable tsunami de demandes de ce type cette année dans le contexte des nombreux projets de décarbonation et de l'électrification massive des usages de consommation, ce qui explique la dégradation du résultat constatée.

Respect des délais d'exécution

Études de raccordement au réseau électrique haute tension
-8%

Offres de raccordement au réseau électrique basse tension
+2%

Raccordements au réseau électrique basse tension
-5%

Plaintes et insatisfactions

L'amélioration de la relation client passe par l'analyse des motifs d'insatisfaction : capter les plaintes, identifier les points de complexité récurrents puis ensuite corriger les erreurs et le cas échéant, modifier les processus porteurs de lacunes. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement, lors de raccordements ou de modifications de branchement en trottoir devant les habitations.

Les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web, qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou encore d'une demande de médiation. Le canal digital est aujourd'hui privilégié pour ce type de demandes également. Grâce aux mesures mises en place pour répondre aux difficultés rencontrées en 2023 et 2024 – décrochages d'onduleurs et blocages de données clients – le nombre global de plaintes et d'insatisfactions fondées est en baisse par rapport à 2024, à savoir respectivement de -6% et -15%. En revanche, les indemnisations consécutives à des demandes fondées sont en hausse très nette (+71%), en particulier suite à des interruptions d'alimentation électrique d'une durée de plus de 6 heures. Outre les pannes majeures, ces interruptions peuvent aussi être liées à des épisodes de vents forts et des tempêtes voire à des inondations. Le début de l'année 2025 a été marqué par une météo hivernale difficile, avec notamment la tempête Floriane en janvier.

Tarifs de distribution : des évolutions fondamentales

Le régulateur du marché wallon, la CWaPE, a adopté plusieurs décisions importantes pour ORES en 2025. Il a d'abord approuvé une révision des tarifs de refacturation du transport des gestionnaires de réseaux de distribution wallons pour l'année 2025, intégrant les nouveaux tarifs du gestionnaire de réseau de transport. En février, il a accepté la demande de révision du revenu autorisé électricité 2025-2029 d'ORES Assets, notamment dans le contexte du déploiement des compteurs communicants.

À la fin juin, autre étape cruciale, le régulateur a approuvé les nouvelles grilles tarifaires « électricité » des gestionnaires de réseaux wallons pour la période 2026-2029. Il confirmait ainsi une hausse des coûts de distribution, située dans une fourchette de +8 % à +15 % selon les profils de clients, destinée à financer les investissements nécessaires à la transition énergétique.

Dans la même décision, la CWaPE a entériné une nouvelle structure horaire des tarifs applicable à partir du 1er janvier 2026 en électricité. Celle-ci présente deux évolutions fondamentales. Tout d'abord, une réforme profonde du tarif bihoraire qui induit la suppression de la distinction entre semaine et weekend et l'introduction de nouvelles plages horaires avec des heures creuses situées entre 11h et 17h et 22h et 7h du matin indépendamment du jour de la semaine.

Les heures pleines couvrent tous les autres moments de la journée. Ensuite, l'introduction d'un nouveau tarif incitatif, baptisé « Impact », composé de cinq plages tarifaires différentes. L'objectif recherché à travers ces nouveaux tarifs consiste à inciter le déplacement des consommations électriques vers les heures où l'électricité est davantage disponible, limiter les pointes de charge pour stabiliser le fonctionnement du réseau et enfin, accompagner les comportements de flexibilité des clients. Les trois types de tarifs en application depuis le début 2026 sont illustrés ci-après.

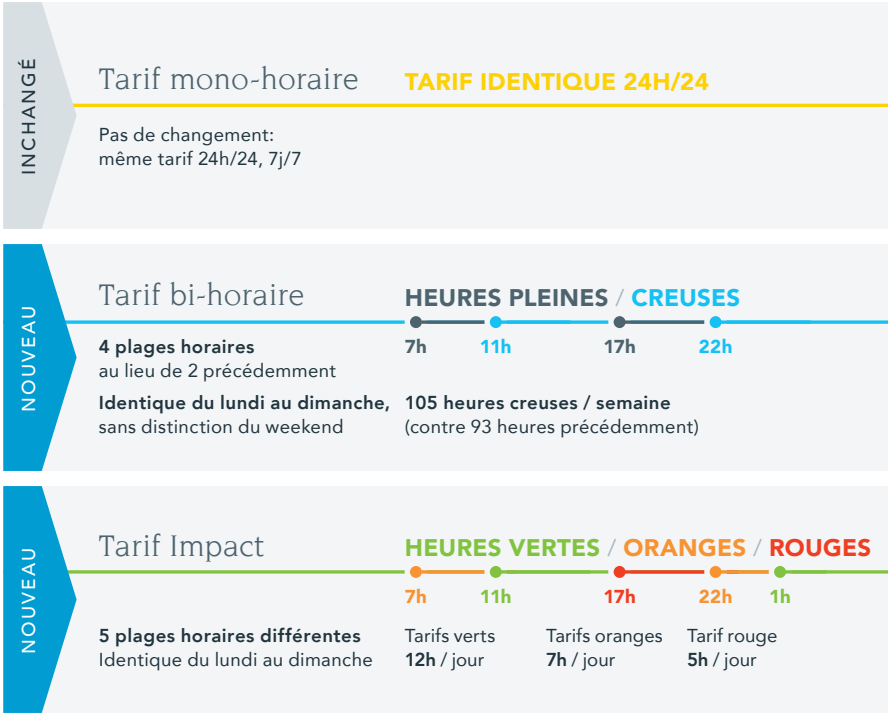

4 Ressources humaines, prévention et environnement

La gestion des ressources humaines, la prévention des risques et accidents, et la protection de l'environnement sont autant de domaines où s'exprime aussi la responsabilité sociétale d'ORES. L'année 2025 a été marquée notamment par la revalorisation de certaines fonctions techniques dans un contexte de dialogue social compliqué, une amélioration notable des résultats en matière de prévention et de sécurité et la réalisation d'une première grande analyse des risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée.

Sur le plan des ressources humaines, les défis liés à la transition énergétique se traduisent en exigences fortes. Il faut assurer le maintien et la montée en compétences des équipes, en poursuivant les efforts visant à attirer, former et fidéliser les talents nécessaires.

De plus, la direction des Ressources humaines a vu ses responsabilités élargies en 2025, avec le pilotage du marché relatif au recours à des consultants externes. Renforcement de la gouvernance de l'entreprise, sécurisation des processus de sourcing et stabilité organisationnelle ont été à l'origine de cette décision.

À la fin de 2025, l'effectif de l'entreprise a atteint quelque 3.000 collaboratrices et collaborateurs, actifs et non-actifs confondus. Les besoins en recrutement ont notamment été comblés via l'accord noué avec le Forem en termes de formation alternée, mais également à travers les Technidays ORES, organisés à huit reprises au cours de l'année dans différents sites d'exploitation régionaux, avec pour objectif la sélection rapide de candidats locaux.

Après 251 engagements et 164 départs au cours de l'année, le personnel en activité compte exactement 2.953 personnes, dont 33,8% de femmes.

La part belle est faite aux formations axées sur la basse tension.

Formation du personnel et des partenaires

L'entreprise met un accent tout particulier sur la formation, tant pour son personnel que pour ses sous-traitants et ses partenaires. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité sont dispensées dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à La Louvière (Strépy-Bracquegnies) et Marche-en-Famenne (Aye). Dans le cadre du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition énergétique, la part belle est faite actuellement aux formations axées sur la basse tension. Celles-ci ont été sensiblement perturbées par les mouvements sociaux qui ont émaillé le dernier trimestre de l'année (voir ci-après). Le développement et l'enrichissement de la plateforme en ligne Talentsoft permet à tous les collaborateurs de gérer activement leurs formations via un catalogue large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins : modules d'e-learning – avec une campagne spécifiquement axée en 2025 sur la cybersécurité dans le contexte de la certification ISO 27001 – formations à distance, vidéos… En moyenne, toutes catégories confondues, les membres du personnel ayant bénéficié de formations ont comptabilisé 31 heures de cours durant l'année.

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL PAR GENRE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	46,57%	10,53%	8,84%	0,24%	**66,2%**
Femmes	26,68%	3,35%	3,76%	0,03%	**33,8%**
Total	**73,25%**	**13,88%**	**12,60%**	**0,27%**	**100%**

RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL PAR GROUPE D'ÂGE	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
< 30 ans	8,80%	0,07%	0,98%	0,00%	**9,85%**
≥ 30 < 50 ans	49,88%	7,52%	8,13%	0,07%	**65,60%**
≥ 50 ans	14,57%	6,30%	3,48%	0,20%	**24,55%**
Total	**73,25%**	**13,89%**	**12,59%**	**0,27%**	**100%**

Formation par catégorie professionnelle et par genre

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2025	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	11,26	6,19	**10,42**
Personnel d'encadrement	26,02	19,13	**23,90**
Personnel de maîtrise	24,23	13,40	**21,67**
Personnel employé	45,69	15,43	**34,18**
Moyenne	**39,33**	**15,64**	**31,03**

Les équipes de formation d'ORES organisent aussi des programmes et des sessions dédiées aux sous-traitants ou aux partenaires de l'entreprise. En 2025, outre les cours prévus pour les techniciens des sociétés chargées du déploiement généralisé des compteurs communicants, nos formateurs ont ainsi répondu à la demande de la société INASEP – gestionnaire de la distribution d'eau dans le Namurois – et organisé une formation pour les techniciens responsables des manœuvres haute tension dans la centaine de cabines électriques appartenant à l'entreprise. Ils ont également pris en charge plusieurs demi-journées de sensibilisation à destination des pompiers d'une douzaine de casernes du sud de la Wallonie sur le thème de de la sécurité à proximité des réseaux d'électricité et de gaz.

Perturbations dans le dialogue social

À partir du mois de juin 2025, la vie de l'entreprise a été émaillée de mouvements sociaux ponctuels avec des actions menées sur certains sites qui ont conduit à des blocages et des restrictions d'accès temporaires. Ces mouvements liés à la question de la revalorisation de certains métiers techniques ont fait l'objet d'un suivi attentif avec l'objectif de préserver la continuité des missions de service public de l'entreprise. Le dialogue social a ensuite été perturbé durant l'automne.

Pour remédier à la situation, des tables rondes ont été organisées entre d'une part, les directions Ressources humaines et Réseaux et d'autre part, une représentation du personnel de maîtrise pour échanger sur les aspects relatifs à la complexité des métiers ainsi que les difficultés du quotidien, et plus largement sur le trajet de revalorisation des métiers techniques. Les discussions se sont poursuivies ensuite au sein du Groupe paritaire local de qualification. La situation est revenue à la normale le 18 décembre avec la signature par les partenaires sociaux de quatre accords locaux, en vertu desquels une partie du personnel technique va accéder à des améliorations dans son trajet de carrière, voire à des évolutions de fonction.

Prévention et bien-être

La dynamique de sécurité, de prévention et de promotion du bien-être engagée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2025 sous la houlette du service interne de prévention. La plate-forme intranet dédiée à ces questions a été considérablement enrichie au cours de l'année. Les collaborateurs peuvent y retrouver de très nombreuses sources d'information, relatives à la santé au travail ainsi qu'au bien-être physique et mental.

Dans cette optique, plusieurs actions ont été menées durant l'année : semaine du bien-être, sensibilisation sur les comportements indésirables et promotion du respect et de l'inclusion sur le lieu de travail, messages de prévention sur la conduite automobile en conditions hivernales ou encore campagnes pour le don de sang. Le service social s'est aussi renforcé : il s'appuie désormais sur deux assistantes sociales et propose une permanence mensuelle sur chaque site de l'entreprise afin de renforcer l'accessibilité et la proximité.

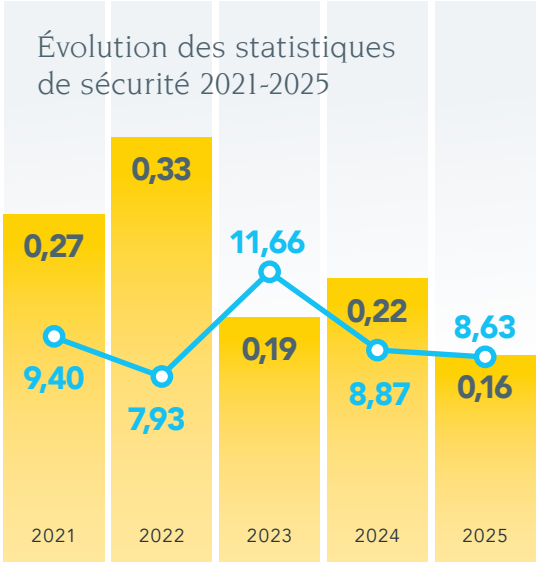

Taux de gravité

Le taux de gravité est le nombre total de jours civils d'incapacité de tous les employés ensemble, multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées par les employés en 1 an.

Taux de fréquence

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents du travail multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées par les salariés en 1 an.

Sécurité : des résultats contrastés

Les objectifs de sécurité fixés pour 2025 demeuraient alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspond à un taux de gravité de 0,20 et un taux de fréquence de 7,50 pour l'entreprise.

Les campagnes de sensibilisation sont récurrentes depuis plusieurs années. Elles concernent différents aspects de la prévention des accidents. En 2025, un effort spécifique a encore été consacré à la problématique des déplacements dans la mesure où ils étaient à l'origine de 47% de l'ensemble des accidents du travail et de 72% des journées d'incapacité l'année précédente. Au terme de l'année, les résultats apparaissent contrastés : si le nombre d'accidents est en légère augmentation par rapport à 2024 – 37 sur l'année (+2) – et toujours supérieur à la cible fixée, les taux de gravité et de fréquence sont en baisse compte tenu du total d'heures d'exposition aux risques qui est en augmentation.

Si le pourcentage des accidents liés aux déplacements s'est bien réduit, le nombre d'accidents fluides, c'est-à-dire liés directement au gaz ou à l'électricité, est quant à lui en hausse, ce qui est plus inquiétant.

Causes et sources des accidents en 2025

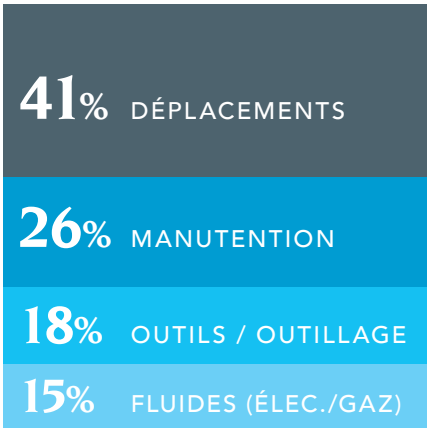

En termes statistiques, comme l'illustre ce tableau, les résultats se traduisent par le taux de gravité le plus faible en cinq ans et un taux de fréquence encore élevé, mais en diminution par rapport aux scores des deux dernières années.

Politique environnementale : ISO 14001 comme azimut

La politique de gestion environnementale d'ORES s'intègre dans une dynamique de développement durable. L'entreprise est certifiée ISO 14001 depuis décembre 2024 et elle s'attache à améliorer dans la durée l'efficacité de son système de management environnemental. Des audits de contrôle ont lieu chaque année, afin de vérifier notamment les avancements des plans d'actions environnementaux. Les audits de contrôle ont été réalisés en octobre 2025 et ont permis de clôturer toute une série de remarques qui avaient été émises lors du premier audit en 2024.

Pour rappel, les cinq axes majeurs de notre politique environnementale sont les suivants :

- L'optimalisation et la structuration de processus respectueux de l'environnement selon les normes légales
- La gestion optimisée du réseau de distribution et des sites d'exploitation quant à leurs impacts sur l'environnement
- La gestion des dysfonctionnements et leur prise en charge
- La préservation et le développement de la biodiversité
- La communication ainsi que la sensibilisation des collaborateurs sur les questions environnementales.

La plateforme intranet du service Environnement a elle aussi été étoffée. Outre les documents et informations utiles, elle présente un tableau de bord répertoriant les incidents ou accidents environnementaux relevés tout au long de l'année. En 2025, ceux-ci concernent en majorité des fuites d'huile sur transformateur ou camion élévateur.

Une empreinte carbone en légère évolution

ORES publie des informations sur son empreinte carbone depuis 2023. Construits sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé à l'international, les bilans tiennent compte de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise. Ils témoignent des émissions liées aux activités propres d'ORES – la consommation de combustibles fossiles de nos bâtiments et véhicules, les échappements de méthane sur le réseau de gaz, les achats d'électricité pour nos besoins propres et la couverture des pertes électriques sur le réseau de distribution – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval de nos activités, par exemple liées à l'extraction, la production et la consommation des énergies distribuées, aux biens, services et matériaux achetés, aux immobilisations et investissements ou encore aux déchets et aux transports.

Dans le cadre de l'établissement d'un Bilan carbone®, les émissions d'équivalents CO_2 des entreprises sont réparties en trois catégories ou « scopes ».

SCOPE 1

Inclut toutes les **émissions directes** liées aux activités de l'organisation. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les échappements de méthane sur le réseau de gaz, les fuites d'hexafluorure de soufre (le « SF6 » utilisé comme isolant et produit d'extinction dans des disjoncteurs haute tension), la consommation de combustibles et carburants fossiles. Les émissions liées aux échappements de méthane forment la majeure partie de notre scope 1.

SCOPE 2

Inclut toutes les **émissions indirectes** résultant de la production d'électricité achetée pour les activités de l'entreprise. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos sites et nos infrastructures, ainsi qu'aux quantités achetées pour les clients du fournisseur social et temporaire dans le cadre des obligations de service public.

SCOPE 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise.** Il s'agit d'une part des émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Ce scope comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, aux transports ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

Dans le cadre du travail réalisé pour la mise en conformité d'ORES avec la directive CSRD (UE 2022/2464) et sa traduction en droit belge, les Bilans carbone® des années antérieures avaient été recalculés en 2024, suite à une série de vérifications sur les données utilisées ainsi que leur source. Celles-ci avaient révélé la surestimation des émissions liées à certaines quantités de biens achetés, en raison d'une interprétation erronée de la formulation de ces quantités. Le Bilan carbone® de 2025 a été calculé à partir des données obtenues et vérifiées sur la même base. Le graphe ci-après présente l'évolution des valeurs d'émissions de nos activités pour les scopes 1, 2 et 3 entre 2020 et 2025.

Le Bilan carbone® total d'ORES se chiffre en 2025 à 4,83 millions de tonnes d'équivalents CO_2 (+0,6%). Ce sont les émissions indirectes du scope 3 qui constituent la très grosse majorité de notre empreinte (97%). Si par nature, l'action de l'entreprise sur ces émissions indirectes ne peut être que partielle, l'ensemble de nos projets en

faveur de la transition énergétique et de la décarbonation sont autant de leviers favorables dans ce domaine. À moyen terme donc, la réalisation de notre plan industriel devrait avoir un effet bénéfique sur une part significative des émissions de scope 3, en particulier en ce qui concerne l'impact amont et aval du gaz distribué. Toutefois, les grands travaux liés à ce plan nécessitent davantage d'équipements, de matières, de déplacements pour les approvisionnements et, dans un premier temps, ils vont aussi avoir un effet à la hausse sur ces émissions, notamment en termes d'impact carbone de nos achats.

Il faut noter une réduction très notable cette année du total du scope 1, surtout explicable par le changement d'approche de la comptabilisation des émissions fugitives de méthane en réseau. Ces émissions étaient estimées jusqu'à présent sur la base de la méthode historique dite « Battelle » qui a montré ses limites face aux exigences accrues de transparence et de robustesse imposées par le Règlement Méthane (EU 2024/1787) relatif à la réduction des émissions dans le secteur de l'énergie.

Elles sont désormais calculées via l'approche dite « OGMP 2.0. » qui s'impose comme nouveau standard international privilégiant la mesure directe, la traçabilité des données et leur vérification indépendante. Ce passage d'une méthode à l'autre induit une évolution majeure avec, à terme, un rapportage plus fidèle des émissions effectives de méthane et un renforcement de la traçabilité des données rapportées.

Sur ces six dernières années, les émissions totales d'ORES affichent un profil contrasté. De 5,64 Mt CO_2e en 2020, l'empreinte carbone a d'abord emprunté une courbe rentrante avec une baisse très notable engagée en 2021 suite à la diminution des volumes de gaz et d'électricité distribués sur nos réseaux dans un contexte de crise énergétique et d'envolée des prix. Depuis 2024, ces volumes ont repris une tendance haussière, qui reste limitée, mais qui se traduit nettement au niveau de notre empreinte totale. La ventilation de nos émissions selon leur source est communiquée ci-dessous.

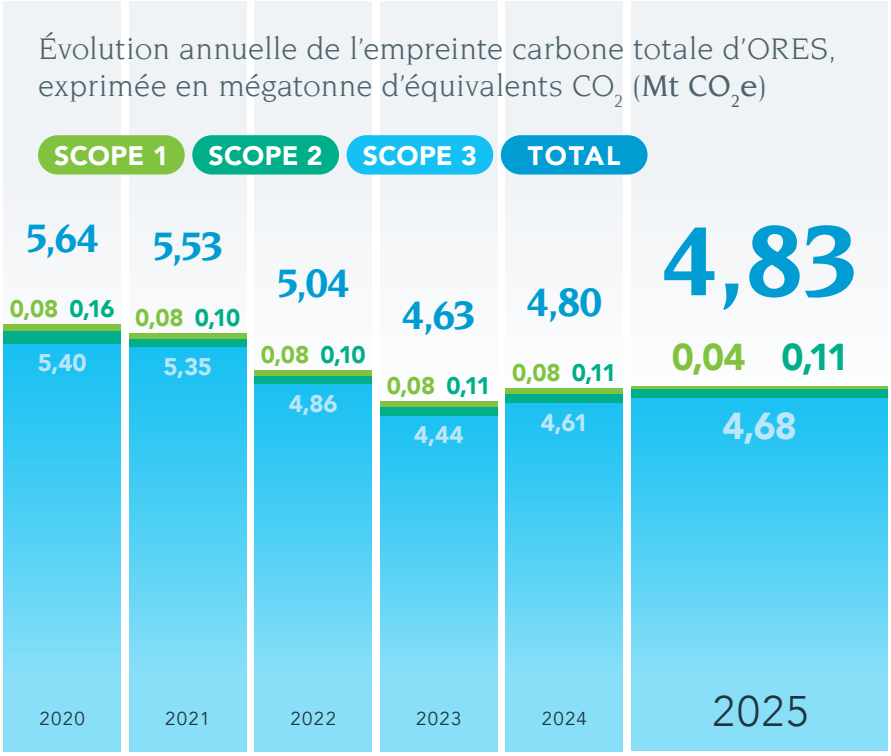

Source : CLIMACT et service Gestion de la donnée ORES
Note : les émissions sont rapportées selon l'approche dite « market-based ».

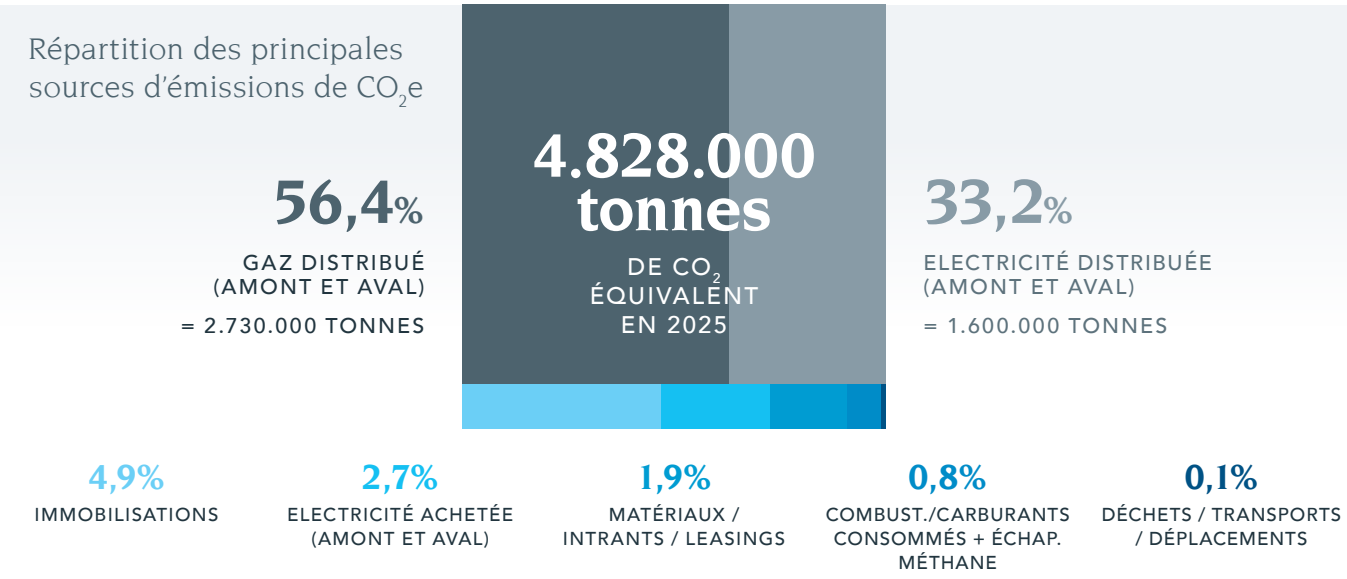

Suivi et contrôle de nos consommations

C'est principalement à travers le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et du parc de véhicules que l'entreprise dispose de leviers concrets pour réduire ses émissions des scopes 1 et 2.

Sur ce plan, une stratégie immobilière structurée a été formalisée en 2025, en cohérence avec les orientations stratégiques globales et les nouvelles exigences réglementaires européennes et régionales. Il s'agit d'une approche globale du parc de bâtiments, intégrant à la fois des dimensions environnementales, opérationnelles, techniques et économiques, de manière à assurer l'adéquation du patrimoine immobilier avec les besoins actuels et futurs d'ORES.

Les principes directeurs de cette approche sont les suivants : amélioration de la performance énergétique des bâtiments et réduction des consommations, décarbonation progressive du parc immobilier et augmentation de la part des énergies renouvelables, mise en conformité réglementaire avec les exigences européennes et régionales, et rationalisation du parc là où cela s'avère judicieux et compatible avec l'exploitation des réseaux. Des systèmes de gestion centralisée avec automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation ou encore d'éclairage sont déjà installés sur de très nombreux sites de l'entreprise. Des gisements d'économies sont encore présents et seront exploités dans les prochaines années dans le cadre de cette stratégie immobilière.

Par ailleurs, en 2025, les panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs bâtiments de l'entreprise ont produit quelque 625 MWh d'électricité, en augmentation de 21% par rapport à 2024. Cette production a couvert une partie de l'énergie électrique consommée sur les sites concernés et globalement, 99% de l'électricité produite localement ont été autoconsommés.

En données chiffrées, on note une nouvelle diminution significative des consommations de mazout et de propane (-9%), alors que les consommations de gaz ont augmenté légèrement par rapport à 2024 (+2%). Les consommations électriques globales, à l'échelle de l'ensemble des sites augmentent légèrement elles aussi (+5%). Enfin, outre l'énergie, la consommation d'eau fait également l'objet d'un suivi rigoureux, avec l'installation de compteurs équipés de modules de télémétrie. Outre la détection de fuites ou d'anomalies, ils permettent eux aussi un meilleur suivi des consommations. À la fin 2025, celles-ci sont en baisse de 11% par rapport à 2024.

Évolution des consommations des bâtiments

ÉNERGIE ET EAU	2024	2025	2025/2024
Total prélèvement gaz brut (MWh)	7.480	7.609	**2%**
Total prélèvement gaz normalisés suivant la saison de chauffe (MWh)	8.787	9.185	**5%**
Total facturé des combustibles mazout et propane, normalisés (MWh)	137	125	**-9%**
Prélèvement total d'électricité (MWh)	5.356	5.765	**8%**
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV (MWh)	5.488	5.751	**5%**
Production photovoltaïque (MWh)	517	625	**21%**
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque (MWh)	-44	-43	**-2%**
Autoconsommation théorique	92%	99%	**8%**
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques (MWh)	316	568	**180%**
Total consommation d'eau (m^3)	10.810	9.601	**-11%**

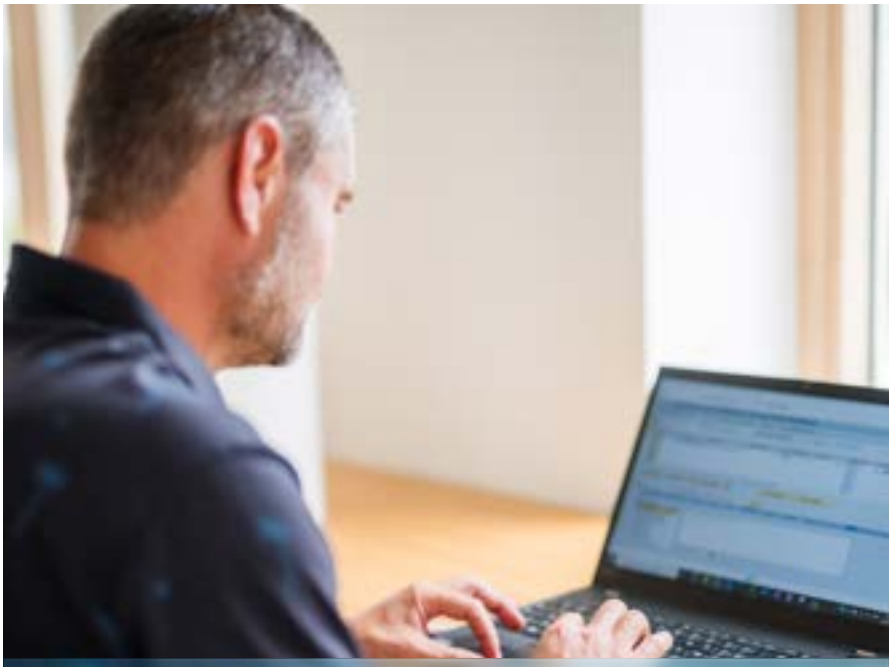

Règlement ETS2 : ORES s'est préparée

La réglementation européenne ETS2 (EU 2024/2493) a étendu le système d'échange de quotas d'émission de CO_2 aux combustibles fossiles utilisés dans les secteurs du bâtiment et du transport routier. L'approche est dite « en amont » : les obligations ne portent pas sur les utilisateurs finaux, mais sur les entités mettant les combustibles à la consommation. ORES est donc concernée par ce dispositif en tant que fournisseur social et temporaire de gaz. À ce titre, elle est tenue de surveiller, déclarer et restituer des quotas correspondant aux émissions de CO_2 liées à ces fournitures. En 2025, l'entreprise s'est organisée pour répondre à ses nouvelles obligations : un plan de surveillance des émissions a été élaboré, puis soumis à et validé par l'autorité wallonne compétente, l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC). Une première déclaration annuelle des émissions pour l'année 2024 a également été introduite via la plateforme européenne ETS Reporting Tool.

Conformément au cadre réglementaire, la déclaration des émissions de l'année 2025 va faire l'objet en 2026 d'une vérification par un organisme indépendant, désigné dans le cadre d'un marché public conjoint avec RESA. La restitution des quotas qui seront achetés n'interviendra qu'à partir de 2028. L'ensemble des obligations de surveillance, de déclaration et de vérification est opérationnel et les modalités de financement des quotas et de répercussion des coûts sur la clientèle font l'objet d'analyses et d'échanges avec les autres gestionnaires de réseau, les autorités et les régulateurs concernés. L'augmentation substantielle du nombre de clients protégés socialement (+12%) et de clients temporaires (+19%) alimentés en gaz par ORES en 2025 aura une influence sur le volume d'émissions déclaré dans ce contexte.

Une mobilité encore carbonée

Le parc de véhicules de service ainsi que les véhicules de leasing mis à la disposition des cadres de l'entreprise se verdit lentement. À la fin 2025, le charroi technique d'ORES comptait 1.406 véhicules, dont 8,4% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les types de véhicules composant notre charroi et surtout, des missions et des distances à couvrir quotidiennement par la majorité de nos techniciens, les possibilités de recourir efficacement à des solutions électriques sont encore assez limitées. Néanmoins, un projet est mené auprès des collaborateurs effectuant des trajets courts et six petits véhicules utilitaires sont à disposition. L'objectif poursuivi est d'atteindre 100% d'électrification des véhicules légers en 2033.

Pour ce qui concerne les véhicules de leasing du personnel d'encadrement, la flotte compte 320 véhicules hybrides ou 100% électriques. L'électrification s'opère de manière progressive au fil des renouvellements de contrats et les véhicules thermiques devraient avoir été remplacés totalement d'ici la mi-2027. À la fin 2025, les véhicules électriques ou hybrides représentent déjà plus de 86% de ce parc. Pour accompagner cette évolution, 63 bornes de recharge à double prise sont à la disposition du personnel sur les parkings de l'entreprise. Sans surprise, le volume des consommations électriques lié aux recharges aux bornes a augmenté de 180% en 2025 (voir tableau ci-avant).

De nouveaux objectifs pour la gestion des déchets

Évolution des volumes de déchets produits

DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION UNITÉ (KG)	2022	2023	2024	2025
Déchets industriels banals (Classe II; DIB)	472.690	481.629	562.489	**538.852**
Papier/carton en mélange	103.800	116.761	134.218	**132.291**
PMC	8.721	10.709	8.412	**10.898**
Huiles diverses	3.006	2.182	16.344	**1.246**
Transformateurs	337.847	331.145	526.996	**550.477**
Cellules SF6	9.020	25.832	35.148	**17.290**
Autres déchets dangereux	18.875			
Bois	45.440	47.160	49.280	**42.480**
Équipements mis au rebut				
Terres souillées	0			
Amiante	21.960	29.860	29.774	**30.672**
Cuivre, bronze, laiton	6.930	1.687	4.391	**3.611**
Métaux divers	413.335	427.259	489.255	**495.266**
Petits déchets dangereux	18.875	10.660	44.837	**18.938**
Déchets d'équipements électriques		28.442	13.197	**15.600**
Organiques			1.678	**14.915**
Verre				**1.123**
Total	**1.460.499**	**1.513.326**	**1.916.020**	**1.873.659**

La transition énergétique conduit à un développement des activités et des travaux sur les réseaux électriques ce qui génère un volume de déchets conséquents. ORES entend en maîtriser au mieux à la fois l'évolution et la gestion dans le cadre de la politique environnementale validée en 2024. Il s'agit de limiter au strict minimum la part des déchets éliminés – c'est-à-dire incinérés ou enfouis – et donc de maximiser le recyclage et la valorisation. Pour cela, le processus de gestion interne a fait l'objet d'une refonte et des campagnes de sensibilisation sont organisées à destination du personnel, en particulier en matière de tri. En 2025, le Comité de direction a validé deux objectifs dans ce domaine : d'une part, l'augmentation qualitative du tri des déchets via notamment la réorganisation des parcs de collecte à disposition sur les sites et d'autre part, la diminution de 10% des conteneurs déclassés en 2026.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des chiffres de production de déchets ainsi que les quantités éliminées, traitées et valorisées. Après une année 2024 marquée par une augmentation importante (+26% vs. 2023) liée entre autres au lancement d'un programme de remplacement de transformateurs et l'élimination de stocks d'huiles usagées, l'année 2025 affiche un bilan en très légère diminution (-2,2%).

Évolution des quantités de déchets éliminés par mode de traitement

DÉCHETS ÉLIMINÉS UNITÉ (KG)	2022		2023		2024		2025	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Valorisation énergétique		11.496		10.103		4.880		**11.349**
Recyclage organique						1.563		**11.885**
Recyclage inorganique		280						**240**
Échange pour valorisation	356.382	1.058.015	334.699	1.103.544	549.309	1.256.478	**558.013**	**1.231.562**
Échange de déchets					9.980			
Utilisation comme remblais ou fondations		3.240		4.800		3.030		
Mise en décharge (CET)		8.700		2.180				**1.360**
Traitement physico-chimique avant élimination	2.560		3.000		4.500		**4.500**	
Regroupement avant élimination	480		1.518		10.950		**7.150**	
Reconditionnement avant élimination					616		**998**	
Stockage hors site avant élimination	9.326	10.020	30.442	22.880	47.970	26.744	**17.290**	**29.312**

Des initiatives en faveur de la biodiversité

La démarche d'ORES pour préserver la biodiversité prend diverses formes. Les services techniques appliquent depuis plusieurs années des solutions permettant de limiter la mortalité des oiseaux percutant des lignes électriques, notamment en période migratoire. Des balises anticollision composées de petites spirales de couleurs alternées sont suspendues aux sections de lignes sujettes à ce type d'incidents afin de permettre une meilleure signalisation des installations. Par ailleurs, dans la mesure où l'envol des oiseaux perchés sur les lignes et les poteaux peut dans certains cas provoquer l'électrocution des animaux, les techniciens installent des dispositifs d'isolation des conducteurs ou des transformateurs qui le requièrent, voire de dispositifs empêchant les oiseaux de s'y poser. Ces techniques s'intègrent dans la politique d'entretien des lignes, pour préserver l'avifaune d'une part, mais aussi pour garantir la fourniture d'énergie aux clients dans la mesure où ces incidents entraînent généralement des pannes. Les documents-méthodes qui régissent les travaux et les actes techniques posés par nos techniciens dans ce contexte ont été revus en 2025 et publiés au début 2026.

Depuis 2022, à différents endroits du réseau, ORES organise aussi l'installation de structures métalliques accueillant des nids de cigogne. Le modèle de ces nids artificiels a été développé en interne dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau. Après Lessines et Celles les années précédentes, c'est à Beauvechain que deux structures de ce type ont été mises en place par nos techniciens au début 2025, après une demande de l'administration communale.

Une première évaluation des risques climatiques

En 2025, ORES a procédé à une première analyse structurée des risques climatiques, intégrée à sa gouvernance globale des risques. La démarche répond aux exigences réglementaires croissantes en matière de résilience des infrastructures – les directives NIS2 sur la cybersécurité et CER sur la résilience des entités critiques – ainsi qu'aux obligations de reporting de durabilité prévues par la directive CSRD.

L'analyse s'est concentrée sur la résilience face au changement climatique et repose sur des scénarios climatiques de référence issus de sources publiques reconnues – notamment le Centre fédéral d'évaluation des risques climatiques et l'AWAC – et sur des travaux menés en concertation sectorielle via la fédération Synergrid, afin d'assurer la cohérence des approches entre gestionnaires de réseaux.

Les principaux aléas climatiques analysés concernent les inondations, les fortes précipitations, les vents extrêmes (tempêtes, tornades) et les vagues de chaleur. Leur impact et leur probabilité ont été évalués sur les principales catégories d'actifs d'ORES (réseaux électrique et gazier, systèmes informatiques et de télécommunication, bâtiments) par un groupe de travail interne pluridisciplinaire, associant les experts concernés.

Les résultats montrent une situation globalement maîtrisée, grâce aux mesures déjà en place. Toutefois, plusieurs risques résiduels ont été identifiés, principalement en lien avec la probabilité de survenance accrue d'événements tels que des inondations, des conditions de vents extrêmes et des vagues de chaleur. Des plans d'actions ciblés ont été définis et ils seront renforcés progressivement.

Cette première évaluation constitue une base de référence qui sera mise à jour annuellement. Le suivi des actions va être organisé via des indicateurs dédiés. Enfin, les échanges structurés au niveau sectoriel devraient permettre d'anticiper l'évolution des scénarios climatiques et de renforcer la résilience des infrastructures dans la durée.

Chapitre 3

Index GRI

Profil de l'organisation 50

Stratégie 51

Éthique et intégrité 51

Gouvernance 52

Engagement des parties prenantes 56

Méthode de reporting 57

Parties spécifiques 58

Profil de l'organisation

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-1 Nom de l'organisation — ORES et ORES Assets

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-2 Activités, marques, produits et services — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-3 Localisation du siège — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-4 Localisation des sites d'activités — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont évoqués à la rubrique « Présentation de l'entreprise ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-5 Capital et forme juridique — Voir chapitre 4. « Rapport de gestion », ainsi que les mentions figurant sur la deuxième de couverture de ce rapport.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-6 Marchés desservis — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-7 Taille de l'organisation — Voir rubrique « Présentation de l'entreprise »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs — Voir rubrique « Ressources humaines, prévention et environnement »

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-9 Chaîne d'approvisionnement — Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme d'indicateurs étendue, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché ou encore des critères sociaux et environnementaux. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté : transparence des actions, identification et prévention des conflits d'intérêt, égalité de traitement des candidats, absence de discrimination. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs. La liste des adjudicataires de l'entreprise ayant remporté un marché durant l'année 2025 est disponible sur simple demande, ainsi que dans le rapport annuel d'ORES Assets, au chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement — Voir chapitre 2., rubriques « 2025 : chiffres et événements marquants » et « Ressources humaines, prévention et environnement », de même que la liste des adjudicataires ayant remporté un marché durant l'année 2025 est disponible sur simple demande, ainsi que dans le rapport annuel d'ORES Assets, au chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-11 Principe de précaution ou approche préventive — Voir paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée », à la rubrique 1. « Commentaires sur les comptes annuels » du chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-12 Initiatives externes — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO – l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter)

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-13 Adhésion à des associations — ORES est notamment membre des organisations suivantes : Ciriec – E.DSO – Synergrid – Gas.be – Union des Villes et Communes de Wallonie – AKT (ex-Union Wallonne des Entreprises)

Stratégie

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé — Voir le « Message de la Présidente du Conseil d'administration et du Président du Comité de direction » au chapitre 1. Introduction

Éthique et intégrité

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-16 Valeurs, principes, normes et règles de comportement — ORES applique un code d'éthique et de déontologie qui a été mis à jour en 2024. Nos collaborateurs appliquent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêts, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place, notamment pour les achats et commandes de matériel : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande et mises en paiement.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-17 Mécanisme pour obtenir des conseils et signaler des préoccupations de nature éthique — En premier niveau de recours interne, tout collaborateur d'ORES peut s'adresser à sa hiérarchie en cas de doute, de question ou de situation problématique en termes d'éthique. De plus, ORES dispose d'un dispositif formalisé de gestion des signalements (aussi appelé « lanceurs d'alerte »), encadré par une procédure spécifique établie conformément à la directive (UE) 2019/1937 et à la loi belge du 28 novembre 2022. Ce dispositif permet à des collaborateurs internes et à des parties prenantes externes de signaler, de manière confidentielle, des comportements illicites ou contraires aux bonnes pratiques, tout en prévoyant des mesures de protection des personnes qui effectuent ces signalements.

Gouvernance

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-18 Structure de gouvernance — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans les « Rapports de rémunération ». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-19 Délégation de l'autorité — Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux — En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés et des associations. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux — Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux stratégiques et de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers depuis 2018. Dans le cadre de la préparation de l'entreprise aux obligations futures découlant de la directive CSRD, un exercice dit de « double matérialité » a été organisé en 2024. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'information GRI 102-40 ci-après. Les parties prenantes de l'entreprise ont aussi été consultées dans le cadre de la préparation du Plan stratégique de l'entreprise en 2023.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités — Voir chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé — Voir chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé — Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-25 Conflits d'intérêts — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie — Plus d'informations à ce sujet au chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue d'effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'ORES après avis des Comités constitués en son sein dans leurs domaines de compétences respectifs. Voir aussi à ce sujet le chapitre 6. Rapports de rémunération. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif

2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux — Voir chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable et chapitre 4. Rapport de gestion, rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ». Dans le contexte de la préparation d'ORES aux futures obligations de la directive CSRD, une analyse spécifique liée aux thématiques de durabilité ESG a été effectuée en matière d'impacts, risques et opportunités, en préalable à l'analyse de double matérialité réalisée avec les parties prenantes externes et internes de l'entreprise – voir à ce sujet l'élément d'information 102-40 ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques — L'examen et l'étude des objectifs y compris financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figurent parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de l'entreprise et des risques qui y sont liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux — L'examen est réalisé annuellement dans la préparation et l'établissement du Plan stratégique de l'entreprise et de ses mises à jour, dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion – rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable — Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-33 Communication des préoccupations majeures — Voir à ce sujet le chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable, rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et le chapitre 4. Rapport de gestion - rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21, 102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures — Voir à ce sujet le chapitre 2. Rapport d'activités et développement durable, rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et le chapitre 4. Rapport de gestion - rubrique « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21, 102-40** et **102-47**.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-35 Politiques de rémunération — Voir le chapitre 6. Rapports de rémunération.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-36 Procédure de détermination de la rémunération — Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée par l'Assemblée générale et ce, sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Il en va de même pour les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération — Le cadre légal de rémunération est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) auquel ORES Assets est soumise en tant qu'intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle —
L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.4 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :

4.4.1 Identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;

Président du Comité de direction

4.4.2 Calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;

63.205,04 €

4.4.3 Calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

511 %

4.5 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-38, l'organisation devrait:

4.5.1 Pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.5.1.1 Répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;

Rémunération de base
Bonus
CCT90

4.5.1.2 Préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;

Oui

4.5.1.3 Préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;

Oui

4.5.1.4 Préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

4.5.2 En fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.5.2.1 Salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;

4.5.2.2 Rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;

4.5.2.3 Rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

A. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la persone la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.6 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :

4.6.1 Identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;

Président du Comité de direction

4.6.2 Calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ;

2,63%

4.6.3 Calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;

63.205,04 €

4.6.4 Calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ;

4,94%

4.6.5 Calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

53,25%

4.7 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-39, l'organisation devrait :

4.7.1 Pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.7.1.1 Répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;

Rémunération de base
Bonus
CCT90

4.7.1.2 Préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;

Oui

4.7.1.3 Préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;

Oui

4.7.1.4 Préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;

ORES

4.7.2 En fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.7.2.1 Salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;

4.7.2.2 Rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;

4.7.2.3 Rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

Engagement des parties prenantes

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-40 Liste de groupes de parties prenantes — La dernière analyse complète de la chaîne de valeur d'ORES, en ce compris l'amont et l'aval des activités du Groupe, et des impacts liés à ces activités, a été réalisée en 2024. Elle a permis d'identifier les parties prenantes externes et internes les plus pertinentes en vue de l'exercice dit de « double matérialité » relatif aux impacts, risques et opportunités ESG de l'entreprise. Dans ce contexte, les catégories de parties prenantes suivantes avaient été identifiées :

PARTIES PRENANTES EXTERNES

- Fournisseurs d'énergie
- Relations d'affaires
  - Clients
  - Fournisseurs de services
  - Fournisseurs d'équipements, biens et matières
  - Gestionnaires de réseaux de transport
  - Secrétariat social
  - Compagnies d'assurance
  - Sous-traitants
- Régulateur
- Pouvoirs publics
- Fédérations professionnelles
- Associations / ONG
- Académiques
- Investisseurs & banques

PARTIES PRENANTES INTERNES

- Employés
- Représentants syndicaux
- Membres du Comité de direction
- Membres du Conseil d'administration

Pour chaque catégorie de parties prenantes, plusieurs organisations représentatives ainsi que les personnes de contact ont été identifiées et une liste de 65 contacts a été dressée. Une méthode de consultation a été choisie ensuite pour chaque partie prenante identifiée, en utilisant l'une des trois approches suivantes : participation à une table ronde en présentiel, entretien individuel en face à face (45 minutes) ou réponse à un questionnaire en ligne. Les représentants de 10 parties prenantes externes – sur 26 invités – ont pris part à la table ronde (représentants d'une institution financière, Elia, Essencia/UWE, Febiac, Febeg, Fédération des CPAS, Igretec, UMons, UVCW, UCM). Quatre représentants de parties prenantes ont pu être interviewés (Cabinet du Ministre de l'Environnement, SPW AREN, CWaPE et BeProsumer). Une soixantaine de représentants de parties prenantes externes et internes ont été ensuite invités à compléter une enquête en ligne. L'ensemble des membres du personnel d'ORES a aussi eu la possibilité de répondre à ce même questionnaire.

Le tableau ci-dessous fait état du nombre de participants ayant répondu à l'enquête en ligne.

Les résultats de cette consultation (parties prenantes externes et internes) ont été consolidés avec les résultats découlant du travail préparatoire réalisé en interne sur les impacts, risques et opportunités.

Les seuils de matérialité des enjeux ESG (environnement, social, gouvernance) d'ORES dans le cadre de la CSRD ont ensuite été déterminés sur la base d'une pondération des résultats en valeurs relative et absolue. Pour plus de détails au sujet de ces enjeux matériels, voir le chapitre 2. du présent rapport – rubrique 1. Responsabilité sociétale et durabilité.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-41 Accords de négociation collective — 100%

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-42 Identification et sélection des parties prenantes — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et l'élément d'information **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-43 Approche de l'implication des parties prenantes — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et les éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et les éléments d'information **102-21, 102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

PARTIES PRENANTES	Nombre de participants
Association / ONG	2
Autorité publique / organisme public / régulateur	3
Client / consommateur	4
Fédération professionnelle	4
Membre du personnel ou administrateur d'ORES	151
Organisation syndicale	1
Partenaire commercial (prestataire de services, de travaux, de fournitures, sous-traitants...)	2
Total	**167**

Méthode de reporting

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés — ORES Assets, ORES et Comnexio – Atrias est mise en équivalence.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21, 102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-47 Liste des enjeux pertinents — Voir chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité », paragraphe « ORES se prépare à la CSRD » et les éléments d'information **102-21** et **102-40**.

Pour des raisons de cohérence et de comparabilité – et compte tenu également des modifications dans l'applicabilité de la CSRD suite au report de deux ans annoncé en avril 2025 – ORES a choisi de rapporter dans le présent document sur les enjeux identifiés comme majeurs lors de son dernier exercice de matérialité. Ils ont été intégrés dans les rubriques relatives à la transition énergétique, aux réseaux de distribution et leur rôle dans la mise en œuvre de la transition, à la qualité de la relation clientèle dans ce contexte, aux enjeux liés aux ressources humaines, au bien-être au travail, à la prévention, ainsi qu'à la politique environnementale de l'entreprise – en ce compris son empreinte carbone et les mesures prises pour la réduire – et la politique de gestion des déchets.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-48 Réaffirmation des informations — Comme indiqué au chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité », paragraphe « Une empreinte carbone en évolution », des vérifications ont eu lieu en 2024 par rapport aux données utilisées pour l'établissement de l'empreinte carbone de l'entreprise. Certaines incohérences ont été détectées, notamment sur les émissions relatives aux achats qui avaient été mal évaluées dans les premiers bilans réalisés. Les empreintes carbone communiquées dans les rapports annuels du groupe ORES relatifs aux exercices 2022 et 2023 ne doivent donc plus être prises en référence, puisqu'elles ont été surestimées par erreur. Elles ont été recalculées en 2024 et servent désormais de référence, en ce compris dans ce rapport 2025.

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-49 Modifications relatives au reporting — Explications données ci-avant et chapitre 2., rubrique 1. « Responsabilité sociétale et durabilité ».

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-50 Période de reporting — Exercice 2025

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-51 Date du rapport le plus récent — NA

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-52 Cycle de reporting — Cycle annuel

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport — Jean-Michel Brebant – Responsable RSE - jeanmichel.brebant@ores.be

GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée — Le lecteur est renvoyé aux comptes annuels de l'organisation, au chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques — Voir le chapitre 4. Rapport de gestion.

GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

201-4 Aide financière publique — Le Gouvernement wallon a approuvé en 2023 et 2024 des arrêtés relatifs à l'octroi de subventions aux GRD afin d'accélérer la transition énergétique. Dans ce cadre, près de 147 millions d'euros, provenant pour une part du budget du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et, pour une autre, du plan REPowerEU de la Commission européenne, ont été accordés au groupe ORES et couvrent des projets qui ont commencé à être mis en œuvre en 2024 et se sont poursuivis en 2025. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié de subventions reçues de la Région wallonne pour un projet de recherche d'intérêt général concernant l'utilisation des compteurs communicants.

GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption — Voir éléments d'information généraux **102-16** et **102-17.**

GRI 302 ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Suivi et contrôle de nos consommations ».

GRI 302 ÉNERGIE

302-4 Réduction de la consommation énergétique — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Suivi et contrôle de nos consommations ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-2 Déchets par type et méthode d'élimination — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale ».

GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS

306-4 Transport de déchets dangereux — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Objectifs en matière de gestion des déchets ».

GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe consacré à la politique environnementale.

GRI 401 EMPLOI

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et region.

NOMBRE D'ENTRÉES 2025			
WALLONIE	**Masculin**	**Féminin**	**Total**
<30	48	26	**74**
>=30 <50	89	63	**152**
>=50	14	11	**25**
Total	**151**	**100**	**251**

B. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de réporting, par groupe d'âges, genre et région

NOMBRE DE SORTIES 2025			
WALLONIE	**Masculin**	**Féminin**	**Total**
<30	14	17	**31**
>=30 <50	36	45	**81**
>=50	36	16	**52**
Total	**86**	**78**	**164**

GRI 401 EMPLOI

401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel.

Il s'agit notamment et au minimum :

I. de l'assurance-vie
Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

II. des soins de santé
Hospitalisation et soins ambulatoires

III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité
Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

IV. du congé parental
Suivant la CCT 64 du 29/4/1997 : le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière.

V. de la retraite professionnelle
Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

VI. de l'actionnariat salarié
Néant

VII. des autres avantages
Avantages tarifaires, Fonds Social

GRI 401 EMPLOI

401-3 Congé parental — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2025	Masculin	Féminin	Total
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	1.430	590	**2.020**
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	97	103	**200**
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	33	18	**51**
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	187	78	**265**
E. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.	34,02% 0,00%	17,48% 33,33%	**25,50%** **9,81%**

GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION

Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles — Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis pour ces modifications. L'organisation s'engage à entamer la discussion entre partenaires sociaux en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord au personnel est fixé à deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉAU TRAVAIL

403-1 - Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction - ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT « Ouest » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif. Le CPPT « Est » compte un Collège Employés composé de 8 mandats effectifs et 8 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants. Les deux CPPT ont été renouvelés à l'issue des élections sociales qui se sont déroulées en 2024.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail — Voir chapitre 2, rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Sécurité : des résultats contrastés »

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ

403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés — ORES réalise un inventaire des travailleurs présentant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical, révise et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé dans l'entreprise.

GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats — 100%

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Formation du personnel et des partenaires ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition — Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement », paragraphe « Formation du personnel et des partenaires ».

GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting :

	Masculin	Féminin	Total
Direction	100%	100%	**100%**
Cadre	100%	100%	**100%**
Maîtrise	0%	0%	**0%**
Employé	0%	0%	**0%**

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrise » en nouvelles conditions de travail à compter du 1er janvier 2020 et le système d'évaluation et de revue des performances en vigueur a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d'une Convention collective de travail relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système de grille barémique est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

A. Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes :

GENRE ET GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin
<30	0,00%	0,00%
>=30 <50	0,10%	0,00%
>=50	0,14%	0,03%
Total	**0,24%**	**0,03%**

B. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité – Voir chapitre 2., rubrique 4. « Ressources humaines, prévention et environnement »

GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	
TERRITOIRE D'ORES EN WALLONIE 2025	**Ratio Féminin / Masculin**
Direction	-6,42%
Cadre	-4,39%
Maîtrise	-7,03%
Employé	-2,59%
Total	**-5,69%**

GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme — Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions spécifiques. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux — Voir éléments d'information **102-9** et **102-10** ci-avant.

GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité — Les impacts potentiels des actes techniques, produits et matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthodes, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) par le service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles formées aux politiques de sécurité et de prévention assurent les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux en veillant à la limitation et à la gestion des risques liés à ces actes, produits et matériaux, pour elles-mêmes et pour les populations en contact avec nos activités.

Chapitre 4

Rapport de gestion

1 Commentaires sur les comptes annuels 64

2 Comptes annuels 78

1 Commentaires sur les comptes annuels

Article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

1.1 Exposé fidèle sur

L'évolution des affaires de la société

L'évolution des affaires est plus amplement développée au chapitre 2. Rapport d'activités et de développement durable, auquel il est renvoyé.

Les résultats et la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

I. Éléments du compte de résultats consolidé au 31 décembre 2025

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1.163.708 k€ en 2025 contre 1.067.941 k€ en 2024. Il comprend principalement les redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie, les ventes d'énergie aux clients protégés ainsi que les produits relatifs aux travaux pour compte de tiers.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN k€)	31/12/2025	31/12/2024
Ventes et prestations	1.467.339	1.346.589
Coût des ventes et prestations	-1.277.682	-1.195.029
Bénéfice d'exploitation	**189.658**	**151.560**
Produits financiers	5.644	8.176
Charges financières	-55.086	-53.242
Bénéfice de l'exercice avant impôts	**140.216**	**106.494**
Transfert aux impôts différés	587	28
Impôts sur le résultat	-44.297	-34.144
Bénéfice de l'exercice	**96.506**	**72.378**

Les recettes liées à l'utilisation du réseau enregistrent une progression de plus de 21 %. Cette évolution est portée par l'augmentation des volumes facturés, tant en électricité (+1,4 %) qu'en gaz (+2,5 %), mais surtout par la hausse des tarifs périodiques de distribution. À cette évolution s'ajoute l'augmentation de la redevance de transit électricité liée au transport, consécutive à la revue des tarifs appliqués par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité. Cette progression est à mettre en relation avec la hausse de la rubrique « services et biens divers » relative à la facturation du transport assuré par Elia.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 59.077 k€ en 2025, contre 80.162 k€ en 2024. Ils comprennent principalement les récupérations issues des facturations réalisées dans le cadre de conventions conclues avec des tiers (notamment la location de bâtiments ou de fibres optiques) ainsi que les récupérations de frais généraux et de personnel auprès de sociétés partenaires dans le cadre de projets communs. Ils incluent également les facturations liées aux fraudes constatées ou aux « blocages marché » ainsi que celles relatives aux dégâts constatés sur les installations. Par ailleurs, cette rubrique comprend les montants à recevoir de la Région wallonne, notamment pour les primes relatives au tarif prosumer remboursées aux clients par ORES Assets. Ces montants sont en diminution par rapport à 2024, en raison de l'arrêt de la mesure au 31 décembre 2023. Le montant à recevoir du fédéral pour les clients sociaux facturés selon un tarif spécifique est également en baisse, conséquence d'un écart plus réduit entre le prix du marché et le tarif social.

Les coûts des ventes et prestations s'élèvent à 1.277.682 k€ au terme de l'exercice 2025, soit une augmentation de 82.653 k€ par rapport à 2024. Les principales évolutions peuvent être résumées comme suit :

- les achats de marchandises s'élèvent à 158.005 k€ contre 147.795 k€. Ces coûts représentent en grande partie :
  - les achats d'énergie (électricité ou gaz) relatifs à la clientèle d'ORES Assets dans le cadre des obligations de service public (OSP), en diminution de 5.445 k€ par rapport à 2024. Cette baisse résulte principalement d'un recul du prix d'achat moyen de l'électricité, combiné à une légère diminution des volumes acquis. À l'inverse, tant le prix que les quantités achetées de gaz sont en hausse, ce qui atténue partiellement l'effet favorable observé sur l'électricité ;
  - les achats de marchandises destinées au stock, augmentent de 15.654 k€. Cette évolution reflète principalement la forte hausse de l'activité, conforme au plan industriel, nécessitant la constitution de niveaux de stock plus importants. Elle s'explique également, dans une moindre mesure, par une augmentation du prix de certaines matières premières.

- les services et biens divers s'élèvent en 2025 à 567.597 k€, en hausse de 33.379 k€ par rapport à 2024.

  La redevance Elia constitue l'élément principal de cette rubrique de coûts, elle s'élève à 259.898 k€ contre 190.948 k€ en 2024. L'augmentation observée découle essentiellement de la forte hausse du tarif appliqué par le gestionnaire du réseau de transport (+70%). Cette évolution est toutefois partiellement compensée par la baisse du coût des surcharges et cotisations (-41%), en particulier celles liées aux mécanismes de soutien aux énergies renouvelables. Les volumes transportés restent, quant à eux, globalement stables par rapport à 2024 (-2%).

  Cette rubrique intègre également le coût de la compensation des pertes en réseau, qui s'établit à 52.703 k€ en 2025, contre 83.533 k€ en 2024. La diminution observée provient surtout de la baisse du prix moyen en 2025, conforme à la tendance constatée pour les achats OSP en électricité (-37%), tandis que les volumes achetés sont stables par rapport à l'exercice précédent.

- les rémunérations et charges sociales progressent de près de 11%, pour atteindre 323.579 k€ (contre 292.029 k€ en 2024). Cette hausse reflète l'accroissement des besoins en personnel, soutenu par la croissance continue de l'activité, et se traduit par une augmentation moyenne de +180 ETP sur l'année.

- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 187.415 k€ en 2025, en augmentation de 9.454 k€ par rapport à l'exercice précédent.

- les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales atteignent 658 k€ contre 1.749 k€ en 2024.

  La diminution observée provient principalement de la baisse des montants liés aux fraudes à la consommation d'énergie. Cette évolution s'explique à la fois par la diminution du chiffre d'affaires lié aux fraudes et par un meilleur recouvrement de ce type de créance en 2025, réduisant ainsi le niveau de provision à constituer.

  Concernant la partie stocks, une procédure de réductions de valeur sur stocks est mise en place depuis 2021. Celles-ci concernent, d'une part, le stock de compteurs électromécaniques et à budget destinés à ne plus être placés sur le réseau (remplacés par des compteurs communicants). Ce principe, qui ne concernait que les compteurs électriques, a été également élargi en 2024 à l'activité gaz, pour les mêmes raisons, ce qui justifiait en grande partie l'augmentation de l'année passée.

- en 2025, une charge nette de 2.515 k€ est enregistrée au titre de provisions pour risques et charges, contre un produit de 9.181 k€ comptabilisé en 2024. Pour rappel, le montant de 2024 était constitué de reprises significatives de provisions dans le cadre de l'AGW Terres excavées ainsi que du dénouement du litige relatif à la dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant.

  Le montant repris au terme de l'exercice 2025 comprend la mise à jour de la provision pour litiges sociaux (produit net de 60 k€) ainsi que l'actualisation de la provision relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation. Cette dernière augmente de 2.117 k€, à la suite de la révision du planning d'industrialisation de la vectorisation du réseau, laquelle entraîne une dotation de 4.123 k€, partiellement compensée par l'utilisation liée aux travaux réalisés au cours de l'année pour un montant de 2.006 k€.

  Par ailleurs, une provision de 725 k€ a été constituée en 2025, dans le cadre des « blocages marché ». Celle-ci couvre les amendes estimées infligées par le régulateur, pour non-respect du timing de déblocage de certains compteurs clients (369 k€) ainsi que les réclamations des fournisseurs d'énergie au titre de manque à gagner lié au blocage de la facturation de certains clients.

- les autres charges d'exploitation s'élèvent à 36.965 k€ en 2025, contre 50.458 k€ en 2024, et comprennent notamment les moins-values enregistrées sur désaffectations d'immobilisations corporelles et les moins-values sur créances commerciales dont la majorité avait préalablement fait l'objet d'une réduction de valeur. Elles reprennent aussi les primes versées à la clientèle dans le cadre de dispositifs aujourd'hui arrêtés, tels que la promotion des raccordements au réseau de gaz (campagne Promogaz – terminée en 2024) et le soutien au photovoltaïque via le tarif prosumer (mesure arrivée à échéance au 31 décembre 2023). La fin de ces mesures explique principalement la diminution observée par rapport à l'exercice précédent.

- les autres charges d'exploitation non récurrentes affichent un montant de 947 k€ fin 2025, contre 0 k€ en 2024. Comme à chaque clôture, le Groupe vérifie si des réductions de valeur doivent être comptabilisées sur les projets capitalisés en immobilisations incorporelles, via la réalisation d'un test de dépréciation (impairment test). À l'issue de ce test, des désaffectations d'immobilisations incorporelles ont été actées en 2025. Celles-ci ont généré une charge de 947 k€, les projets concernés n'étant pas totalement amortis.

Le résultat financier du Groupe se solde par une charge de 49.442 k€ en 2025 contre 45.066 k€ en 2024. Il s'agit principalement des intérêts payés sur les emprunts bancaires et obligataires. L'augmentation constatée provient surtout des souscriptions d'emprunts de plus en plus conséquentes, visant à couvrir les besoins liés à la transition énergétique (560.000 k€ empruntés durant l'année 2025 contre 280.000 k€ en 2024).

Pour rappel, en 2024, ORES Assets a bénéficié de l'octroi de subsides en capital d'un montant de 146,9 M€ servant à financer des investissements en vue d'améliorer l'efficience énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique. Ces subsides sont octroyés par la Région wallonne dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et, en partie, par des fonds provenant de l'Europe (dans le cadre de REPowerEU). Les subsides en capital font l'objet d'un transfert échelonné en compte de résultats, au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus. Pour l'exercice 2025, ce transfert représente un produit financier de 1.761 k€ et un prélèvement sur impôts différés de 587 k€.

Les impôts, constitués principalement de l'impôt des sociétés, s'élèvent en 2025 à 44.297 k€ contre 34.144 k€ en 2024. Cette évolution reflète principalement la hausse significative du résultat avant impôts par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net total s'élève à 96.506 k€ en 2025 contre 72.378 k€ en 2024, soit une hausse de 24.128 k€.

II. Éléments du bilan consolidé au 31 décembre 2025

ACTIF (EN k€)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs immobilisés	4.531.348	4.258.407
Actifs circulants	867.247	798.636
Total actif	**5.398.595**	**5.057.043**

PASSIF (EN k€)	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	2.070.902	2.050.239
Intérêts de tiers	3	3
Provisions, impôts différés et latences fiscales	51.759	49.831
Dettes	3.275.931	2.956.970
Total passif	**5.398.595**	**5.057.043**

II.A. ACTIF

Les immobilisations incorporelles, en hausse de 20.001 k€ (valeur nette comptable de 97.824 k€ contre 77.823 k€ en 2024), sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques et à des frais de développement. Les investissements de l'exercice 2025 concernent principalement des dépenses dans les projets suivants : Smart Grid – « développement de réseaux intelligents », Smart Meter – « développement des compteurs communicants » et Neo – « nouvel environnement SAP ». Cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : +33.436 k€ ;
- amortissements de l'exercice : -12.488 k€ ;
- désaffectations de l'exercice : -947 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.425.267 k€ en 2025 par rapport à 4.172.311 k€ en 2024 soit une augmentation de 252.956 k€. Cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : +444.258 k€ ;
- amortissements de l'exercice : -174.927 k€ (en ce compris l'amortissement de la plus-value de réévaluation) ;
- mises « hors service » d'installations : -16.375 k€.

Les immobilisations financières se chiffrent à 8.257 k€ à la clôture de l'exercice 2025 contre 8.273 k€ en 2024. Elles sont constituées principalement de l'avance octroyée par ORES Assets à Atrias pour 8.230 k€, ainsi que de parts détenues dans les sociétés Laborelec, Igretec et Atrias.

Les créances à plus d'un an, dont le solde est de 29.634 k€ au 31 décembre 2025 (contre 91.040 k€ en 2024), renferment les créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP (dont le projet s'est terminé en 2019)

et, d'autre part, suite à l'AGW EP[1] prévoyant le remplacement sur une période de dix ans, de 2020 à 2029 inclus, de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

La diminution de cette rubrique provient essentiellement de la quote-part des subsides long terme à recevoir de la Région wallonne, octroyés dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et du programme européen REPowerEU. Ceux-ci s'élèvent à 23.518 k€ au 31 décembre 2025, contre 83.984 k€ à fin 2024. Sur une enveloppe totale de 146.858 k€, ORES Assets a reçu, à la clôture de 2025, un montant de 44.494 k€, inchangé par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Le solde à recevoir s'élève ainsi à un montant de 102.364 k€, dont 23.518 k€ à long terme, et 78.846 k€ à court terme (voir commentaire rubrique « autres créances » ci-dessous). Cette répartition entre le long et court terme repose sur une estimation fondée sur la projection des investissements subsidiés qui seront réalisés au cours des prochaines années.

Les stocks et commandes en cours d'exécution d'un montant de 138.656 k€ contre 110.252 k€, continuent leur progression. Ils se composent de marchandises (125.788 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (12.868 k€). L'évolution à la hausse du stock de marchandises reflète principalement l'augmentation de l'activité, nécessitant un niveau de stock plus élevé pour accompagner la réalisation des chantiers. Elle s'explique également par un volume important de travaux en cours ainsi que, dans une moindre mesure, par la hausse des prix des matières premières.

Les créances commerciales s'élèvent à 177.927 k€ contre 169.162 k€ en 2024 et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances envers la clientèle protégée et sous fournisseur temporaire, du montant des notes de crédit à recevoir ainsi que du montant à recevoir de la CREG pour le tarif spécifique octroyé à certains clients sociaux.

La rubrique « autres créances » (102.759 k€ contre 28.664 k€ en 2024) comprend notamment le solde de réconciliation de transport à récupérer (15.295 k€), l'impôt de l'exercice à récupérer (1.533 k€) ainsi que les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (1.883 k€). On y retrouve également la partie court terme des subsides à recevoir, pour un montant de 78.845 k€ (voir commentaire relatif aux créances à plus d'un an).

Les placements de trésorerie d'un montant de 6.929 k€ à fin 2025 (contre 3.173 k€ en 2024), sont composés de placements à terme sur comptes bancaires ainsi que de placements en SICAV.

Les valeurs disponibles (99.578 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (311.762 k€ contre 327.590 k€ en 2024) comprennent principalement le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 3.235 k€, la redevance de voirie gaz de 14.564 k€, les actifs régulatoires relatifs au transport et à la distribution pour 252.161 k€, les charges à reporter relatives aux travaux de remplacement des lampes d'éclairage public pour 28.670 k€ ainsi que la redevance de transit non relevée (RTNR) pour 1.447 k€.

Un actif régulatoire de 26.417 k€ a été comptabilisé pour l'année 2025, dont 24.178 k€ en électricité. Outre l'actif relatif à la révision du budget Smart pour un montant de 9.032 k€ et déjà approuvé par le régulateur, la hauteur du solde régulatoire en électricité résulte notamment de volumes facturés inférieurs à ceux estimés dans le budget. Cette situation est toutefois compensée par un prix d'achat des pertes en électricité plus favorable que celui défini lors de l'approbation du revenu autorisé ainsi que par des charges moins importantes émanant des factures émises dans le cadre du processus de réconciliation financière.

II.B. PASSIF

Les apports s'élèvent à fin 2025 à 1.017.794 k€ et sont en hausse de 153.349 k€ par rapport à la situation du 31 décembre 2024 (864.445 k€). Un transfert de 153.349 k€, des réserves disponibles vers les apports indisponibles, a été approuvé par l'Assemblée générale d'ORES Assets de juin 2025. Cette opération, qui ne modifie en rien le montant global des capitaux propres, vise à renforcer la solidité financière du Groupe.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 387.455 k€. Elle représente la partie non encore amortie de la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.693 k€ par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'amortissement annuel de la plus-value, appliqué au taux de 2%.

Les réserves consolidées, d'un montant de 557.349 k€, sont en diminution de 110.229 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte des mouvements suivants :

- le transfert en réserves indisponibles de la quote-part de la plus-value de réévaluation correspondant à l'amortissement de l'année, soit 20.693 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation ») ;
- le transfert des réserves disponibles vers les apports, pour -153.349 k€, tel que commenté ci-dessus ;
- le transfert de 2.888 k€ des réserves immunisées vers les réserves disponibles, à la suite

1 L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

de la réception des attestations fiscales relatives au Tax Shelter pour des œuvres financées en 2021 et 2022 ; ce mouvement est sans impact sur le montant total des réserves consolidées ;

- la dotation aux réserves disponibles dans le cadre de l'affectation du résultat 2025, pour un montant de 22.427 k€.

Le compte subsides en capital (108.303 k€) comprend d'une part, la valeur nette comptable (4 k€) d'un subside reçu de la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (« smart metering ») et d'autre part, un montant de 108.299 k€ relatif aux subsides accordés à ORES Assets dans le cadre de l'accélération de la transition énergétique (REPowerEU et PRW). Ces subsides étant soumis à l'impôt des sociétés au taux de 25%, le montant comptabilisé dans cette rubrique correspond à la partie nette (soit 75%), tandis que le solde est enregistré en impôts différés, pour un montant de 36.100 k€.

À fin décembre 2025, des investissements subsidiés cumulés ont été réalisés pour un montant de 84.152 k€. Ces investissements ont généré une prise en résultat du subside de 2.348 k€, impôts différés compris.

Pour rappel, à la clôture de l'exercice 2024, et en l'absence de précisions suffisantes sur les modalités d'affectation, ces subsides avaient été entièrement attribués aux investissements réalisés dans le placement de compteurs communicants.

En 2025, à la lumière des clarifications apportées par les Arrêtés du Gouvernement wallon publiés en 2024, l'affectation des subsides a été revue pour inclure également des investissements dans le renforcement du réseau moyenne et basse tension, ainsi que des travaux sur le réseau gaz en lien avec l'intégration du biométhane. Cette révision constitue un changement d'estimation comptable. Elle a permis de considérer comme subsidiés certains investissements réalisés en 2024 pour un montant de 17,1 M€, sans impact significatif sur le résultat de 2025 (impact de 171 k€).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part des filiales ORES et Comnexio cédée par ORES Assets aux intercommunales pures de financement.

Les provisions pour risques s'élèvent à 15.659 k€ au 31 décembre 2025 contre 13.144 k€ fin 2024. Elles sont constituées de :

- provision relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation pour 11.272 k€ ;
- provisions environnementales pour 3.619 k€ ;
- provision « blocage marché » pour 458 k ;
- provisions litiges sociaux pour 310 k€.

Nous renvoyons le lecteur aux explications fournies à la rubrique « coût des ventes et prestations » dans les éléments relatifs au compte de résultats.

Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 2.490.478 k€, en hausse de 344.796 k€ par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent notamment :

- des emprunts bancaires et autres emprunts pour un montant de 1.857.683 k€ ;
- des emprunts obligataires sous forme de placements privés pour un montant de 630.000 k€.

En 2025, le Groupe a contracté de nouveaux emprunts pour un montant total de 560.000 k€ (contre 280.000 k€ en 2024). Au premier semestre, il a procédé à l'émission d'emprunts obligataires auprès d'investisseurs nord-américains pour un montant de 250.000 k€. Au second semestre, deux financements supplémentaires ont été conclus, dont un emprunt de 280.000 k€ auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), ainsi qu'un emprunt de 30.000 k€ auprès de la banque Belfius.

Parallèlement, le Groupe a remboursé des emprunts bancaires et autres emprunts pour un montant total de 318.979 k€.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année représentent un montant de 215.060 k€ au terme de l'exercice 2025. Cette rubrique correspond au capital des emprunts bancaires dont l'échéance intervient en 2026.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (207.487 k€ contre 187.134 k€ en 2024). La hausse provient, en majeure partie, d'un solde de factures à payer plus élevé, notamment au niveau de la redevance de transport, ainsi que de factures à recevoir dont le montant est supérieur à celui constaté au 31 décembre 2024.

Les acomptes reçus sur commande (116.601 k€ contre 95.656 k€ en 2024) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous fournisseur temporaire (OSP) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer. L'augmentation est due aux nombres croissants de chantiers en cours, notamment pour le raccordement de grands parcs éoliens ou photovoltaïques ou encore pour les réservations de puissance électrique.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 88.368 k€ (79.906 k€ en 2024) reprennent :

- les dettes fiscales (20.103 k€ contre 16.149 k€ en 2024) : constituées du solde de précompte professionnel et de TVA à payer sur les opérations de décembre (16.145 k€). La variation entre les deux exercices s'explique par la dette fiscale estimée de 3.958 k€, dont l'estimation de 2024 était reprise en autres créances ;
- les dettes salariales et sociales (68.265 k€ contre 63.757 k€ en 2024) : elles couvrent les provisions pour rémunérations, les primes à payer ainsi que diverses cotisations

annuelles (Inami, ONSS).

La rubrique « autres dettes » représente 44.752 k€ au terme de l'exercice 2025, contre 59.936 k€ en 2024. Elle comprend notamment le solde des différentes avances reçues de la Région wallonne et de l'État fédéral dans le cadre des diverses primes octroyées aux clients par l'intermédiaire d'ORES Assets (20.996 k€ contre 39.547 k€), dont l'utilisation d'une partie de ces avances explique la variation de l'année. Le solde des dividendes bruts liés à l'exercice 2025 à verser après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 1er semestre 2026 (12.805 k€ c/ 11.104 k€) ainsi que les dettes envers les tiers et le personnel (fonds sociaux) complètent l'essentiel de cette rubrique.

Les comptes de régularisation du passif (112.626 k€ fin 2025 contre 69.678 k€ en 2024) sont principalement constitués :

- d'un montant de 13.092 k€ de charges financières essentiellement relatives aux emprunts obligataires et aux emprunts bancaires (11.229 k€ en 2024) ;
- d'un montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci pour 930 k€ (1.395 k€ en 2024) ;
- de la RTNR d'un montant de 95.266 k€ à fin 2025 (53.938 k€ à fin 2024).

Description des principaux risques et incertitudes auxquels les entreprises sont confrontées

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent identifient les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé. Il identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les principaux résultats de l'exercice 2025 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2025. Ces risques sont classés par famille. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

1. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

L'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage font basculer le système électrique d'un modèle centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes. Il en découle une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux. Le nombre de demandes de raccordements industriels conséquents a considérablement augmenté dans le temps. Les nouvelles technologies comme les data centers, le « fast charging » et les batteries industrielles, alourdissent encore la pression exercée sur le réseau. Ces basculements impliquent plusieurs problématiques. Une de celles-ci est la saturation des réseaux haute et basse tension (HT et BT). Elle porte tant sur l'interface entre le GRD et le GRT (goulot d'étranglement qui limite l'accès à la puissance HT) que sur la congestion sur le réseau BT (en production et consommation) suite aux variations de prélèvement (chutes de tension lorsque le prélèvement est trop élevé ou surtension lorsque la production décentralisée dépasse la consommation). Il est difficile d'anticiper et de prévoir les besoins en électricité. Les multiples scénarios de prévision évoluent significativement chaque année. Cette complexité est accrue par les conséquences potentielles pour les réseaux de distribution électricité des réflexions des clients B2B sur leurs plans de décarbonisation. Afin de mitiger ce risque, un important plan industriel a été défini et est en cours d'implémentation. Il est accompagné de différents projets et roadmaps relatives notamment aux aspects réseaux et clients dont l'objectif est également de pouvoir cibler au mieux les investissements à réaliser et les actes d'optimisation réseaux ainsi qu'inciter les clients à consommer au bon moment.

En complément, le décret sur la flexibilité en prélèvement adopté en décembre 2025 par le Parlement wallon marque un changement important en matière d'accès à la puissance. Il permet, en effet, aux gestionnaires de réseau de proposer des contrats de raccordement flexible à certaines conditions, notamment lorsque le réseau électrique est saturé. Concrètement, la puissance disponible pourra désormais être modulée en cas de congestion.

Vu le goulot d'étranglement limitant l'accès à la puissance HT évoqué ci-dessus, il importe de garantir l'accès à la puissance. Cela implique notamment que la vision et les priorités du GRT et du GRD soient alignées à ce sujet. La mise en place d'un plan de puissance

qui tient compte de ces différents aspects ainsi que d'un Comité des engagements, de réunions communes avec Elia, la réflexion sur la flexibilité,... permettent de mitiger ce risque.

Pour toutes ces raisons, la mitigation du risque de congestion des réseaux ne dépend pas uniquement d'ORES mais de toutes une série d'acteurs dont l'adaptation des modes de consommation par les clients tant B2C que B2B. Il importe qu'il y ait adéquation entre l'ambition wallonne en matière de transition énergétique et d'investissement dans les réseaux, le cadre légal au travers des décrets et le cadre régulatoire qui octroie le revenu autorisé fixant le budget disponible.

2. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

À l'heure de la transition énergétique vers un bilan énergétique plus respectueux de l'environnement (neutralité carbone en 2050), l'avenir du réseau de gaz est incertain. S'il est exclu des bouquets énergétiques, le réseau de distribution de gaz d'ORES Assets pourrait être reconverti, par exemple vers un réseau de chaleur et/ou vecteur de biométhane. L'absence d'un cadre suffisamment précis sur cet avenir au niveau politique et réglementaire met l'activité à risque. Elle retarde la conversion du réseau de distribution de gaz dans une des deux alternatives évoquées ci-dessus. ORES est particulièrement attentive à ces aspects, notamment par la mise en place d'une task-force dédiée aux molécules, une approche prudente en termes d'investissements dans les réseaux, ...

Les cybercrimes augmentent exponentiellement. Ce phénomène est renforcé par le contexte géopolitique et la transformation digitale. Divers lois et règlements sont adoptés dans l'objectif d'améliorer la résilience de la Belgique à ce sujet (directive « NIS2 » et directive « CER » principalement). En tant qu'opérateur de services essentiels, le Groupe est particulièrement concerné par ces dispositions. Les scénarios les plus à risques pour ORES ont été identifiés, une gouvernance forte en matière de sécurité du système d'information a été mise en œuvre ce qui a permis à ORES d'obtenir la certification ISO 27001 en mars 2025.

3. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et régulatoire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification apportée à ce cadre ou au contexte dans lequel le GRD évolue peut affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Pour l'électricité, la CWaPE a également approuvé en 2024 des lignes directrices tarifaires relatives à une nouvelle forme de tarification, applicable à partir de 2026, pour les clients de la basse tension et incitant davantage les déplacements de charge.

Les propositions de revenu autorisé électricité et gaz et les propositions tarifaires 2025 en électricité et 2025-2029 en gaz ont été approuvées en 2024. Les propositions électricité ont été revues, en 2025, afin d'adapter les revenus autorisés suite à la décision du Parlement wallon de généraliser le déploiement des compteurs communicants. Les tarifs de distribution d'électricité 2026-2029 ont été approuvés en 2025 (mise en place de la nouvelle tarification incitative sur la base des lignes directrices évoquées ci-dessus).

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2025, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés sur les marchés européens et nord-américains ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un financement auprès de la Banque européenne d'investissement d'un montant de 550 M€ octroyé en 2017 ;
- d'un second financement auprès de la Banque européenne d'investissement dont l'octroi a été approuvé en 2025 pour un montant de 450 M€ (dont un prêt d'un montant de 280 M€ a été signé en décembre 2025, un second prêt de 170 M€ sera signé début 2026) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, directive relative au « devoir de vigilance »...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

Étant donné l'augmentation des investissements découlant du plan industriel, dans un contexte d'évolution défavorable des marchés du crédit et des capitaux dans un environnement géopolitique incertain, il y a un risque de ne pas trouver les financements nécessaires à l'activité autrement qu'à un coût de financement plus élevé que celui habituellement payé et supérieur à celui autorisé par la CWaPE.

D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

Le Groupe dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une ligne de crédit court terme, pour un montant de 50 M€, d'une durée de 3 ans. Dans le cadre de la mise en place de sa stratégie de financement pour soutenir son plan industriel, le Groupe prévoit de mettre en place une ligne de crédit supplémentaire (Revolving Credit Facility - RCF) de minimum 300 M€. Vu les outils disponibles et à venir, on peut considérer que le risque de liquidité est sous contrôle. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2025-2029 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est adapté pour tenir compte de ces écarts, en concertation entre la CWaPE et les GRD en ce qui concerne la temporalité de récupération dans les tarifs afin de maintenir la stabilité tarifaire.

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.2 Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Approuvé par les associés d'ORES Assets lors de l'Assemblée générale de décembre 2025, le transfert de la commune de Brunehaut vers AIEG pour la gestion des réseaux de distribution électricité sur cette commune est entré en vigueur le 1er janvier 2026. À partir de cette date, ORES Assets n'y est donc plus le gestionnaire de réseau de distribution électricité.

Mi-février, une défaillance matérielle dans une cabine du réseau de gaz d'ORES Assets a entraîné une interruption de l'alimentation, affectant environ 12.000 foyers et commerces sur le territoire de la ville de Mons. Par mesure de sécurité, l'ensemble des compteurs concernés a dû être fermé, impliquant une remise en service progressive et individualisée par les équipes techniques d'ORES, assistées par les collègues d'autres GRD.

Ces évènements n'ont engendré aucun impact financier significatif dans les comptes de 2025.

Aucun autre élément significatif postérieur à la date de clôture ayant une influence sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 n'a été constaté par le Groupe.

1.3 Pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à une société comprise dans la consolidation, des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'ensemble consolidé

Néant.

1.4 Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage communicant et autres développements (dont les applications informatiques de gestion des données de comptage) montre que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé.

Dans cette optique, ORES a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

Ces projets concernent principalement des développements informatiques tels que les projets « Smart » : Smart Grids – « développement de réseaux intelligents » et Smart Meters – « compteurs communicants ».

1.5 Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusque 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à la réglementation sur les marchés publics depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2025 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés sur les marchés européens et nord-américains ;

- a obtenu de la BEI (Banque européenne d'investissement) deux programmes de financement : le premier, en 2017, d'un montant total de 550 M€ et le second, en 2025, d'un montant total de 450 M€ (dont un prêt d'un montant de 280 M€ a été signé en décembre 2025, un second prêt de 170 M€ sera signé début 2026).

ORES a contracté en 2025 un nouvel emprunt bancaire de 30 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points : taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture. Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières.

Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

1.6 Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit de la société consolidante

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Monsieur Lionel Rouget en a été désigné Président à la date du 15 octobre 2025, suite au renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 juin 2025, conformément au CDLD et aux statuts. Il justifie de l'indépendance et de la compétence requises à cette fonction en répondant aux critères d'indépendance prescrits par la législation et, d'autre part, il dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016.

1.7. Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques des sociétés liées en relation avec le processus d'établissement des comptes consolidés

La gestion opérationnelle et journalière des activités d'ORES Assets, en ce compris la tenue de la comptabilité, étant confiée à ORES – en tant que société exploitante –, la présente description expose les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en relation avec le processus d'établissement des comptes, en place en ORES en 2025.

En ORES, le contrôle interne et la gestion des risques s'inscrivent dans le cadre de la gouvernance d'entreprise mise en place afin de permettre à l'entreprise de prendre ses décisions de manière responsable, efficace et transparente mais aussi, de s'assurer de la fiabilité de l'information financière et de la conformité aux lois et règlements.

A. Environnement de contrôle

I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément aux statuts et à la charte de gouvernance d'ORES, le Conseil d'administration a mis en place différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le Comité d'audit, le Bureau exécutif ou encore le Comité de nomination et de rémunération. Au Comité d'audit, il a notamment confié les missions (i) de l'assister à l'examen des informations financières (ii) de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (iii) de suivi de l'audit interne et de son efficacité et (iv) de suivi du contrôle légal des comptes et des recommandations formulées par le réviseur. Ce Comité se réunit au minimum trois fois par an pour discuter de ces différents points.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion à la personne qui assure la présidence du Comité de direction (délégué à la gestion journalière). En tant que délégué à la gestion journalière, le Président du Comité de direction peut, dans le cadre de cette gestion, subdéléguer des pouvoirs spéciaux au personnel d'ORES, et notamment aux membres du Comité de direction. En l'occurrence, la Direction Finances soutient le Comité par la mise à disposition, en temps utile, d'informations financières fiables et pertinentes. Ces informations sont essentielles à la prise de décision tant stratégique que de gestion opérationnelle ainsi qu'à la gestion efficace des missions financières de l'entreprise. Elles sont composées des reportings financiers et fiscaux (comptes statutaires et consolidés) et des reportings régulatoires.

Pour répondre au besoin de gestion et de contrôle des activités d'ORES, le Comité de direction a adopté une gouvernance, basée sur la méthodologie IPMS (Integrated Performance Management System). Elle fixe les règles de gestion qui, appliquées aux processus et activités – y compris ceux et celles relatifs aux reportings financiers, fiscaux et régulatoires – permettent entre autres à ORES de piloter ses objectifs, de contrôler ses activités, de maîtriser ses risques, d'améliorer l'efficacité de ses opérations par un système d'évaluation et par une attribution optimale des rôles et responsabilités.

Cette gouvernance intègre deux niveaux : d'une part, la gouvernance corporate (articulation entre l'actionnaire et la direction et donc essentiellement le fonctionnement des organes de gestion de l'entreprise) et, d'autre part, la gouvernance opérationnelle.

II. DÉCLINAISON DES OBJECTIFS

La stratégie de l'entreprise est déclinée dans un plan stratégique reprenant notamment un aperçu des axes stratégiques ainsi que des moyens identifiés pour soutenir et concrétiser cette stratégie. Le plan industriel ainsi que le plan de transformation sont des outils importants pour atteindre ces ambitions. Le plan industriel identifie et chiffre au mieux les investissements à réaliser dans le réseau, dans les ressources humaines et dans les solutions informatiques pour répondre pleinement aux défis de la transition énergétique et permettre d'atteindre les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique fixés aux niveaux mondial et régional. Le plan de transformation reprend lui sur une ligne du temps les objectifs principaux, les contraintes (y compris financières) et la contribution des projets au plan industriel d'ORES. Les objectifs sont ensuite déclinés par direction. Le management d'ORES assume sa responsabilité dans la mise en place d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres l'atteinte des objectifs.

III. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Sur le plan de la gouvernance corporate, les rôles et responsabilités des différents organes sont décrits dans les statuts et la charte de gouvernance. Ces textes sont disponibles sur le site internet d'ORES.

Sur le plan de la gouvernance opérationnelle, le principe clé est la responsabilisation :

- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie directe, en fonction des responsabilités qui lui ont été déléguées, des procédures applicables et des instructions données par sa direction.
- Le deuxième niveau de contrôle est exercé par les fonctions dédiées et indépendantes des activités contrôlées telles que le responsable Enterprise risk management (ERM), le service Contrôle interne (CI), le responsable de la sécurité de l'information (CISO), le délégué à la protection des données (DPO), le responsable Prévention et Environnement (P&E).
- Le troisième niveau de contrôle est constitué par l'Audit interne, dont la mission est de fournir une assurance raisonnable et des conseils indépendants et objectifs sur l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des risques.

La décision se prend au niveau le plus opportun dans le cadre d'un mandat donné. Pour ce faire, le Comité de direction a défini et mis en place une organisation, formalisée au sein d'un organigramme. La Direction Ressources Humaines est le garant du maintien à jour de l'organigramme ainsi que des descriptions de fonctions. Chaque description de fonction reprend la raison de la fonction, les qualifications requises, les domaines de résultats et les responsabilités clés. L'attribution de rôles et responsabilités à chaque collaborateur permet de répartir les tâches opérationnelles au sein d'ORES.

Au sein de la Direction Finances, le service « Comptabilité groupe » est en charge de la tenue des comptes, du contrôle de l'information financière et de la préparation du reporting financier et fiscal. Le service « Contrôle de gestion » a en charge pour sa part le pilotage du processus budgétaire au travers d'une coordination opérationnelle et d'un contrôle budgétaire ainsi que l'établissement du reporting financier et de gestion à destination du régulateur.

Sur le plan des qualifications requises, les compétences nécessaires à la réalisation de la mission d'ORES sont reprises dans la « Capability Map » de l'entreprise. Une politique de gestion des compétences est soutenue par la formation afin de permettre à tous les collaborateurs de réaliser leurs tâches de manière efficace et fiable.

Les tâches, responsabilités et compétences de chaque collaborateur des services « Comptabilité groupe » et « Contrôle de gestion » y sont clairement définies.

Des formations leur permettant tant le maintien que l'acquisition des compétences nécessaires sont disponibles. Elles ont un caractère obligatoire.

Un logiciel ERP est utilisé pour la tenue des comptabilités et le reporting des sociétés consolidées globalement en ORES Assets. Il intègre les outils IT nécessaires à l'établissement de ces reportings.

IV. OPÉRATIONNALISATION DE LA GOUVERNANCE

S'agissant de la gouvernance corporate, une gouvernance commune à ORES et ORES Assets est en place sur la base d'organes de gestion miroirs. À ce sujet, le lecteur trouvera de plus amples informations au sein des statuts et de la charte de gouvernance.

Conformément à la directive « Système de management – Principes généraux de gouvernance », au plan opérationnel et en complément à l'organisation telle que formalisée au sein de l'organigramme, la gouvernance s'appuie également sur deux types d'organe interne opérationnel (i. le comité et ii. le groupe de coordination). (i) Un Comité est mis en place lorsqu'une matière nécessite une prise de décision collective à travers plus de deux directions et a un caractère récurrent. Ce comité, qui rapporte au Comité de direction, permet la prise de décision stratégique sur des matières bien définies ayant un mandat clair et formalisé avec des tolérances spécifiées. (ii) Les groupes de coordination sont mis en place afin d'aligner des homologues fonctionnels ou opérationnels entre eux ou encore dans un but de consultation ou d'information de ce groupe. Ils traitent de sujets récurrents.

V. INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

L'intégrité et l'éthique en ORES sont essentiels dans son environnement de contrôle interne. Le code d'éthique et de déontologie d'ORES, fondé sur les valeurs de l'entreprise, définit la mise en application de règles éthiques au travers de ses valeurs et de la manière dont elles sont vécues et respectées. Un code de mise en application de la réglementation relative aux abus de marché reprend par ailleurs les droits et obligations des administrateurs et collaborateurs concernés en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché.

Le management veille au respect par les collaborateurs de ces codes, des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les actions qui s'imposent, décrites dans les règlements de travail de l'entreprise.

De par son statut légal de GRD d'électricité et de gaz, ORES Assets répond à un nombre important de règles statutaires et régulatoires mettant notamment en œuvre différents principes fondamentaux, tels que la confidentialité, la transparence et la non-discrimination. ORES, en tant que société exploitante doit également respecter ces règles.

B. Gestion des risques et contrôle interne

I. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et opérationnels. Ce processus identifie, analyse et évalue les risques pertinents en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur la réalisation des objectifs, sur les enjeux stratégiques, opérationnels ainsi que sur les projets d'ORES. La gouvernance des risques a été optimisée afin d'assurer une plus grande convergence entre les différents acteurs du risques (Enterprise Risk Manager, Contrôle Interne, Chief Information Security Officer, Délégué à la Protection des Données et responsable Prévention & Environnement) ainsi que de renforcer la maîtrise de la gestion des risques et la prise de décision éclairée. L'application de la méthodologie de gestion des risques conduit à établir une cartographie annuelle des risques mise à jour de façon ad hoc en fonction des informations pertinentes impactant l'image risques et, le cas échéant, des plans d'actions pour mitiger ces risques.

Il est alimenté par chaque direction (selon le principe de responsabilisation) et piloté par le Risk Manager. L'univers des risques porte sur l'ensemble des activités et processus d'ORES et ses filiales.

Le Risk Manager met à disposition la méthodologie et les outils nécessaires en termes de gestion des risques, il facilite les analyses de risques puis consolide les résultats de chaque direction et réalise la consolidation au niveau d'ORES pour établir la cartographie précitée, sur la base de différentes typologies de risque prédéfinies. Il soumet cette cartographie au Comité de direction et au Comité d'audit au minimum deux fois par an (en juin et décembre), en identifiant pour chaque risque ORES dans une fiche risque le(s) scénario(s) visé(s),

les causes et conséquences, les actions en cours ainsi que les opportunités et les leviers complémentaires. Les évolutions par rapport aux exercices précédents sont également mises en lumière ainsi que chaque niveau de risque résiduel compte tenu des plans d'actions pour suivre l'exposition aux risques (en ce compris les risques émergents). L'exercice réalisé à ce titre au sein de la Direction Finances prend entre autres en compte les risques actuels et futurs liés aux reportings financiers, fiscaux et régulatoires. L'ensemble des risques ainsi identifiés sont classifiés par importance et les plans d'actions sont monitorés via des KPI présentés deux fois par an en Comité de direction et au Comité d'audit ainsi que les conclusions à tirer, voir actions à prendre le cas échéant.

Dans le cadre de l'amélioration permanente, le Risk Manager procède à des échanges et benchmarks avec les acteurs du secteur et hors secteur. L'activité est également auditée dans le cadre des certifications ISO (27001 et 14001).

II. CONTRÔLE INTERNE

Le référentiel COSO définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- l'efficacité et l'efficience des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et règlements.

Il est l'affaire de tous : direction, management, personnel. C'est une démarche de gestion quotidienne et d'amélioration continue. Il est coordonné par le service « Contrôle interne » placé sous l'autorité de la Direction Finances.

La démarche générale du système de contrôle interne en ORES est une démarche systématique d'analyse visant à identifier et évaluer les risques liés aux processus et activités opérationnels, à identifier le traitement des risques, à mettre en place toute mesure de contrôle permettant de les contenir à un niveau acceptable pour ORES au regard de l'appétit aux risques et à monitorer le système de contrôle en place.

Pour tous les processus concernés, y compris ceux relatifs aux reportings financiers, fiscaux et régulatoires, il intègre, dans sa démarche d'analyse et de contrôle, la protection des actifs par une séparation des tâches dans les processus, évitant qu'une même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; par des politiques d'accès aux systèmes d'information ; par le contrôle des délégations de pouvoirs. Ceci notamment pour limiter le risque d'erreurs et de fraudes. Le processus de clôture comptable est réalisé selon un calendrier définissant les rôles et responsabilités de chacun.

Il comprend également des mécanismes de contrôle pour réduire au minimum le risque d'erreurs ainsi que des tests sur certaines transactions (par exemple, celles exécutées par les profils utilisateurs identifiés comme étant les plus à risque). L'objectif est d'obtenir une assurance raisonnable sur la fiabilité des informations financières.

III. AUDITS

III.A AUDIT INTERNE

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à l'entreprise une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. L'activité est encadrée par une Charte d'Audit Interne signée par le Président du Comité de direction et le Président du Comité d'audit. Toutes les activités d'ORES et de ses filiales, même sous-traitées, entrent dans le champ d'intervention de l'Audit interne. L'indépendance de l'Audit interne est garantie par le rattachement hiérarchique au Président du Comité de direction et fonctionnel au Président du Comité d'audit, qui lui garantit un accès direct.

Les missions d'Audit interne sont réalisées conformément à une méthodologie et un processus formalisés et mis à jour compte tenu des normes internationales d'audit interne et du plan annuel d'audit, établi en tenant compte notamment des risques pour l'entreprise et des activités core-business. Ce plan annuel est approuvé par le Président du Comité de direction, sur la base de la proposition du responsable de l'Audit interne, puis validé par le Comité de direction et le Comité d'audit.

Le responsable de l'Audit interne veille à communiquer au Comité d'audit les informations sur la réalisation du plan d'audit, les conclusions des missions, le suivi des plans d'actions et tout autre sujet pertinent relatif à l'Audit Interne.

Chaque rapport d'audit reprend les constats, les recommandations, une analyse de maturité et un plan d'actions. Ce dernier fait l'objet d'un suivi semestriel via des KPI. Les activités d'Audit interne font l'objet d'un reporting au Comité de direction et au Comité d'audit.

Dans le cadre de l'amélioration continue, l'Audit interne entretient des échanges récurrents et benchmarks tant au sein d'ORES qu'en dehors (secteur de l'énergie ou non). Un exercice de self assessment est réalisé par l'équipe d'auditeurs sur cycle de 3 ans minimum.

La synergie avec le réviseur d'entreprise est assurée via la communication du plan annuel d'audit et le partage des rapports d'audit des missions impactant son périmètre (partage bidirectionnel). Les audits externes sont également partagés avec l'Audit interne.

Enfin, l'Audit interne est audité via les certifications ISO (14001 et 27001) sur un cycle de 3 ans en complément des exercices de self assessment.

III.B AUDIT EXTERNE

ORES est en outre soumise à des audits externes réalisés par un réviseur d'entreprise indépendant. Ces audits incluent généralement l'évaluation du dispositif de contrôle interne, l'analyse et la revue des comptes, la conformité aux lois et règlements, etc. À l'issue de ses travaux, le réviseur émet une opinion sur les comptes statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Le réviseur fait des recommandations d'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'actions et leur mise en œuvre font l'objet d'un reporting annuel au Comité d'audit.

Des audits internes et externes sont réalisés afin de veiller à la qualité des reportings financiers, fiscaux et régulatoires. Une synergie entre les activités d'audit interne et externe est mise en œuvre pour assurer une plus grande maîtrise des risques et un partage des conclusions.

IV. INFORMATION ET COMMUNICATION

Parmi les moyens en support pour disposer d'un contrôle interne efficace et d'une bonne maîtrise des risques se trouve la communication des informations pertinentes aux collaborateurs d'ORES afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre régulatoire. L'information opérationnelle est par ailleurs indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Des canaux de communication multiples sont utilisés : manuels, notes, e-mails, applications intranet,...

C. Suivi et évaluation des résultats

La gouvernance opérationnelle est encadrée par une évaluation de la performance permanente qui reprend les indicateurs, la gestion des risques, le contrôle interne et les audits.

Les activités de monitoring incluent entre autres des reporting KPI à destination, d'une part, du Comité de direction et, d'autre part, du Conseil d'administration ; ainsi qu'un suivi des indicateurs opérationnels principaux à l'échelle des directions.

Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux : au Comité de direction et, semestriellement, au Comité d'audit dont le Président donne un avis au Conseil d'administration.

1.8. Les informations qui doivent y être insérées en vertu de l'article 74, § 7, de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Sans objet.

1.9 Renseignements complémentaires

La société mère, ORES Assets, n'a pas de personnel propre.

Des organes « miroirs » ont été instaurés. Outre le Comité de (nomination et de) rémunération, un Conseil d'administration et un Comité d'audit « miroir » ont été mis en place en ORES Assets et ORES, étant entendu que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du CDLD).

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes annuels, comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet, et règles d'évaluation), accompagné des informations non financières (introduction, rapport d'activités et de développement durable, ainsi que index GRI), des rapports de rémunération et du rapport spécifique sur les prises de participation.

2 Comptes annuels

2.1 Bilan consolidé après répartition[2] (en euros)

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**4.531.348.125,75**	**4.258.407.039,83**
Immobilisations incorporelles	5.8	21	**97.823.728,84**	**77.823.374,67**
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920		
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	**4.425.267.302,86**	**4.172.311.121,11**
Terrains et constructions		22	133.131.107,09	131.328.287,14
Installations, machines et outillage		23	4.244.238.446,61	4.002.945.323,06
Mobilier et matériel roulant		24	47.304.649,41	37.451.688,42
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	593.099,75	585.822,49
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	**8.257.094,05**	**8.272.544,05**
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	8.233.367,24	8.233.367,24
• Participations		99211	3.100,00	3.100,00
• Créances		99212	8.230.267,24	8.230.267,24
Autres entreprises	5.10	284/8	23.726,81	39.176,81
• Participations		284	17.180,25	17.180,25
• Créances		285/8	6.546,56	21.996,56

2 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**867.246.537,16**	**798.636.018,09**
Créances à plus d'un an		29	**29.634.215,49**	**91.040.340,92**
Créances commerciales		290	4.331.631,99	4.309.952,84
Autres créances		291	25.302.583,50	86.730.388,08
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**138.656.122,99**	**110.251.842,88**
Stocks		30/36	125.788.133,10	98.519.370,09
• Approvisionnements		30/31	125.788.133,10	98.519.370,09
• En-cours de fabrication		32		
• Produits finis		33		
• Marchandises		34		
• Immeubles destinés à la vente		35		
• Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	12.867.989,89	11.732.472,79
Créances à un an au plus		40/41	**280.686.401,66**	**197.825.915,58**
Créances commerciales		40	177.927.183,32	169.161.689,03
Autres créances		41	102.759.218,34	28.664.226,55
Placements de trésorerie		50/53	**6.929.122,52**	**3.172.634,97**
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	6.929.122,52	3.172.634,97
Valeurs disponibles		54/58	**99.578.243,12**	**68.755.655,17**
Comptes de régularisation		490/1	**311.762.431,38**	**327.589.628,57**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**5.398.594.662,91**	**5.057.043.057,92**

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	**2.070.901.750,55**	**2.050.239.344,69**
Apport[3]			10/11	**1.017.794.035,53**	**864.445.116,59**
Capital			10		
• Capital souscrit			100		
• Capital non appelé			101		
En dehors du capital			11		
• Primes d'émission			1100/10		
• Autres			1109/19		
Disponible			110	863.914.256,07	863.914.256,07
Indisponible			111	153.879.779,46	530.860,52
Plus-values de réévaluation			12	**387.455.300,55**	**408.147.857,57**
Réserves consolidées	(+)/(-)	5.11	9910	**557.348.924,59**	**667.578.288,45**
Écarts de consolidation négatifs		5.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation			99201		
Écarts de conversion	(+)/(-)		9912		
Subsides en capital			15	**108.303.489,88**	**110.068.082,08**
INTÉRÊTS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913	**3.064,08**	**3.074,64**
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16	**51.758.672,82**	**49.830.734,54**
Provisions pour risques et charges			160/5	**15.658.924,49**	**13.144.025,94**
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163	3.619.418,01	3.619.418,01
Autres risques et charges			164/5	12.039.506,48	9.524.607,93
Impôts différés et latences fiscales		5.6	168	**36.099.748,33**	**36.686.708,60**

3 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**3.275.931.175,46**	**2.956.969.904,05**
Dettes à plus d'un an	5.13	17	**2.490.477.823,47**	**2.145.681.446,03**
Dettes financières		170/4	2.487.682.823,47	2.143.302.866,03
• Emprunts subordonnés		170		
• Emprunts obligataires non subordonnés		171	630.000.000,00	380.000.000,00
• Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
• Établissements de crédit		173	1.854.171.653,88	1.759.176.169,67
• Autres emprunts		174	3.511.169,59	4.126.696,36
Dettes commerciales		175		
• Fournisseurs		1750		
• Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.795.000,00	2.378.580,00
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	**672.827.557,50**	**741.610.667,25**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	215.620.042,51	188.978.705,56
Dettes financières		43		130.000.000,00
• Établissements de crédit		430/8		130.000.000,00
• Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	207.486.771,44	187.134.476,73
• Fournisseurs		440/4	207.486.771,44	187.134.476,73
• Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	116.601.383,78	95.655.701,44
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	88.367.759,43	79.905.792,57
• Impôts		450/3	20.102.859,57	16.149.016,95
• Rémunérations et charges sociales		454/9	68.264.899,86	63.756.775,62
Autres dettes		47/48	44.751.600,34	59.935.990,95
Comptes de régularisation		492/3	**112.625.794,49**	**69.677.790,77**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**5.398.594.662,91**	**5.057.043.057,92**

2.2 Compte de résultats consolidé (en euros)

Ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature.[4]

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	**1.467.339.344,45**	**1.346.589.044,32**
Chiffre d'affaires		5.14	70	1.163.708.267,61	1.067.940.997,48
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)		71	1.135.517,10	894.818,79
Production immobilisée			72	243.418.699,52	196.991.432,23
Autres produits d'exploitation			74	59.076.860,22	80.161.795,82
Produits d'exploitation non récurrents		5.14	76A		600.000,00
Coût des ventes et des prestations			60/66A	**1.277.681.696,67**	**1.195.028.857,67**
Approvisionnements et marchandises			60	158.004.657,65	147.795.425,14
• Achats			600/8	185.256.281,69	169.440.453,63
• Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	-27.251.624,04	-21.645.028,49
Services et biens divers			61	567.596.871,13	534.217.675,20
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.14	62	323.579.345,73	292.029.279,21
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	187.415.459,92	177.961.545,57
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4	658.439,33	1.748.612,69
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8	2.514.898,55	-9.181.265,28
Autres charges d'exploitation			640/8	36.965.007,69	50.457.585,14
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs			9960		
Charges d'exploitation non récurrentes		5.14	66A	947.016,67	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(+)/(-)		9901	**189.657.647,78**	**151.560.186,65**

4 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, §2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	**5.644.457,65**	**8.176.289,61**
Produits financiers récurrents			75	5.644.457,65	8.176.289,61
• Produits des immobilisations financières			750		261,92
• Produits des actifs circulants			751	440.832,69	656.435,66
• Autres produits financiers			752/9	5.203.624,96	7.519.592,03
Produits financiers non récurrents		5.14	76B		
Charges financières			65/66B	**55.086.237,72**	**53.242.074,47**
Charges financières récurrentes			65	55.086.237,72	53.242.074,47
• Charges des dettes			650	54.879.668,20	53.068.914,88
• Amortissements sur écarts de consolidation positifs			9961		
• Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
• Autres charges financières			652/9	206.569,52	173.159,59
Charges financières non récurrentes		5.14	66B		
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	(+)/(-)		9903	**140.215.867,71**	**106.494.401,79**
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales			780	**586.960,27**	**27.781,32**
Transfert aux impôts différés et latences fiscales			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**44.297.234,47**	**34.144.256,74**
Impôts		5.14	670/3	44.588.299,04	34.410.115,33
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			77	291.064,57	265.858,59
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	(+)/(-)		9904	**96.505.593,51**	**72.377.926,37**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice	(+)		99751		
Résultats en perte	(-)		99752		
BÉNÉFICE CONSOLIDÉ (PERTE CONSOLIDÉE)	(+)/(-)		9976	**96.505.593,51**	**72.377.926,37**
Part des tiers dans le résultat	(+)/(-)		99761		
Part du groupe dans le résultat	(+)/(-)		99762	96.505.593,51	72.377.926,37

2.3 Annexes aux comptes consolidés (en euros)

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE			
DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	**Méthode utilisée (G/P/E1/E2/ E3/ E4)[5,6]**	**Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[7]**	**Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[8]**
Opérateur de Réseaux d'Energies — Société coopérative Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies — Belgique 0897.436.971	G	99,72	0,00
ATRIAS — Société coopérative Boulevard Albert II 37 1030 Schaerbeek — Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,00
COMNEXIO — Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies — Belgique 0727.639.263	G	93,00	0,00

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en œuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).
Voir règles d'évaluation ci-jointes
Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).

5 **G.** Consolidation globale
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)
E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

6 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraine une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

7 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

8 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5. (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

État des immobilisations incorporelles

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8051P	**xxxxxxxxxxxx**	**166.347.246,53**
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021	33.435.853,01	
	Cessions et désaffectations		8031	1.262.688,90	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99811		
	Autres variations	(+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8051	**198.520.410,64**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8121P	**xxxxxxxxxxxx**	**89.783.475,25**
Mutations de l'exercice	Actés		8071	12.339.207,82	
	Repris		8081		
	Acquis de tiers		8091		
	Annulés		8101	315.672,23	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99831		
	Autres variation	(+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8121	101.807.010,84	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			81311	**96.731.399,80**	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8052P	**xxxxxxxxxxxx**	**1.492.743,46**
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022		
	Cessions et désaffectations		8032		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99812		
	Autres variations	(+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8052	**1.492.743,46**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8122P	**xxxxxxxxxxxx**	**233.140,07**
Mutations de l'exercice	Actés		8072	149.274,35	
	Repris		8082		
	Acquis de tiers		8092		
	Annulés		8102		
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99832		
	Autres variations	(+)/(-)	99842		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8122	**382.414,42**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			211	**1.110.329,04**	

État des immobilisations corporelles

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8191P	**xxxxxxxxxxxx**	**183.402.605,93**
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	5.973.167,38	
	Cessions et désaffectations		8171	538.730,27	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99851		
	Autres variations	(+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8191	**188.837.043,04**	
Plus-values au terme de l'exercice			8251P	**xxxxxxxxxxxx**	**5.179.201,70**
Mutations de l'exercice	Actées		8211		
	Acquises de tiers		8221		
	Annulées		8231		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99871		
	Autres variations	(+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice			8251	**5.179.201,70**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8321P	**xxxxxxxxxxxx**	**57.253.520,49**
Mutations de l'exercice	Actés		8271	3.631.838,20	
	Repris		8281		
	Acquis de tiers		8291		
	Annulés		8301	221,04	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99891		
	Autres variations	(+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8321	**60.885.137,65**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(22)	**133.131.107,09**	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8192P	**xxxxxxxxxxxxxx**	**6.070.780.091,82**
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	418.065.966,68	
	Cessions et désaffectations		8172	45.531.247,45	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99852		
	Autres variations	(+)/(-)	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8192	**6.443.314.811,05**	
Plus-values au terme de l'exercice			8252P	**xxxxxxxxxxxxxx**	**1.029.524.782,69**
Mutations de l'exercice	Actées		8212		
	Acquises de tiers		8222		
	Annulées		8232		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99872		
	Autres variations	(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice			8252	**1.029.524.782,69**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8322P	**xxxxxxxxxxxxxx**	**3.097.359.551,45**
Mutations de l'exercice	Actés		8272	160.955.654,41	
	Repris		8282		
	Acquis de tiers		8292		
	Annulés		8302	29.714.058,73	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99892		
	Autres variations	(+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8322	**3.228.601.147,13**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(23)	**4.244.238.446,61**	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8193P	**xxxxxxxxxxxxx**	**199.385.734,61**
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	20.218.682,18	
	Cessions et désaffectations		8173	22.666.316,43	
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	-41.263,00	
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99853		
	Autres variations	(+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8193	**196.896.837,36**	
Plus-values au terme de l'exercice			8253P	**xxxxxxxxxxxxx**	**769.326,59**
Mutations de l'exercice	Actées		8213		
	Acquises de tiers		8223		
	Annulées		8233		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99873		
	Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice			8253	**769.326,59**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8323P	**xxxxxxxxxxxxx**	**162.703.372,78**
Mutations de l'exercice	Actés		8273	10.306.109,58	
	Repris		8283		
	Acquis de tiers		8293		
	Annulés		8303	22.647.357,64	
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313	-610,18	
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99893		
	Autres variations	(+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8323	**150.361.514,54**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(24)	**47.304.649,41**	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8195P	**xxxxxxxxxxx**	**1.769.923,60**
Mutations de l'exercice	Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
	Cessions et désaffectations		8175		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185	41.263,00	
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99855		
	Autres variations	(+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8195	**1.811.186,60**	
Plus-values au terme de l'exercice			8255P	**xxxxxxxxxxx**	
Mutations de l'exercice	Actées		8215		
	Acquises de tiers		8225		
	Annulées		8235		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99875		
	Autres variations	(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice			8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8325P	**xxxxxxxxxxxx**	**1.184.101,11**
Mutations de l'exercice	Actés		8275	33.375,56	
	Repris		8285		
	Acquis de tiers		8295		
	Annulés		8305		
	Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315	610,18	
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99895		
	Autres variations	(+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			8325	**1.218.086,85**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(26)	**593.099,75**	

État des immobilisations financières

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE — PARTICIPATIONS			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8391P	xxxxxxxxxxxx	**3.100,00**
Mutations de l'exercice	Acquisitions		8361		
	Cessions et retraits		8371		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8391	**3.100,00**	
Plus-values au terme de l'exercice			8451P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées		8411		
	Acquises de tiers		8421		
	Annulées		8431		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99921		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice			8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			8521P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées		8471		
	Reprises		8481		
	Acquises de tiers		8491		
	Annulées		8501		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99931		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice			8551P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice			8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice		(+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxx	
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence		(+)/(-)	99941		
Quote-part dans le résultat de l'exercice			999411		
Éliminations du montant des dividendes afférents à ces participations			999421		
Autres types de variations des capitaux propres			999431		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(99211)	**3.100,00**	

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE — CRÉANCES			Codes	Exercice	Exercice précédent
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			99212P	xxxxxxxxxxxx	8.230.267,24
Mutations de l'exercice	Additions		8581		
	Remboursements		8591		
	Réductions de valeur actées		8601		
	Réductions de valeur reprises		8611		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99951		
	Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(99212)	**8.230.267,24**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE			8651		

AUTRES ENTREPRISES — PARTICIPATIONS			Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8392P	xxxxxxxxxxxx	**17.180,25**
Mutations de l'exercice	Acquisitions		8362		
	Cessions et retraits		8372		
	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice			8392	**17.180,25**	
Plus-values au terme de l'exercice			8452P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées		8412		
	Acquises de tiers		8422		
	Annulées		8432		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99922		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice			8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			8522P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	Actées		8472		
	Reprises		8482		
	Acquises de tiers		8492		
	Annulées		8502		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99932		
	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice			8552P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice			8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(284)	**17.180,25**	

AUTRES ENTREPRISES — CRÉANCES			Codes	Exercice	Exercice précédent
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			285/8P	xxxxxxxxxxxx	**21.996,56**
Mutations de l'exercice	Additions		8582	850,00	
	Remboursements		8592	16.300,00	
	Réductions de valeur actées		8602		
	Réductions de valeur reprises		8612		
	Écarts de conversion	(+)/(-)	99952		
	Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			(285/8)	**6.546,56**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE			8652		

État des réserves consolidées

			Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice		(+)/(-)	9910P	**xxxxxxxxxxxx**	**667.578.288,45**
Mutations de l'exercice	Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	96.505.593,51	
	Autres variations	(+)/(-)	99003	-206.734.957,37	
Autres variations (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)	Distribution de dividendes			-74.078.606,01	
	Mise en réserve indisponible de l'amortissement de la plus-value de réévaluation			20.692.557,02	
	Variation intérêts de tiers			10,56	
	Transfert réserves disponibles vers apports indisponibles			-153.348.918,94	
Réserves consolidées au terme de l'exercice		(+)/(-)	(9910)	**557.348.924,59**	

État des dettes

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		Codes	Exercice
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	Dettes financières	8801	215.620.042,51
	• Emprunts subordonnés	8811	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
	• Établissements de crédit	8841	215.004.515,74
	• Autres emprunts	8851	615.526,77
	Dettes commerciales	8861	
	• Fournisseurs	8871	
	• Effets à payer	8881	
	Acomptes sur commandes	8891	
	Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE		(42)	**215.620.042,51**
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Dettes financières	8802	815.726.367,39
	• Emprunts subordonnés	8812	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
	• Établissements de crédit	8842	813.435.688,88
	• Autres emprunts	8852	2.290.678,51
	Dettes commerciales	8862	
	• Fournisseurs	8872	
	• Effets à payer	8882	
	Acomptes sur commandes	8892	
	Autres dettes	8902	2.795.000,00
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR		8912	**818.521.367,39**
Dettes ayant plus de 5 ans à courir	Dettes financières	8803	1.671.956.456,08
	• Emprunts subordonnés	8813	
	• Emprunts obligataires non subordonnés	8823	630.000.000,00
	• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
	• Établissements de crédit	8843	1.040.735.965,00
	• Autres emprunts	8853	1.220.491,08
	Dettes commerciales	8863	
	• Fournisseurs	8873	
	• Effets à payer	8883	
	Acomptes sur commandes	8893	
	Autres dettes	8903	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR		8913	**1.671.956.456,08**

DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS REÉLLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	
• Emprunts subordonnés	8932	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
• Établissements de crédit	8962	
• Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
• Fournisseurs	8992	
• Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
• Impôts	9032	
• Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	9062	

Résultats

CHIFFRE D'AFFAIRES NET		Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventilation par catégorie d'activité	Gestionnaire de réseaux de distribution		1.163.708.267,61	1.067.940.997,48
Ventilation par marché géographique	Belgique		1.163.708.267,61	1.067.940.997,48
	Chiffre d'affaires agrégé du Groupe en Belgique	99083	1.163.708.267,61	1.067.940.997,48

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale	Effectif moyen du personnel		90901	3.148	3.071
	• Ouvriers		90911		
	• Employés		90921	2.762	2.700
	• Personnel de direction		90931	386	371
	• Autres		90941		
	Frais de personnel	Rémunérations et charges sociales	99621	323.519.355,49	291.955.363,80
		Pensions	99622	59.990,24	73.915,41
	Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées		99081	3.148	3.071
Filiales consolidées par intégration proportionnelle	Effectif moyen du personnel		90902		
	• Ouvriers		90912		
	• Employés		90922		
	• Personnel de direction		90932		
	• Autres		90942		
	Frais de personnel	Rémunérations et charges sociales	99623		
		Pensions	99624		
	Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées		99082		

PRODUITS NON RÉCURRENTS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits non récurrents		76		**600.000,00**
Produits d'exploitation non récurrents		76A		**600.000,00**
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8		600.000,00
Dont	Indemnité reçue suite à la sortie anticipée d'un associé de l'activité de distribution d'électricité			600.000,00
Produits financiers non récurrents		76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		
Dont				

CHARGES NON RÉCURRENTES		Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges non récurrentes		66	**947.016,67**	
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	947.016,67	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	947.016,67	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Dont				
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Dont				
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	(-)	9963		

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	Codes	Exercice	Exercice précédent
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

Droits et engagements hors bilan

		Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers		9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté de dettes et engagements respectivement:	d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
	de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		9219	
Droits résultant d'opérations relatives:	aux taux d'intérêt	99088	
	aux taux de change	99089	
	aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
	autres opérations similaires	99091	
Engagements résultant d'opérations relatives:	aux taux d'intérêt	99092	
	aux taux de change	99093	
	aux prix des matières premières ou marchandises	99094	87.388.829,55
	autres opérations similaires	99095	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Cautionnement en faveur des Douanes et Accises relatif à la perception de la cotisation énergie	40.818,00
Garanties reçues des fournisseurs en garantie de la bonne exécution des commandes	79.485.853,05
Garantie bancaire pour la location d'immeubles	293.273,00
Garantie en faveur de la Région wallonne dans le cadre du décret impétrants	100.000,00
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit	1.254.000,00
Garantie en notre faveur pour la location d'immeubles	12.000,00

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation qui ne sont pas comprises dans la consolidation

ENTREPRISES LIÉES		Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	Participations et actions	9261		
Créances		9291		
À plus d'un an		9301		
À un an au plus		9311		
Placements de trésorerie		9321		
Actions		9331		
Créances		9341		
Dettes		9351		
À plus d'un an		9361		
À un an au plus		9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées		9381		
Autres engagements financiers significatifs		9401		
Résultats financiers	Produits des immobilisations financières	9421		
	Produits des actifs circulants	9431		
	Autres produits financiers	9441		
	Charges des dettes	9461		
	Autres charges financières	9471		

ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	9262		
Participations et actions			
Créances	9292		
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312		
Dettes	9352	**10.936.345,88**	**9.483.847,73**
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372	10.936.345,88	9.483.847,73

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	Exercice
Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble :	
Néant	

Relations financières avec

LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	Codes	Exercice
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	121.548,09
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associé	99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		Codes	Exercice
Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		9507	**128.308,18**
Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe	Autres missions d'attestation	95071	4.650,00
	Missions de conseils fiscaux	95072	
	Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	50.000,00
Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaires(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		9509	
Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaires(s) est lié (sont liés) pour l'exercice de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe	Autres missions d'attestation	95091	
	Missions de conseils fiscaux	95092	
	Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	
Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations			

Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

				Exercice		Exercice précédent	
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Swaps (volumes exprimés en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	1.063	0,00	-661,00	0,00	952.810,71
Collar (volumes exprimés en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	11.962	0,00	195.622,90	0,00	429.221,95
CAP (volumes exprimés en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	83.298	0,00	2.514.831,14	0,00	3.782.322,13

Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

	Valeur comptable	Juste valeur
Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate		
ATRIAS SC	3.100,00	3.100,00
Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite		
ATRIAS SC : ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES Assets : 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES Assets considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.		
Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée		

2.4 Règles d'évaluation

Principes de consolidation

ORES Assets est un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Région wallonne qui détient au 31 décembre 2025 le contrôle exclusif de sa filiale ORES ainsi que de sa filiale Comnexio.

Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a consolidé ses deux filiales par intégration globale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales).

La notion de contrôle est définie comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (ci-après l'Arrêté royal du 29 avril 2019).

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

1. L'ÉCART DE CONSOLIDATION

Lorsque la société consolidante intègre pour la première fois une filiale dans ses comptes consolidés, les capitaux propres de la filiale comprise dans la consolidation sont :

A. à concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, compensés par la valeur comptable de ces actions et parts dans les comptes de la société consolidante et des filiales qui la détiennent, et ;

B. à concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par des personnes autres que la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, inscrits au passif du bilan consolidé sous la rubrique « intérêts de tiers ».

La différence résultant de cette compensation est, dans les comptes consolidés, imputée, dans la mesure du possible, aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart subsistant, après cette opération, est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « écarts de consolidation », à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif.

Les écarts de consolidation positifs et les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être compensés, sauf s'ils sont afférents à une même filiale ; en ce dernier cas, ils doivent être compensés.

Les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être portés au compte de résultats consolidé. Toutefois, lorsqu'un écart de consolidation négatif correspond à la prévision, à la date retenue, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

2. LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

Lorsqu'une participation est mise en équivalence, elle est inscrite au bilan consolidé pour le montant correspondant à la fraction des capitaux propres de la société en cause, y compris le résultat de l'exercice, représentée par cette participation.

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation.

Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe investit principalement dans le développement de projets informatiques et dans la recherche et le développement.

Les frais susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet ;
- les coûts supportés pour les licences informatiques.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à cinq ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

Pour les immobilisations incorporelles relatives aux projets informatiques, la durée d'amortissement est portée à dix ans pour celles acquises à partir de 2019 ; celles antérieures à 2019 restent amorties sur cinq ans.

Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations incorporelles mises en service.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations corporelles mises en service.

FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTION DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur la base de la méthode linéaire dès l'activation des immobilisés, sans distinction de la date de mise en service de l'immobilisé.

Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1er janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois n sera amortie à partir du 1er du mois n+1.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ Taux d'amortissement en %	
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	5
Réseau signalisation équipement SMART	10
Postes et cabines (équipements haute tension (HT) et basse tension (BT))	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques BT SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

INSTALLATIONS GAZ Taux d'amortissement en %	
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines - stations	3
Raccordements - branchements	3
Appareils de mesure	3
Equipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Compteurs gaz basse pression (BP) SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB TECHNIQUE ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur la base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre régulatoire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur la base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 (électricité) / 31 décembre 2002 (gaz naturel) sur la base de la valeur économique de cet inventaire.

Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur la base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

RAB n = iRAB + investissements n
– amortissements n
– mises hors service n (b)

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparait au bilan d'ORES Assets est, d'une part, liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et, d'autre part, reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée.

Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1er janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur économique des stocks est inférieure à leur valeur comptable. À ce sujet, des réductions de valeur forfaitaires complémentaires sont actées pour adapter la valeur comptable, en tenant compte de différentes catégories d'âge, de la rotation des stocks et d'éventuelles tendances de marché. Les taux de réduction peuvent varier de 0% à 100%.

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats. Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats.

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté. Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échéancier spécifique, et si un marché public est en cours, déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement, afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur la base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits.

En effet, les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif régulatoire ou déficit constaté), soit une dette (passif régulatoire ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

Ces « actifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions :

Les soldes régulatoires relatifs à l'année 2025 (à savoir un actif régulatoire pour un montant de 26.417 k€ (comptabilisé dans les comptes de régularisation de l'actif)) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2025.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par la mise en réserve d'une partie de la marge bénéficiaire équitable.

SOLDE RÉGULATOIRE (PARTIE DISTRIBUTION)		Décision d'approbation	Décision d'affectation	Affectation
ELECTRICITE	Reliquat solde 2015 Gaselwest	29/04/2021	26/06/2025	25% - de 2026 à 2029
	Reliquat soldes 2015 et 2016 PBE	29/04/2021		
	Reliquat soldes 2017 et 2018	13/01/2021		
	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024		
	Reliquat solde 2019	29/04/2021		
	Soldes 2019 à 2023 relatifs au projet de compteurs communicants	28/10/2021		
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/11/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023	20/05/2025		
	Solde révision RA 2025 du 20/02/2025	20/02/2025		
	Solde révision RA 2025 du 03/04/2025	03/04/2025		
	Solde 2024	18/12/2025	18/12/2025	L'affectation du solde relatif à la basse tension sera réalisée sur 2026 et 2027. L'affectation du solde sur les autres niveaux de tension sera réalisée à raison de 20% en 2026, 25% en 2027 et 2028, et 30% en 2029.
GAZ	Soldes 2017 et 2018 (décisions 2022)	25/04/2024	29/11/2024	20% par année – de 2025 à 2029
	Solde 2020	25/11/2021		
	Solde 2021	15/12/2022		
	Solde 2022	30/01/2024		
	Solde 2023	15/05/2025	15/05/2025	
	Solde 2024	16/10/2025	16/10/2025	50% - en 2026 et 2027

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

SUBSIDES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Tel que préconisé par la Commission des Normes Comptables (Avis CNC 2011/13), les subsides obtenus des pouvoirs publics en vue de financer des investissements sont reconnus en tant que subsides en capital et sont comptabilisés au moment où il existe une certitude raisonnable que le subside sera effectivement reçu et qu'il peut raisonnablement être évalué.

Si le maintien du subside est subordonné à certaines conditions, cela n'empêchera pas sa comptabilisation. En revanche, si l'octroi du subside est subordonné à certaines conditions suspensives, il ne sera pas comptabilisé tant que ces conditions ne seront pas satisfaites.

Ils sont évalués à leur valeur comptable, correspondant au montant reçu ou à recevoir dûment notifié par les pouvoirs publics.

En vertu de l'article 3:89 de l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations, les subsides en capital sont comptabilisés en fonds propres pour la partie nette d'impôt ; la partie imposable du subside, calculée selon le taux d'impôt des sociétés en vigueur au moment de la reconnaissance du subside, étant comptabilisée en impôt différé. Les deux parties sont ensuite transférées en résultat, de manière systématique, selon la durée de vie des actifs financés par ces subsides. Selon les normes comptables, la partie nette d'impôt est comptabilisée en produits financiers tandis que celle relative à l'impôt différé est enregistrée en prélèvement sur impôts différés.

En cas de réalisation ou de mise hors service d'immobilisations subsidiées, le solde des subsides afférents à ces immobilisations sera pris en résultat.

Si le taux d'imposition est modifié par la suite, un transfert sera opéré entre les impôts différés et le subside en capital y lié.

Si la société doit rembourser une partie du subside reçu, dans le cas par exemple, de non-respect de certaines conditions de maintien, le pourcentage à rembourser du subside en capital qui n'avait pas encore été pris en résultat doit être annulé. En revanche, le pourcentage à rembourser du subside en capital qui a déjà été pris en résultat sera comptabilisé sous la rubrique des charges financières diverses. Une mention en annexe des comptes annuels sera également effectuée.

Concernant le subside en intérêt reçu des pouvoirs publics, il sera comptabilisé en autres produits financiers et pris en résultat de manière étalée selon la durée de vie de l'emprunt auquel il se rapporte.

Enfin, quant au subside d'exploitation reçu par les pouvoirs publics en vue de compenser ou couvrir certains frais d'exploitation, en vertu de l'article 3:89 de l'Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations, ils seront comptabilisés dans le compte de résultats comme produits d'exploitation ou produits financiers. Une mention à l'annexe des comptes annuels sera effectuée.

Comme évoqué dans le rapport de gestion, au niveau des éléments du passif, un changement d'estimation comptable a été effectué en 2025 concernant l'affectation du subside en capital reçu de la Région wallonne dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW).

PROVISIONS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions (voir à ce sujet la rubrique « actifs régulatoires »). L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur la base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Chapitre 5

Rapport des commissaires

Rapport des commissaires

T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

ORES ASSETS SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
(Comptes consolidés)**

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE ORES ASSETS SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de ORES ASSETS SC (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 novembre 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 4 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales règles d'évaluation, dont le total du bilan consolidé s'élève à 5.398.594.663 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de 96.505.594 EUR.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux exigences légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion

sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Battice, 17 avril 2026

Christophe Colson (Signature)

Signé numériquement par Christophe Colson (Signature)
DN : cn=Christophe Colson (Signature), c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christophe Colson*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

Chapitre 6

Rapports de rémunération

1 Présentation des organes de gestion 116

2 Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets 118

3 Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES 119

4 Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets 121

5 Rapport du Conseil d'administration d'ORES 126

Rapports de rémunération

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation - CDLD), le présent rapport publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et ORES.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation (CDLD) à celles imposées par l'article 3:12 § 1er 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1 Présentation des organes de gestion

ORES Assets

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas).

Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants) ;
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment de élections communales).

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération.

COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.

ORES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée ; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés ; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la gouvernance commune entre ORES Assets et ORES et en application de l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets et en miroir de son propre Conseil d'administration.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

BUREAU EXÉCUTIF

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte cinq membres.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Les principes et les règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

COMITÉ D'AUDIT

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

COMITÉ DE DIRECTION

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

② Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets

ORES Assets - Rapport annuel du Comité de rémunération - relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2025.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescrits de l'article 19.6 des statuts de l'intercommunale et de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2025. Le relevé individuel des présences des mandataires fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

Evaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets :

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 - confirmé par délibérations des 28 juin 2018 ; 29 mai 2019 et 12 juin 2025, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 18 février 2026, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale - compétente en la matière -.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

Fait en séance du 18 février 2026.

Jean-Pol DELLICOUR **Natacha LEROY**

Jean-Luc MOSSERAY **Lucia RUSSO**

Membres du Comité de rémunération

Etienne SIMAR

Président du Comité de rémunération

③ Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES

ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2025.

Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2025. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fera partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2025

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

1. En application des délibérations de l'Assemblée générale des 29 mai 2019 et 14 décembre 2023 - **pour le 1er semestre 2025 :**

i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2025.

2. Suite au renouvellement des organes, par délibération de l'Assemblée générale du 12 juin 2025 **à partir du 12 juin 2025 :**

Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président, membre du Conseil d'administration et membre des Comités) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km)

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président – adoptée par délibération de l'Assemblée générale du 14 décembre 2023 - prévoit que la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

Indépendamment des rémunérations, un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km. Ce défraiement suivra l'indexation préconisée par le SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2025 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale -compétente en la matière- des 29 mai 2019 et du 14 décembre 2023 pour le 1er semestre 2025 et du 12 juin 2025 pour le 2nd semestre 2025.

Le Comité de nomination et de rémunération n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES sc.

Fait en séance du 18 février 2026.

Jean-Pol DELLICOUR **Natacha LEROY**

Jean-Luc MOSSERAY **Lucia RUSSO**

Membres du Comité de nomination et de rémunération

Etienne SIMAR

Président du Comité de nomination et de rémunération

4 Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION	
Numéro d'identification (BCE)	**0543.696.579**
Type d'institution	**Intercommunale**
Nom de l'institution	**ORES Assets**
Période de reporting	**2025**

NOMBRE DE RÉUNIONS	
Assemblée générale	**02**
Conseil d'administration	**10**
Comité de rémunération	**01**
Comité d'Audit	**03**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TABLEAU 1 PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 12 JUIN 2025		RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
FONCTION	**NOM ET PRÉNOM**					
Président du Conseil d'administration	**DE VOS Karl**	Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.			Néant	80%
Vice-présidente du Conseil d'administration	**LEROY Natacha**				Néant	100%
Administrateur	**BELLEFLAMME Elodie** [9]				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité d'audit	**BULTOT Claude**				Néant	100%
Administrateur	**de BEER de LAER Hadelin**				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	**DELLICOUR Jean-Pol**				Néant	83%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	**DEMANET Nathalie**				Néant	50%
Administrateur – membre du Comité d'audit	**DUTHY André**				Néant	50%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	**FAYT Christian**				Néant	100%
Administrateur	**GILLIS Alain**				Néant	100%
Administrateur	**HARDY Cerise**				Néant	60%
Administrateur	**MAITREJEAN Camille**				Néant	60%
Administrateur	**MELLOUK Mohammed Amine**				Néant	100%
Administrateur – Président du Comité d'audit	**MOSSERAY Jean-Luc**				Néant	83%
Administrateur	**PIERMAN Thomas**				Néant	80%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	**PITZ Mario**				Néant	83%
Administrateur	**RADIKOV Jorj**				Néant	20%
Administrateur – Présidente du Comité de rémunération	**RUSSO Lucia**				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité d'audit	**VAN HOUT Florence**				Néant	83%
Administrateur – membre du Comité d'audit	**VITULANO Maria**				Néant	83%
Total général	**20**					

9 Madame Elodie Belleflamme a démissionné de son mandat d'administrateur au 10 février 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TABLEAU 1 PÉRIODE DU 12 JUIN 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025 FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Présidente du Conseil d'administration	**MAITREJEAN Camille**	Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.			Néant	100%
Vice-présidente du Conseil d'administration	**SOBRY Rachel** [10]				Néant	60%
Administrateur	**ANTOINE André**				Néant	100%
Administrateur	**DAGNIES Jérémy**				Néant	60%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	**DELLICOUR Jean-Pol**				Néant	60%
Administrateur	**DENYS Laurence** [11]				Néant	100%
Administrateur	**DERIDDER Thomas** [12]				Néant	100%
Administrateur	**D'HAEYER Loïc**				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité d'audit	**FOURNAUX Richard**				Néant	71%
Administrateur	**GILLIS Alain**				Néant	100%
Administrateur	**HUMBLET Sébastien**				Néant	100%
Administrateur	**LEBOUTTE Rémy**				Néant	80%
Administrateur – membre du Comité d'audit	**LELOUP Pascal**				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	**LEROY Natacha**				Néant	100%
Administrateur	**MATHIEU Christelle**				Néant	80%
Administrateur - membre du Comité de rémunération - membre du Comité d'audit	**MOSSERAY Jean-Luc**				Néant	86%
Administrateur – membre du Comité d'audit	**PIERMAN Thomas**				Néant	100%
Administrateur	**ROBERT Philippe**				Néant	80%
Administrateur – Président du Comité d'audit	**ROUGET Lionel**				Néant	100%
Administrateur – membre du Comité de rémunération	**RUSSO Lucia**				Néant	100%
Administrateur – Président du Comité de rémunération	**SIMAR Etienne**				Néant	100%
Total général	**21**					

10 L'absence de Madame Rachel SOBRY aux réunions de Novembre et Décembre 2025 est dûment justifiée – au sens du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - en raison de son congé de maternité.

11 Madame Laurence DENYS a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2025 pour pallier la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur DERIDDER. Son mandat a pris cours le 21 novembre 2025.

12 Monsieur Thomas DERIDDER a démissionné de son mandat d'administrateur au 22 septembre 2025.

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION				
Fonction[13]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[14]	Détail de la rémunération annuelle brute[15]	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	**Néant** ORES Assets n'a pas de personnel et donc pas de fonction dirigeante. L'exploitation journalière et opérationnelle d'ORES Assets est confiée statutairement à sa filiale ORES en vertu de l'article 16§1 du décret électricité.			
Directeur x				
Directeur...				
Sous-directeur				
Sous-directeur...				
Autre...				
Total rémunérations				

ANNEXES

- **Annexe 1** — Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

  1.1 Période du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

  1.2 Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

- **Annexe 2** — Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

13 Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

14 Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

15 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

ANNEXE 1 1.1 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Période du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION		CA 22/01 2025	CA 19/02 2025	CA 19/03 2025	CA 23/04 2025	CA 21/05 2025	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom						total	%
Président	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	4/5	80%
Vice-présidente	LEROY Natacha	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	✓					1/1	100%
	BULTOT Claude	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	de BEER de LAER Hadelin	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓	✓	✓	A	✓	4/5	80%
	DEMANET Nathalie	✓	A	✓	A	✓	3/5	60%
	DUTHY André	A	A	✓	A	✓	2/5	40%
	FAYT Christian	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	GILLIS Alain	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	HARDY Cerise	✓	✓	A	A	✓	3/5	60%
	MAITREJEAN Camille	✓	A	✓	A	✓	3/5	60%
	MELLOUK Mohammed Amine	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	A	✓	✓	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓	A	✓	✓	✓	4/5	80%
	PITZ Mario	A	✓	✓	✓	✓	4/5	80%
	RADIKOV Jorj	✓	A	A	A	A	1/5	20%
	RUSSO Lucia	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	VAN HOUT Florence	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	VITULANO Maria	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%

ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 2 : COMITÉ DE RÉMUNÉRATION				
Fonction	Nom - Prénom	CREM 19/02/2025	Participation totale	Taux de participation
Présidente	RUSSO Lucia	✓	1/1	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	✓	1/1	100%
	DEMANET Nathalie	A	0/1	0%
	FAYT Christian	✓	1/1	100%
	PITZ Mario	✓	1/1	100%

ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ D'AUDIT				
Fonction	Nom - Prénom	CAud 16/04/2025	Participation totale	Taux de participation
Président	MOSSERAY Jean-Luc	✓	1/1	100%
Membres	BULTOT Claude	✓	1/1	100%
	DUTHY André	✓	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	A	0/1	0%
	VITULANO Maria	A	0/1	0%

Légende : ✓ = présence A = Absence E = Absence justifiée

ANNEXE 1 1.2 Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION		CA 18/06 2025	CA 17/09 2025	CA 15/10 2025	CA 20/11 2025	CA 17/12 2025	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom						total	%
Présidente	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Vice-présidente	SOBRY Rachel	✓	✓	✓	E	E	3/5	60%
Administrateurs	ANTOINE André	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	DAGNIES Jérémy	✓	A	✓	A	✓	3/5	60%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓	✓	✓	A	A	3/5	60%
	DENYS Laurence					✓	1/1	100%
	DERRIDER Thomas	✓	✓				2/2	100%
	D'HAEYER Loïc	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	FOURNAUX Richard	✓	✓	A	✓	✓	4/5	80%
	GILLIS Alain	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	HUMBLET Sébastien	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	LEBOUTTE Rémy	✓	✓	✓	A	✓	4/5	80%
	LELOUP Pascal	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	LEROY Natacha	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	MATHIEU Christelle	✓	✓	✓	✓	A	4/5	80%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	A	✓	✓	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	ROBERT Philippe	A	✓	✓	✓	✓	4/5	80%
	ROUGET Lionel	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	RUSSO Lucia	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
	SIMAR Etienne	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%

ORES ASSETS - ORGANE DE GESTION 3: COMITÉ D'AUDIT		CAud 01/10/2025	CAud 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Fonction	Nom - Prénom				
Président	ROUGET Lionel	✓	✓	2/2	100%
Membres	FOURNAUX Richard	✓	A	1/2	50%
	LELOUP Pascal	✓	✓	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	2/2	100%
	PIERMAN Thomas	✓	✓	2/2	100%

Légende : ✓ = présence A = Absence E = Absence justifiée

ANNEXE 2

Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois.

Néant : conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.

Gosselies, le 15 avril 2026

Camille MAITREJEAN
Présidente du Conseil d'administration

5 Rapport du Conseil d'administration d'ORES

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION	
Numéro d'identification (BCE)	**0897.436.971**
Type d'institution	**Société à participation publique locale significative**
Nom de l'institution	**ORES**
Période de reporting	**2025**

NOMBRE DE RÉUNIONS	
Assemblée générale	**01**
Conseil d'administration	**10**
Bureau Exécutif	**10**
Comité de Nomination et de Rémunération	**04**
Comité d'Audit	**03**

Remarque : en raison du renouvellement des organes de gestion à l'Assemblée générale du 12 juin 2025, les tableaux sont déclinés en deux périodes pour l'exercice 2025

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Président du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	**DE VOS Karl**	**19.130,46 €** (dont ind. km 171,14 €) (-PP 37,35% : 7.145,21 €)	INDEMNITÉ PRÉSIDENT Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	**82%**
Vice-présidente du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	**LEROY Natacha**	**13.135,76 €** (dont ind. km 242,52 €) (-PP 37,35% : 4.906,23 €)	INDEMNITÉ VICE-PRÉSIDENTE Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-présidente	Néant	**91%**
Administrateur	**BELLEFLAMME Elodie** [16]	**288,04 €** (dont ind. km 27,95 €) (-PP 37,35% : 107,58 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Membre du Comité d'Audit	**BULTOT Claude**	**1.890,08 €** (dont ind. km 308,74 €) (-PP 37,35% : 705,96 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**

16 Madame Elodie BELLEFLAMME a démissionné de son mandat d'administrateur au 10 février 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur	**de BEER de LAER Hadelin**	**1.503,53 €** (dont ind. km 187,48 €) (-PP 37,35% : 561,59 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	**DELLICOUR Jean-Pol**	**1.448,94 €** (dont ind. km 398,18 €) (-PP 37,35% : 541,19 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**86%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	**DEMANET Nathalie**	**1.028,03 €** (dont ind. km 237,36 €) (-PP 37,35% : 383,97 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**57%**
Administrateur Membre du Comité d'Audit	**DUTHY André**	**979,05 €** (dont ind. km 183,18 €) (-PP 37,35% : 365,68 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**50%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	**FAYT Christian**	**1.485,47 €** (dont ind. km 169,42 €) (-PP 37,35% : 554,84 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**86%**
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	**GILLIS Alain**	**3.182,05 €** (dont ind. km 284,66 €) (-PP 50% : 1.591,10 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur	**HARDY Cerise**	**841,37€** (dont ind. km 55,90€) (-PP 37,35%: 314,25€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**60%**
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	**MAITREJEAN Camille**	**3.493,45€** (dont ind. km 1.121,44€) (-PP 37,35%: 1.304,80€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**82%**
Administrateur	**MELLOUK Mohammed Amine**	**1.671,23€** (dont ind. km 355,18€) (-PP 37,35%: 624,22€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Président du Comité d'Audit	**MOSSERAY Jean-Luc**	**1.673,57€** (dont ind. km 240,80€) (-PP 37,35%: 625,09€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot JETON PRÉSENCE PRÉSIDENT Jeton de 180€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**83%**
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	**PIERMAN Thomas**	**2.773,24€** (dont ind. km 396,03€) (-PP 37,35%: 1.035,81€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**82%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	**PITZ Mario**	**1.552,18€** (dont ind. km 496,22€) (-PP 37,35%: 579,75€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**71%**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur	**RADIKOV Jorj**	**354,69 €** (dont ind. km 94,60 €) (-PP 37,35% : 132,47 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**20%**
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	**RUSSO Lucia**	**1.416,67 €** (dont ind. km 100,62 €) (-PP 37,35% : 529,13 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Membre du Comité d'Audit	**VAN HOUT Florence**	**1.499,23 €** (dont ind. km 183,18 €) (-PP 37,35% : 559,97 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**83%**
Administrateur Membre du Comité d'Audit	**VITULANO Maria**	**2.109,83 €** (dont ind. km 793,78 €) (-PP 37,35% : 788,01 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**83%**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Présidente du Conseil d'administration-Membre du Bureau Exécutif	**MAITREJEAN Camille**	**23.653,30 €** (dont ind. km 1.018,67 €) (-PP 37,35% : 8.834,49 €)	INDEMNITÉ PRÉSIDENTE Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité présidente	Néant	**100%**
Vice-présidente du Conseil d'administration – Membre du Bureau Exécutif	**SOBRY Rachel**	**17.123,89 €** (dont ind. km 147,92 €) (-PP 37,35% : 6.395,76 €)	INDEMNITÉ VICE-PRÉSIDENTE Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-présidente	Néant	**56%**
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	**ANTOINE André**	**2.806,43 €** (dont ind. km 418,82 €) (-PP 37,35% : 1.048,27 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur	**DAGNIES Jérémy**	**997,11 €** (dont ind. km 201,24 €) (-PP 37,35% : 372,42 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**60%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	**DELLICOUR Jean-Pol**	**1.066,77 €** (dont ind. km 270,90 €) (-PP 37,35% : 398,46 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**43%**
Administrateur	**DENYS Laurence** [17]	**273,89 €** (dont ind. km 8,60 €) (-PP 37,35% : 102,30 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**

17 Madame Laurence DENYS a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 20 novembre 2025 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur DERIDDER. Son mandat a pris cours le 21 novembre 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur	**DERIDDER Thomas** [18]	**547,78 €** (dont ind. km 17,20 €) (-PP 37,35% : 204,60 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	**D'HAEYER Loïc**	**2.578,96 €** (dont ind. km 191,35 €) (-PP 37,35% : 963,26 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Membre du Comité d'Audit	**FOURNAUX Richard**	**1.584,45 €** (dont ind. km 258,00 €) (-PP 37,35% : 591,80 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**71%**
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	**GILLIS Alain**	**2.715,27 €** (dont ind. km 327,66 €) (-PP 50% : 1.357,68 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE BUREAU Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur	**HUMBLET Sébastien**	**1.589,61 €** (dont ind. km 263,16 €) (-PP 37,35% : 593,76 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur	**LEBOUTTE Rémy**	**1.487,72 €** (dont ind. km 426,56 €) (-PP 37,35% : 555,68 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**80%**

18 Monsieur Thomas DERIDDER a démissionné de son mandat d'administrateur au 22 septembre 2025.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur Membre du Comité d'Audit	**LELOUP Pascal**	**2.679,19 €** (dont ind. km 822,16 €) (-PP 37,35% : 1.000,70 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	**LEROY Natacha**	**1.578,43 €** (dont ind. km 251,98 €) (-PP 37,35% : 589,58 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur	**MATHIEU Christelle**	**1.520,40 €** (dont ind. km 459,24 €) (-PP 37,35% : 567,88 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**80%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération Membre du Comité d'Audit	**MOSSERAY Jean-Luc**	**1.840,28 €** (dont ind. km 248,54 €) (-PP 37,35% : 687,37 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ D'AUDIT Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**89%**
Administrateur Membre du Comité d'Audit	**PIERMAN Thomas**	**2.264,67 €** (dont ind. km 407,64 €) (-PP 37,35% : 845,90 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ MEMBRE COMITÉ Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur	**ROBERT Philippe**	**1.490,73 €** (dont ind. km 429,57 €) (-PP 37,35% : 556,81 €)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**80%**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur Président du Comité d'Audit	**ROUGET Lionel**	**2.312,83€** (dont ind. km 455,80€) (-PP 37,35%: 863,86€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR/ PRÉSIDENT DU COMITÉ Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	**RUSSO Lucia**	**1.552,63€** (dont ind. km 226,18€) (-PP 37,35%: 579,93€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**
Administrateur Président du Comité de Nomination et de Rémunération	**SIMAR Etienne**	**1.904,37€** (dont ind. km 577,92€) (-PP 37,35%: 711,29€)	JETON PRÉSENCE ADMINISTRATEUR Jeton de 125€ (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	**100%**

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION – COMITÉ DE DIRECTION

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[19]	Détail de la rémunération annuelle brute			
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	Bonus individuel[20]
Fonctionnaire dirigeant local	**GRIFNEE Fernand**[21]	329.157,08€	329.157,08€	42.961,83€	286.195,25€	—
Directeur Réseaux	**MOES Didier**	312.776,41€	263.021,91€	34.386,65€	228.635,26€	46.154,50€
Directeur Clients et Marchés	**DEVOLDER Olivier**	287.411,23€	231.063,23€	31.551,46€	199.511,77€	52.748,00€
Directeur Stratégie et Transformation	**MAHAUT Sébastien**	311.002,83€	261.248,33€	33.904, 20€	227.344,13€	46.154,50€
Directeur Informatique	**MALLEFAIT Frédéric**[22]	112.156,08€	112.156,08€	14.329,75€	97.826,33€	—
Directeur Finances	**OFFERGELD Dominique**	293.895,08€	260.624,33€	33.761,08€	226.863,25€	29.670,75€
Directeur Ressources Humaines	**DEMARS Frédéric**	306.620,97€	256.866,47€	33.596,00€	223.270,47€	46.154,50€
Directeur Corporate	**DE COSTER Nicolas**	283.265,67€	233.511,17€	31.159,14€	202.352,03€	46.154,50€
Directeur Informatique	**MEDAETS Benoît**[23]	83.273,02€	33.518,52€	4.380,87€	29.137,65€	46.154,50€
Total général		**2.319.558,37€**	**1.981.167,12€**	**260.030,98€**	**1.721.136,14€**	**313.191,25€**

19 La rémunération brute totale ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

20 Les bonus individuels sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les montants ici présents incluent les avantages en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel liés à l'octroi des Warrants et/ou Stock-Options (25/03/2025).

21 Rémunération de Mr Grifnée établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018.

22 Mr Mallefait a rejoint le Comité de Direction en date du 30/06/2025, il s'agit donc d'une année partielle.

23 La rémunération brute de Mr Medaets ici présentée ne tient pas compte de l'indemnité compensatoire de préavis et décompte de sortie (pécules) versés à l'occasion de son départ.

Cotisation ONSS s/bonus ind	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	Cotisation solidarité bonus coll.	Imposable bonus collectif	**Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle**
—	—	—	—	—	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
2.010,80€	29.364,79€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré
2.298,05€	33.546,51€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
2.010,80€	29.364,79€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
—	—	—	—	—	Néant
1.292,66€	28.378,09€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Contassur – Non rémunéré
2.010,80€	33.032,34€	3.600,00€	470,52€	—	Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
2.010,80€	39.180,54€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
2.010,80€	13.374,04€	3.600,00€	470,52€	—	Néant
13.644,71€	**206.241,1€**	**25.200,00€**	**3.293,64€**	**—**	

PLAN DE PENSION COMPLÉMENTAIRE DU FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL (BIFFER LA MENTION INUTILE)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui** [24]
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? **87.168,18€**

COMMENTAIRES ÉVENTUELS

Annexes :

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion (du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025)

Annexe 2 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion (du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

Annexe 3 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois (du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025)

Annexe 4 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois (du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

Annexe 5 : Formation

24 Remarque : assurance groupe couvrant l'ensemble de la population « cadres » qui offrent les mêmes avantages (couvertures décès, pension et invalidité).

ANNEXE 1 **Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**

Période du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

ORES - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION		CA 22/01 2025	CA 19/02 2025	CA 19/03 2025	CA 23/04 2025	CA 21/05 2025	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom						total	%
Président	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	4/5	80%
Vice-présidente	LEROY Natacha	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	✓-€					1/1	100%
	BULTOT Claude	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	de BEER de LAER Hadelin	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓-€	✓-€	✓-€	A	✓-€	4/5	80%
	DEMANET Nathalie	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	DUTHY André	A	A	✓-€	A	✓-€	2/5	40%
	FAYT Christian	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	HARDY Cerise	✓-€	✓-€	A	A	✓-€	3/5	60%
	MAITREJEAN Camille	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	MELLOUK Mohammed Amine	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓-€	A	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PITZ Mario	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
	RADIKOV Jorj	✓-€	A	A	A	A	1/5	20%
	RUSSO Lucia	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	VAN HOUT Florence	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	VITULANO Maria	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 2 : BUREAU EXÉCUTIF		BE 14/01 2025	BE 11/02 2025	BE 11/03 2025	BE 15/04 2025	BE 13/05 2025	BE 10/06 2025	Taux de participation	
Fonction	Nom - Prénom							total	%
Membres	DE VOS Karl	✓	✓	✓	✓	E	✓	5/6	83%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	6/6	100%
	LEROY Natacha	✓	✓	✓	A	✓	✓	5/6	83%
	MAITREJEAN Camille	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	6/6	100%
	PIERMAN Thomas	✓-€	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/6	83%

ORES - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION					
Fonction	Nom - Prénom	CNR 19/02/2025	CNR 21/05/2025	Participation totale	Taux de participation
Présidente	RUSSO Lucia	✓	✓	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	✓	✓	2/2	100%
	DEMANET Nathalie	A	✓	1/2	50%
	FAYT Christian	✓	A	1/2	50%
	PITZ Mario	✓	A	1/2	50%

ORES - ORGANE DE GESTION 4 : COMITÉ D'AUDIT				
Fonction	Nom - Prénom	CAud 16/04/2025	Participation totale	Taux de participation
Président	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	1/1	100%
Membres	BULTOT Claude	✓-€	1/1	100%
	DUTHY André	✓-€	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	A	0/1	0%
	VITULANO Maria	A	0/1	0%

Légende : ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence **A** = Absence **E** = Absence justifiée

ANNEXE 2 **Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**

Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

ORES - ORGANE DE GESTION 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION Fonction	Nom - Prénom	CA 18/06 2025	CA 17/09 2025	CA 15/10 2025	CA 20/11 2025	CA 17/12 2025	Taux de participation total	%
Présidente	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	✓	5/5	100%
Vice-présidente	SOBRY Rachel	✓	✓	✓	E	E	3/5	60%
Administrateurs	ANTOINE André	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	DAGNIES Jérémy	✓-€	A	✓-€	A	✓-€	3/5	60%
	DELLICOUR Jean-Pol	✓-€	✓-€	✓-€	A	A	3/5	60%
	DENYS Laurence					✓-€	1/1	100%
	DERIDDER Thomas	✓-€	✓-€				2/2	100%
	D'HAEYER Loïc	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	FOURNAUX Richard	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	HUMBLET Sébastien	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	LEBOUTTE Rémy	✓-€	✓-€	✓-€	A	✓-€	4/5	80%
	LELOUP Pascal	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	LEROY Natacha	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	MATHIEU Christelle	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	A	4/5	80%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	A	✓-€	✓-€	4/5	80%
	PIERMAN Thomas	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	ROBERT Philippe	A	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/5	80%
	ROUGET Lionel	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	RUSSO Lucia	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%
	SIMAR Etienne	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	5/5	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 2 : BUREAU EXÉCUTIF Fonction	Nom - Prénom	BE 10/09/2025	BE 08/10/2025	BE 12/11/2025	BE 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Membres	MAITREJEAN Camille	✓	✓	✓	✓	4/4	100%
	SOBRY Rachel	✓	✓	E	E	2/4	50%
	ANTOINE André	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%
	D'HAEYER Loïc	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%
	GILLIS Alain	✓-€	✓-€	✓-€	✓-€	4/4	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 3 : COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION Fonction	Nom - Prénom	CNR 20/11/2025	CNR 17/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Président	SIMAR Etienne	✓	✓	2/2	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol	A	A	0/2	0%
	LEROY Natacha	✓	✓	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	✓	2/2	100%
	RUSSO Lucia	✓	✓	2/2	100%

ORES - ORGANE DE GESTION 4 : COMITÉ D'AUDIT Fonction	Nom - Prénom	CAud 01/10/2025	CAud 10/12/2025	Participation totale	Taux de participation
Président	ROUGET Lionel	✓-€	✓-€	2/2	100%
Membres	FOURNAUX Richard	✓-€	A	1/2	50%
	LELOUP Pascal	✓-€	✓-€	2/2	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓-€	✓-€	2/2	100%
	PIERMAN Thomas	✓-€	✓-€	2/2	100%

Légende : ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence **A** = Absence **E** = Absence justifiée

ANNEXE 3

Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

Période du 1er janvier 2025 au 12 juin 2025

Mois	PRÉSIDENT			VICE-PRÉSIDENTE		
	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Montant indemnités de déplacement versé** (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Justification**[25]	**Montant de rémunération versé** (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Montant indemnités de déplacement versé** (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Justification**[25]
Janvier 2025	**2.172,29**	107,24	100% de présence aux réunions du mois	**1.629,21**	151,91	100% de présence aux réunions du mois
Février 2025	**2.172,29**		100% de présence aux réunions du mois	**1.629,21**		100% de présence aux réunions du mois
Mars 2025[26]	**2.215,72**		100% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**		100% de présence aux réunions du mois
Avril 2025	**2.215,72**		100% de présence aux réunions du mois	**830,90**		50% de présence aux réunions du mois
Mai 2025	**2.215,72**		0% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**		100% de présence aux réunions du mois
Juin 2025	**886,27**		100% de présence aux réunions du mois	**664,72**		100% de présence aux réunions du mois

ANNEXE 4

Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

Période du 12 juin 2025 au 31 décembre 2025)

Mois	PRÉSIDENTE			VICE-PRÉSIDENTE		
	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Montant indemnités de déplacement versé** (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Justification**[27]	**Montant de rémunération versé** (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Montant indemnités de déplacement versé** (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	**Justification**[27]
Juin 2025	**886,28**	77,05	100% de présence aux réunions du mois	**664,72**	18,32	100% de présence aux réunions du mois
Juillet 2025	**2.215,72**		100% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**		100% de présence aux réunions du mois
Août 2025	**2.215,72**		100% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**		100% de présence aux réunions du mois
Septembre 2025	**2.215,72**		100% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**		100% de présence aux réunions du mois
Octobre 2025	**2.215,72**		100% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**		100% de présence aux réunions du mois
Novembre 2025	**2.215,72**		100% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**		0% de présence aux réunions du mois
Décembre 2025	**2.215,72**	561,17	100% de présence aux réunions du mois	**1.661,79**	74,36	0% de présence aux réunions du mois

25 Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois. L'absence de Monsieur DE VOS aux réunions du mois de mai 2025 est dûment justifiée.

26 Indexation suite dépassement indice pivot.

27 Par délibération de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois. L'absence de Madame Rachel SOBRY aux réunions de Novembre et Décembre 2025 est dûment justifiée – au sens du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - en raison de son congé de maternité.

ANNEXE 5 **Formation**

Une formation a été organisée les 19 et 20 novembre 2025. Celle-ci abordait différents thèmes, dont l'augmentation des coûts, les enjeux BT et puissance, les investissements réseaux, les outils marché, client et réseau ainsi qu'une présentation cyber.

ORES - FORMATION				
Fonction	**Nom - Prénom**	**19 & 20 novembre 2025**[28]	**Participation totale**	**Taux de participation**
Présidente	**MAITREJEAN Camille**	✓	1/1	100%
Vice-présidente	**SOBRY Rachel**	E	0/1	0%
Administrateurs	**ANTOINE André**	✓	1/1	100%
	DAGNIES Jérémy	A	0/1	0%
	DELLICOUR Jean-Pol	A	0/1	0%
	DENYS Laurence[29]		non applicable	non applicable
	DERIDDER Thomas[30]		non applicable	non applicable
	D'HAEYER Loïc	✓	1/1	100%
	FOURNAUX Richard	✓	1/1	100%
	GILLIS Alain	✓	1/1	100%
	HUMBLET Sébastien	✓	1/1	100%
	LEBOUTTE Rémy	✓	1/1	100%
	LELOUP Pascal	✓	1/1	100%
	LEROY Natacha	✓	1/1	100%
	MATHIEU Christelle	✓	1/1	100%
	MOSSERAY Jean-Luc	✓	1/1	100%
	PIERMAN Thomas	✓	1/1	100%
	ROBERT Philippe	✓	1/1	100%
	ROUGET Lionel	✓	1/1	100%
	RUSSO Lucia	✓	1/1	100%
	SIMAR Etienne	✓	1/1	100%

Légende : ✓-€ = présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence **A** = Absence **E** = Absence justifiée

Gosselies, le 15 avril 2026

Camille MAITREJEAN
Présidente du Conseil d'administration,

28 Jour de CA – pas de frais de déplacement complémentaires

29 Prise de fonction le 21/11/2025

30 Démission au 22/09/2025

Chapitre 7

Rapport spécifique sur les prises de participation

Rapport spécifique sur les prises de participation

NOM ENTREPRISE	Souscription		Immobilisations financières libérées au 01/01/2025 valeur comptable	Mouvements année 2025			Immobilisations financières libérées au 31/12/2025 valeur comptable	% du capital au 31/12/2025
	Nombre d'actions/ parts	Montant		Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties / réductions de valeur/reprises de réduction de valeur		
Atrias	62	3.100,00	100%	/	/	/	3.100,00	16,67%
Laborelec	8	2.306,64	100%	/	/	/	2.306,64	0,01%
Igretec	2.400	14.873,61	100%	/	/	/	14.873,61	0,01%
TOTAL	**2.472**	**20.280,25**		**/**	**/**	**/**	**20.280,25**	

Comptes consolidés BGAAP ORES Assets 2025

ORES

Service clientèle
078 15 78 01

Service dépannage
078 78 78 00

Urgence odeur de gaz
0800 87 087

ORES
Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies, Belgique
www.ores.be

ÉDITRICE RESPONSABLE : ANNABEL VANBEVER,
AVENUE JEAN MERMOZ, 14 – 6041 GOSSELIES

MAI 2026 — CRÉATION : STUDIOTOKYO.BE